



Comité de Bassin

Séance plénière du 27 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour	4
3. Procès-verbal	5
4. Liste émargement	59



Comité de bassin Séance plénière

Jeudi 27 mars 2025
de 10h à 16h (uniquement en présentiel)

(Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, 27 boulevard de la Corderie, 87000 Limoges)

Ordre du jour

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

- Interventions du président du comité de bassin Loire-Bretagne, de la préfète de la région Centre-Val de Loire et du directeur général de l'agence de l'eau

CONFÉRENCE SUR L'EAU

- Information

TÉMOIGNAGE

- Intervention de la directrice générale de l'agence de l'eau Adour-Garonne

CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU

- Présentation de l'étude « « Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine » »

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

- Présentation des missions de l'Oieau

Pause déjeuner

LOI 3 DS DU 21 FÉVRIER 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

- Intervention du préfet de la Haute-Vienne

INSTANCES

Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 15 octobre 2024 et 3 décembre 2024D

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

- Commission Communication et action internationaleI
- Commission ProgrammeI
- Commission Planification.....I

COMITOLOGIE

Information sur la comitologie et présentation du stagiaire qui va travailler sur ce sujetI

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le président :

Mes chers collègues, merci d'être présents ce matin à Limoges pour ce comité de bassin un peu exceptionnel que nous avons souhaité décentraliser dans le bassin Loire-Bretagne. Mes premiers mots sont évidemment pour remercier la Ville de Limoges, la Métropole de Limoges, le Conseil départemental et la Région Nouvelle-Aquitaine de nous accueillir dans ces très beaux locaux.

Je salue :

- Mme la Préfète coordinatrice de bassin et présidente du conseil d'administration de notre établissement « agence de l'eau » ;
- les vice-présidents du comité de bassin, Mme Félix et M. Doron, qui sont présents.

J'excuse M. Méry qui ne peut être des nôtres aujourd'hui.

Je salue aussi la présence de :

- M. Lamotte, commissaire du gouvernement ;
- M. Barry qui représente M. Leblois, président du Conseil départemental de la Haute-Vienne ;
- M. Janicot qui représente M. Guérin, président de Limoges Métropole ;
- Mme Elodie Galko, directrice générale de l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
- M. Obled, directeur général de l'agence Loire-Bretagne.

M. François Pesneau, préfet de la Haute-Vienne nous rejoindra à 14h. Nous le remercions déjà de sa présence. Il nous parlera de son investissement dans le domaine de l'eau dans ce beau département.

Nous accueillons M. Pascal Lecamp, député de la Vienne, député titulaire au comité de bassin.

Je tiens à vous saluer, toutes et tous, de votre présence. Certes, ce n'est pas facile de changer de lieu de réunion mais cela m'apparaît extrêmement important que nous puissions aller à la rencontre des territoires.

M. le Directeur général, nous devons aller en Auvergne, à Clermont-Ferrand. Nous n'avons pas oublié.

Je sais que nous sommes aussi attendus en Bretagne. Nous devions y aller mais malheureusement, cela n'a pas pu se faire. En tout cas, la volonté est d'aller à la rencontre des acteurs de territoire pour expliquer ce que nous faisons, tant au niveau du comité de bassin que de l'agence de l'eau. Nous avons fêté nos 60 ans il y a quelques semaines. Je pense qu'il est utile, dans le contexte de dérèglement climatique que nous vivons actuellement, d'expliquer à quoi servent nos institutions.

Cette démocratie participative a son importance. Je ne vais pas vous rappeler la composition de notre comité mais l'idée du législateur, en 1964, était de se dire que ce bien commun qu'est l'eau ne peut être géré que collectivement par les uns et par les autres. Il est important qu'ensemble, nous recherchions les bons compromis autour de la bonne gestion quantitative et qualitative de nos fleuves et de nos aquifères.

Cette démocratie participative est aujourd'hui bousculée par un certain nombre de personnes. Le climat est parfois un peu malsain. Nous avons vu toutes les attaques subies par un certain nombre d'organismes. Je pense notamment à l'Office français de la biodiversité. Tout cela ne sert pas notre cause commune. Il ne faut pas répondre à la provocation. Il faut rester dans l'esprit de cette démocratie participative, dans l'esprit de construire ensemble. Plus que jamais, nous avons besoin de cela.

Je voulais commencer mon propos en disant que ce département a subi des attaques parfois violentes de la part de certains groupes minoritaires. J'apporte mon soutien aux autorités de l'Etat qui, parfois, se font attaquer vivement, aux autorités politiques – je pense au Conseil départemental –, avec des propos sur les réseaux sociaux qui sont totalement inadmissibles. Nous apportons notre soutien collectif pour dire que ce n'est pas acceptable. C'est ensemble que nous construirons cette politique de l'eau.

Je salue nos amis agriculteurs, notamment M. Noyau et M. Servant qui sont là ce matin, qui ont tous deux présidé des chambres régionales d'agriculture. Je voudrais leur dire nos remerciements.

Ils nous ont beaucoup donné. J'espère qu'à travers les fonctions qu'ils pourront occuper demain, ils continueront à œuvrer comme ils l'ont fait.

Ce n'est pas facile pour un agriculteur, qui représente cette profession si durement touchée par les crises, d'aller parler de ces sujets. M. Servant et M. Noyau, avec l'équipe qui les entoure, ont toujours été à la recherche du débat, à l'écoute des acteurs, à la recherche de compromis. Rien que pour cela, je les remercie et les félicite.

J'aurais enfin une pensée pour un grand serviteur de l'Etat qui nous a quittés il y a quelques jours. Laurent Roy, qui a dirigé l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, nous a quittés trop jeune. Avec Laurent, nous avons travaillé sur le partage de l'eau à Montpezat. Nous avons pu apprécier ses compétences. Je voudrais que nous ayons tout simplement une pensée pour lui.

Nous avons un ordre du jour qui va vous être précisé par notre directeur général mais avant, je donne la parole à Mme la Préfète. Ensuite, nous commencerons nos travaux.

Mme la Préfète :

Je vous salue toutes et tous. Moi aussi, je suis très contente d'être ici aujourd'hui avec M. Brulé, le Dreal de bassin, Mme Jorissen, la Draaf de bassin, M. Choumert et l'ensemble de leurs équipes. Je suis contente d'être à Limoges dans ce bel amphithéâtre ou hémicycle. C'est un lieu où nous pouvons parler, échanger, penser. L'idée est que la parole circule et qu'elle circule dans le respect des opinions et des différences.

Je soutiens en tous points les propos de notre président du comité de bassin, M. Burlot, sur la condamnation des actes violents. Dans cette enceinte, il y a des femmes et des hommes qui ne pensent pas exactement les mêmes choses, qui n'ont pas exactement les mêmes cultures, les mêmes histoires, les mêmes besoins, les mêmes attentes.

En même temps, vous êtes toutes et tous des citoyens debout, capables d'exprimer avec des mots et non pas avec les poings. Je le dis chaque fois mais cela ne s'arrange pas. C'est toute la société qui semble très irritée, très enflammée. Je pense que les leaders d'opinion que vous êtes, dans vos responsabilités, vous devez, comme nous représentants de l'Etat, porter cette parole que cette République a besoin de respect mutuel. Elle n'a pas besoin de coups. Elle n'a pas besoin de violence. Elle n'a pas besoin de pensées brutales. Sinon, nous mettrions en danger notre démocratie.

A un moment, quand j'y serai invitée, j'interviendrai pour vous rendre compte rapidement des différentes conclusions du précédent conseil d'administration du 14 mars.

M. OBLED :

Nous sommes accueillis dans les locaux de la Région grâce à une rencontre avec Alain Rousset et une sollicitation de la part du président du comité de bassin. Alain Rousset devait être présent aujourd'hui. Malheureusement, il n'a pu l'être pour différentes raisons. Il a tenu à s'adresser au comité de bassin en enregistrant une petite vidéo que nous vous proposons de passer maintenant.

[Visionnage d'une vidéo]

M. OBLED :

M. Lamotte a pris de nouvelles fonctions puisque de sous-directeur à la direction de l'eau et de la biodiversité, il est passé directeur adjoint de cette même direction. Nous avons le plaisir de l'avoir encore dans cette administration qui exerce la tutelle mais à un autre niveau, peut-être pas très durablement commissaire du gouvernement puisque les choses évolueront.

En tant que directeur de l'agence et au nom des équipes, je le remercie à la fois pour sa disponibilité, ses compétences et la manière dont il a accompagné l'agence en faisant le lien avec les politiques nationales, en répondant au président du comité de bassin, à la présidente du conseil d'administration et au directeur général, toujours dans un esprit très constructif.

M. LAMOTTE :

Bonjour à tous. Les deux dernières années ont été intenses pour vous, mais également au niveau national, sur le plan de l'eau. Nous avons mené conjointement à la fois la réforme des redevances, dont il sera peut-être question ce matin, mais également l'évolution du 12^e programme.

Cela a d'abord été un travail dans les instances, mais cela a été aussi un travail au niveau national pour mettre les conditions de mise en œuvre du plan Eau. Nous y reviendrons peut-être aussi. Nous ne sommes pas tout à fait aux ambitions du plan Eau telles qu'elles avaient été posées. Pour autant, le bilan que nous en tirons, c'est que nous sommes sur une progression au niveau national qui permet d'amorcer les choses et de répondre aux enjeux tels qu'ils ont été évoqués par le président Rousset.

Je me tiens à votre disposition, le ministère de l'Ecologie plus largement, pour continuer à travailler sur une première marche « qualité » franchie, un objectif qui n'est pas complètement atteint mais sur lequel nous continuons à œuvrer, y compris dans des logiques de rééquilibrage compte tenu des ajustements qui sont intervenus depuis deux ans.

M. le président :

Merci, M. Lamotte. Votre dernière phrase est importante : travailler sur les rééquilibrages... Je compte sur vous. Vous connaissez parfaitement la situation de Loire-Bretagne. Je ne doute pas que vous saurez plaider notre cause.

M. OBLED :

Concernant l'ordre du jour de cette journée, c'est une séance du comité de bassin qui est riche même s'il n'y a pas forcément beaucoup de nécessités réglementaires. La matinée est plutôt axée « pas de côté », réflexions, débats... C'est, depuis mon arrivée, une aspiration qui s'exprime dans différentes interventions de votre part que d'avoir un peu d'oxygène, des débats sur des sujets qui ne sont pas uniquement ce que le comité de bassin doit réglementairement regarder.

Il y aura une présentation, un témoignage d'Elodie Galko que je remercie encore de sa présence. Nous sommes sur un territoire à la frontière de deux bassins qui ont beaucoup de différences mais qui se ressemblent aussi par quelques caractéristiques, notamment la prégnance de l'agriculture. C'est l'occasion pour nous, pour vous, de voir comment les choses sont vécues, ressenties, organisées à côté. Il se trouve que dans les différentes auditions nationales – et pas plus tard qu'avant-hier au Sénat dans une commission d'enquête –, on nous interroge beaucoup sur les agences et les différences entre les agences. Il nous semblait important d'avoir ce témoignage.

Ensuite, je dirai un petit mot de la conférence nationale de l'eau mais je serai plus court que prévu puisque finalement, elle n'a pas été lancée. Quoiqu'elle devrait l'être très prochainement.

L'idée est de faire aussi un pas de côté en parlant de l'étude qui a été réalisée par le Cercle français de l'eau, dont le président est M. Burlot. Cette étude a été présentée dans maintes instances et nous permet d'appréhender la thématique globale du financement de l'eau, au-delà de ce que les agences font.

Puis, dernier point de la matinée parce que nous sommes à Limoges et parce que c'est important, nous aurons les témoignages de l'OiEau qui est un partenaire important basé à Limoges, qui permettront d'avoir le pas de côté avec le regard international. En effet, l'OiEau est un partenaire éminent de la coopération internationale avec les bassins étrangers. Là c'est : comment notre modèle est-il vu de l'étranger ? Comment regardons-nous l'étranger à partir de notre modèle ? Qu'est-ce qui est fait en termes de formation par l'OiEau ? Ici, à Limoges et à côté à La Souterraine, des choses extraordinaires sont mises en place que nous pouvons mettre en lumière et que certains d'entre vous connaissent peut-être.

Nous aurons un point à la fin de la matinée, avant le déjeuner, sur les conclusions et les évolutions depuis la dernière commission Programme et le conseil d'administration.

L'après-midi, nous aurons un comité de bassin au sens réglementaire du terme, avec une intervention du préfet qui, comme la loi le prévoit, viendra rendre compte de ce que fait l'Etat dans le département. Vous pourrez avoir un échange avec lui.

Puis, nous aborderons les procès-verbaux des dernières instances avant de passer à l'actualité des commissions.

Nous allons terminer par quelque chose qui tenait à cœur à M. le Président et à Mme la Préfète, qui me tient aussi beaucoup à cœur et qui est la réflexion sur la comitologie, la simplification, la dynamisation de l'ensemble des instances et la relation que l'agence peut avoir avec ces instances.

M. le Président :

Je salue l'arrivée de M. le Député Lecamp. Nous allons avoir les interventions d'Elodie Galko. Ensuite, nous aurons un petit mot sur la conférence nationale de l'eau, avant les interventions du CFE et de l'OiEau.

Nous nous étions réunis en bureau en début de semaine. Nous avons proposé l'écriture d'un vœu concernant nos financements et nos problématiques. Ce vœu est prêt. Nous allons vous le communiquer. Puis, nous en discuterons en fin de matinée.

TEMOIGNAGE

Intervention de la directrice générale de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Mme GALKO :

Bonjour à tous. Je tiens à remercier le président et M. Obled de cette invitation. Je trouve intéressant de pouvoir, dans le cadre des agences de l'eau, peut-être pas de faire de la comparaison, mais de faire du parangonnage sur nos actions et nos enjeux, même si comparaison n'est pas raison.

Nous avons la chance d'avoir six agences de l'eau sur le territoire. Nous avons des missions qui sont semblables, des territoires qui sont évidemment différents et qui nécessitent de prioriser différemment les enjeux, mais qui permettent de regarder comment sur des laboratoires à ciel ouvert, les uns et les autres peuvent agir et peuvent avoir des résultats. C'est toujours intéressant de pouvoir s'inspirer des uns et des autres.

Je ne viens évidemment pas pour vous expliquer qu'Adour-Garonne fait mieux que les autres. Je ne voudrais vraiment pas que ce soit interprété de cette façon. C'est juste pour apporter le témoignage de ce que nous faisons en Adour-Garonne, vous présenter nos enjeux. J'espère que nous pourrions renverser cette invitation pour, nous aussi, mieux comprendre vos enjeux et comment vous réussissez à y répondre.

Pour commencer, je vais vous donner quelques éléments d'appréciation du bassin du grand Sud-Ouest. Nous sommes sur trois régions même si nous avons la particularité d'être principalement sur deux régions : la région Occitanie dans sa composante plutôt midi-pyrénéenne et la région Nouvelle-Aquitaine dans la partie « qui n'est pas chez vous ».

Nous avons un bassin très rural, comme vous pouvez l'avoir aussi, avec deux principales métropoles que sont Bordeaux et Toulouse. 50 % de la surface du bassin sont occupés par l'agriculture. La quasi-totalité du reste est occupée par la forêt et les milieux naturels. Nous n'avons que 6 % qui sont artificialisés.

Cette artificialisation progresse avec deux dynamiques principales, d'abord la dynamique des métropoles. Toulouse et Bordeaux sont des métropoles qui restent très attractives. La Métropole de Toulouse est passée la troisième métropole française devant Lyon lors du recensement en début d'année. Elle accueille 10.000 à 15.000 habitants tous les ans en plus. La Métropole de Bordeaux est également sur cette dynamique. Elle l'a notamment subie à la suite de la mise en place de la LGV.

Puis, nous avons une deuxième pression démographique forte qui est celle de la bande littorale, avec l'attractivité que le littoral apporte vis-à-vis à la fois de résidences principales, mais aussi une pression démographique forte à l'occasion des périodes estivales.

Si l'on regarde le sujet de la qualité de l'eau, nous avons relativement moins d'enjeux que sur d'autres territoires, avec 95 captages et une amélioration de la qualité de l'eau sur une grosse moitié de ces 95 captages, amélioration qui a pris du temps. Le constat que nous faisons, c'est qu'il faut dix ans pour obtenir des résultats mais nous arrivons à obtenir des résultats sur une grande partie de ces captages. Les principales difficultés se concentrent, comme vous pouvez le voir sur la carte, sur la partie Charente – Charente-Maritime. C'est plus diffus ailleurs.

Cela étant, nous avons bien conscience que c'est la carte d'aujourd'hui. Cette carte va fortement être perturbée par les conséquences du changement climatique. Le président Rousset en parlait dans sa vidéo. Nous aurons une baisse assez forte de notre ressource en eau dans les vingt-cinq ans à venir. Nous allons subir un effet de concentration qui aura des impacts sur cette carte.

Puis, nous avons, comme partout ailleurs en France, des sujets de pollution émergente et de PFAS que nous découvrons au fil de l'eau et qui vont également venir fortement chambouler la carte qui est présentée ici.

Je reviens sur la composante agricole du bassin. Nous avons souvent une image d'Adour-Garonne un peu caricaturale quand nous prenons l'autoroute pour aller à Biarritz, c'est-à-dire la maïsiculture irriguée le long de l'autoroute. L'agriculture en Adour-Garonne, c'est aussi énormément de toutes petites exploitations d'une grande fragilité économique.

Nous n'avons pas encore de chiffres. Nous sommes en train de faire un travail sur le sujet de l'agriculture. Je suis assez convaincue que nous ne réussirons pas sur notre bassin sans emmener avec nous l'intégralité du monde agricole. Pour cela, nous pouvons poser le constat qu'aujourd'hui, au regard de toutes les actions que nous menons, nous sommes encore loin d'atteindre les résultats attendus. Il faut se poser la question de la façon dont nous adressons nos politiques vis-à-vis du monde agricole. Cette question suppose qu'au préalable, nous comprenions bien comment il fonctionne et qui il est dans toute sa diversité.

Un premier chiffre assez frappant, c'est que sur la partie Occitanie, les agriculteurs sont plus pauvres que la moyenne des ménages de la région. Dans la moyenne des ménages, il y a des ménages qui ne travaillent pas. Or, on compare cela à des ménages agricoles qui, de fait, travaillent. C'est un premier chiffre assez éclairant. Cela relate la diversité de l'agriculture sur le territoire et le fait que nous ayons beaucoup (65 %) de micro ou petites exploitations et seulement 13 % de grandes exploitations.

Concernant les résultats, nous avons globalement un territoire où nous avons encore des masses d'eau en bon état. Ce bon état progresse puisque 42 % de nos masses d'eau étaient en bon état en 2015. Nous étions passés à 50 % en 2019. Nous devrions passer à 55 % à l'état des lieux de 2025. Nous sommes dans une dynamique positive. Même si nous sommes loin des 100 % ou des 70 %, nous nous améliorons.

Je reviens maintenant sur le sujet qui nous préoccupe le plus dans le grand Sud-Ouest, c'est le sujet des impacts du changement climatique. Le président Rousset en a parlé. A horizon 2050, nous projetons un déficit en eau de 1,2 milliard de mètres cubes. Même si vous êtes des sachants en matière d'eau, cela ne vous parle pas forcément beaucoup. Il faut donc relativiser, notamment par rapport à nos prélèvements aujourd'hui.

Cela correspond à plus de 60 % de nos prélèvements, c'est-à-dire qu'à horizon 2050, nous avons plus de 1 l sur 2 qui va manquer sur le bassin, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. 2022 deviendra une année normale. Nous avions, en 2022, près de 500 communes qui étaient en rupture ou en quasi-rupture d'alimentation en eau potable. Les projections montrent que si nous ne faisons rien, c'est la moitié des communes du bassin qui peuvent être en rupture ou en quasi-rupture d'alimentation en eau potable.

Evidemment, cela aura des impacts sur l'économie. Cela aura des impacts aussi sur la qualité. Il y a un effet immédiat qui est l'effet de concentration qui se comprend bien. Sur les communes qui étaient en rupture d'alimentation en eau potable en 2022, pour une grande partie, c'était lié au fait qu'ils ne pouvaient plus rejeter dans les milieux parce que les milieux n'avaient plus de volume suffisamment important pour que l'effet de dilution fonctionne.

Puis, nous avons d'autres problèmes qui se posent. En 2022, l'eau de la Garonne était à 30°C. Quand on discute avec Veolia, ils ont bien conscience qu'ils ont quasiment joué aux apprentis sorciers en envoyant de l'eau potable à 30°C dans des réseaux, au regard du milieu propice au développement des bactéries qu'est une eau à 30°C.

C'est le topo si nous ne faisons rien.

Evidemment, nous avons travaillé un plan d'adaptation au changement climatique pour apporter des solutions. Nous avons d'ores et déjà identifié pour 850 millions de mètres cubes de solution. Ce n'est pas encore le 1,2 milliard mais nous nous en approchons. Cela suppose que ces solutions soient mises en œuvre. Nous avons une énorme action vis-à-vis du territoire pour accélérer la prise de conscience et faire en sorte que les maîtres d'ouvrage de toute nature prennent le sujet en main pour que nous soyons prêts et que le territoire ne souffre pas, ou souffre le moins possible, des conséquences du changement climatique.

La première des solutions, c'est la sobriété. Si l'on applique un peu basiquement l'objectif de 10 % à nos 2 milliards de prélèvement, nous identifions un gisement de 200 millions de mètres cubes de sobriété. Cet objectif est décliné – ce n'est pas juste un calcul mathématique – au sein de chacune de nos commissions territoriales pour lui donner chair. C'est le premier point.

Deuxième point, nous voyons bien qu'au regard du mur que nous avons devant nous, la sobriété ne suffit pas. Nous avons donc ce que l'on appelle un mix de solutions qui fait partie du pacte que nous avons voté avec le comité de bassin. Ce mix de solutions est absolument indispensable pour que nous soyons prêts demain à faire face aux conséquences du changement climatique. Vous le voyez sur le graphique qui est présenté, il n'y a aucune solution magique. Il n'y a aucune solution qui, à elle seule, résout le problème. Une multiplication de solutions, quant à elle, peut nous permettre d'être à la hauteur du défi qui nous attend.

Nous avons quelques éléments d'illustration. Le premier élément porte sur le sujet du stockage. Cela fait partie des solutions que nous identifions, à la fois le stockage et le soutien d'étiage accru. Notre plus grosse retenue aujourd'hui, dans les Pyrénées, fait 60 millions de mètres cubes. Très longtemps, avant que je ne sois arrivée à l'agence, il y a eu un grand débat autour d'une autre retenue qu'on aurait pu créer – cela a complètement capoté –, qui devait aussi faire 60 millions de mètres cubes. Par rapport au 1,2 milliard, on voit que nous ne sommes pas du tout à la maille.

Dans les autres solutions que je cite rapidement, il y a évidemment toutes les solutions fondées sur la nature, toutes les mesures autour de l'agroécologie. Nous avons besoin d'embarquer avec nous le monde agricole pour réussir à faire face aux défis qui nous attendent, ce qui rejoint mon propos précédent.

Concernant la réutilisation des eaux traitées, nous avons quelques gros projets sur les zones littorales que nous poussons avec beaucoup d'énergie. Puis, nous avons des solutions plus innovantes, notamment la recharge de nappe. Ce sont des solutions qui sont testées à la fois sur la Garonne amont et sur les Charentes.

Eu égard à ce plan d'adaptation au changement climatique, nous nous sommes, dans le cadre du 12^e programme, donné des moyens en nette augmentation par rapport au programme précédent. Les élus ont fait ce choix fort parce qu'ils sont assez convaincus qu'il y a un enjeu de vitalité de nos territoires, de vitalité économique tout simplement. En 2022, ArcelorMittal, en Lozère, a fermé pendant deux semaines faute d'eau. Cela a représenté 2 M€ de perte de chiffres d'affaires pour l'entreprise.

Actuellement, une étude de BPI est en train d'être conduite sur la disponibilité en eau dans les territoires pour orienter les investissements étrangers en France sur des territoires où l'eau est disponible, que nous ayons un vrai enjeu de disponibilité en eau comme facteur d'attractivité, d'où l'importance de bien adresser ce sujet et le plus en amont possible.

Cet enjeu ayant été identifié comme majeur par nos élus, ils ont assumé le choix d'augmenter nettement la fiscalité. Pour vous donner un chiffre simple mais parlant, la fiscalité sur l'eau, rapportée au nombre d'habitants en Adour-Garonne, c'est 40 centimes alors que la moyenne en France, c'est 30 centimes. Nous avons une fiscalité importante mais qui est assumée par nos élus compte tenu de ce que j'ai dit précédemment.

Comme vous, nous avons subi les décisions nationales, lesquelles ont été d'autant plus mal perçues qu'il y a des chiffres assez identiques, c'est-à-dire que nous avons augmenté de 72 M€ par an nos recettes de fiscalité. Cette somme correspond à ce que nous avons versé l'année

dernière pour le financement des MAEC. Des parallèles sont faits un peu vite. Notre comité de bassin a également beaucoup d'amertume par rapport à des décisions qu'ils considèrent avoir subies alors qu'ils ont fait des choix forts en termes d'augmentation des moyens pour pouvoir répondre aux défis que va subir le territoire.

C'est ce que je pouvais vous dire assez rapidement. Je suis disponible pour répondre à toutes les questions. Je précise que je vais devoir vous laisser avant la fin de vos instances qui vont être riches. J'aurais bien aimé pouvoir rester plus longtemps mais mon train m'attend.

M. le président :

Merci beaucoup, Elodie Galko. C'est intéressant. M. Obled vient de dire qu'il est intéressant de faire un pas de côté pour voir ce que les collègues font. Quand nous sommes amenés à nous comparer et à évoquer les objectifs et les moyens que nous nous donnons pour atteindre le bon état ou la bonne gestion quantitative, c'est toujours intéressant de voir ce qui se passe autour.

Je ferais deux ou trois remarques. La première concerne la fiscalité et les redevances. Nous savons que Loire-Bretagne avait pris un peu de retard. Nous avons les redevances sur les ménages les plus faibles de tous les bassins hydrographiques. Nous avons voté ensemble collectivement + 20 % la dernière fois, donc nous avons un peu récupéré ce retard.

Quand on va voir l'Etat, quand on va voir les collègues, il nous arrive de nous comparer en posant des questions : qu'est-ce que je paie ? Qu'est-ce que je reçois ? On a bien compris qu'il faut que chacun fasse un effort.

Deuxième point, j'aime beaucoup le travail que vous avez accompli sur le mix des solutions indispensables pour répondre aux objectifs quantitatifs. C'est une question centrale qu'il va falloir que nous posions tous à l'avenir. M. le Directeur va nous faire des propositions sur le sujet. Il va falloir travailler cette question. Vous l'avez travaillée plus tôt que nous parce que vous étiez sans doute plus impactés que nous, mais nous allons l'être aussi très rapidement. Il faut donc voir cela.

Je pense que nous vivons les mêmes sujets. Il y a tellement à faire dans le domaine de l'eau. Vous n'avez pas donné le chiffre qui pourrait faire le lien avec l'étude du CFE, ce sont les moyens que vous avez mis, ou que vous allez mettre, dans le 12^e programme sur le grand cycle par rapport au petit. C'est une analyse intéressante parce que nous nous rendons compte que progressivement, nous sommes passés historiquement du financement du petit cycle, l'eau et l'assainissement, au financement du grand cycle. Ce ne sont pas du tout les mêmes périmètres hydrographiques. C'est un sujet d'avenir à appréhender. Je ne dis pas que nous allons régler ces questions, mais au moins essayer d'anticiper. Ce serait intéressant de vous entendre là-dessus.

Avant de vous passer la parole, je salue M. Mathieu Labrousse, conseiller régional délégué à l'eau. Y a-t-il des questions, mes chers collègues ?

Mme HAAS :

Merci beaucoup pour cet état des lieux. C'était extrêmement intéressant. On se rend compte qu'on a encore un peu de chance d'être sur le bassin Loire-Bretagne. Vous avez proposé des solutions pour 850 millions de mètres cubes en disant que vous aviez un déficit évalué à 1,2 milliard de mètres cubes. Je voulais savoir comment vous anticipez les millions qui ne sont pas couverts par votre plan.

Mme CAILLETEAU-CRUCY :

Je trouve que la présentation est encourageante. Cela donne envie de se retrousser les manches. J'ai plutôt des questions sur les types de forage. Vous parlez de réussir à améliorer la qualité de l'eau dans les forages. Chapeau ! Bravo ! Je me demande si c'est exportable au niveau national ou au niveau de notre bassin. Quels sont les types de forage, les profondeurs, etc. ?

Ensuite, concernant le monde agricole, vous évoquiez beaucoup de petites entreprises très fragiles et très sensibles à la crise actuelle. Finalement, est-ce que ce ne sont pas celles qui réagissent plus rapidement, qui ont moins d'inertie ? En effet, elles nécessiteraient des investissements moins lourds et moins longs à apporter. Cette configuration n'a-t-elle pas contribué au travail rapide et efficace que vous avez réussi à mener ?

M. BARRY :

Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur la répartition des financements entre l'utilisateur et le contribuable et les projections de répartition de financement dans le temps ?

Mme FELIX :

Je voulais prolonger la question qui a été formulée par la collègue de la Métropole d'Orléans sur l'évolution positive des captages. Est-il possible de dégager quelques leviers d'action qui vous ont paru particulièrement pertinents, certains plutôt que d'autres ?

Ma deuxième remarque porte sur le mix de solutions. Si j'ai bien compris vos calculs, vous ne comptez sur les économies d'eau que pour à peu près 10 % de la consommation actuelle à l'horizon 2050. Ma question est : pourquoi pas un peu plus ?

Mme GALKO :

Merci pour toutes ces questions. Pour répondre à la remarque du président sur le petit cycle et le grand cycle, nous sommes sur un tiers/deux tiers (un tiers pour le petit cycle et deux tiers pour le grand cycle).

Les 850 millions de mètres cubes, ce sont les solutions identifiées aujourd'hui. Ce ne sont pas les solutions financées parce que ce n'est pas avec nos 2 Mds du 12^e programme que nous allons financer les 850 millions de mètres cubes. Nous en avons bien conscience. L'enjeu du 12^e programme, c'est d'enclencher un certain nombre de ces solutions et des études pour les solutions que nous financerons sur les programmes suivants. Nous avons un trou dans la raquette. Nous espérons que nous allons le combler d'ici 2050. Nous avons déjà identifié des solutions pour deux tiers du gap. Il nous reste moins de 25 ans pour identifier et mettre en œuvre le reste.

Sur le sujet des captages et l'amélioration en dix ans, je ne le prends pas forcément comme un élément positif. Dix ans, c'est quand même long, surtout dans un contexte de changement climatique. Il va y avoir de plus en plus de pression. La ressource va être de moins en moins disponible. Je prends le cas des Charentes, un département que nous partageons avec Loire-Bretagne. La ville de La Rochelle, il y a un vrai sujet pour son alimentation en eau potable. Si nous devons attendre dix ans pour retrouver de la qualité sur les captages qui ferment aujourd'hui, nous ne serions pas au rendez-vous et nous allons avoir de la rupture d'alimentation en eau potable sur La Rochelle. Nous avons donc un sujet.

En matière d'échanges de bonnes pratiques, nous avons justement prévu avec M. Obled d'avoir un travail avec nos équipes, notamment parce que nous partageons la Nouvelle-Aquitaine et pour bénéficier des retours d'expérience positifs, ou moins positifs, des uns et des autres et pouvoir s'enrichir mutuellement sur le sujet. C'est quelque chose qui est engagé et que nous allons mettre en place d'ici l'été.

Au sujet des agriculteurs et du fait qu'il y aurait moins d'inertie, je ne suis pas sachante mais mon intuition dit plutôt le contraire. Nous avons constaté sur Adour-Garonne qu'entre le début du 11^e programme et la fin du 11^e programme, les industriels ont vécu la sécheresse de 2022 et ont multiplié par dix leurs demandes d'aide auprès de l'agence. Nous sommes passés de 1,5 M€ d'aides octroyées en 2019 à 15 M€ en 2024. La réactivité du monde économique est forte. La réactivité du monde agricole, à mon avis, est plus compliquée parce qu'il y a une fragilité économique. On n'investit pas. Quand on a des problèmes de fin de mois, on ne pense pas à la fin du monde. C'est mon intuition mais c'est quelque chose que nous sommes en train de travailler avec les équipes sur le Sud-Ouest.

Concernant la répartition entre usagers, j'ai effectivement les chiffres. Je pourrai vous les communiquer. Nous avons justement fait ce travail de regarder le retour sur investissement catégorie d'usagers par catégorie d'usagers.

Nous avons toujours les usagers domestiques qui contribuent plus que les autres et plus qu'ils ne reçoivent au 12^e programme.

De mémoire, les industriels sont à peu près équilibrés.

Le monde agricole est bénéficiaire parce que sur le 11^e programme, c'était du « un pour un ». Ce que nous avons acté avec le monde agricole pour le 12^e programme, c'est que tout euro

supplémentaire de contribution agricole générerait 4 € de retour. Nous devrions donc être sur du « un pour un et demi » sur le 12^e programme. Voilà les grandes masses.

J'ai mal noté la dernière question.

Mme FELIX :

Pourquoi ne pensez-vous pas pouvoir utiliser une vraie sobriété plus que 10 % ?

Mme GALKO :

Je ne vous cache pas que les 10%, ce n'est déjà pas simple. Les 10 %, c'est la vraie sobriété. La réutilisation n'est pas considérée comme de la sobriété. C'est de la vraie sobriété, donc c'est de l'eau que l'on utilise en moins. Le constat qui est fait, c'est que les 10 %, ce n'est déjà pas simple. Je suis assez convaincue que ce sujet de la sobriété va s'imposer à nous. C'est un fait. Le 1,2 milliard de mètres cubes en moins fait que nous n'avons même pas le choix. La nature nous dictera le pourcentage.

Le deuxième point, c'est qu'il y a un sujet d'économie. Il y a un sujet de création de valeur ajoutée sur un territoire. Il y a un sujet de tissu économique, de développement.

Je prenais le cas du Tarn. Dans le Tarn, on n'a pas su sécuriser les apports en eau. D'ailleurs, nous avons une agriculture qui passe en sec. Les fermes qui étaient à 50 ha en moyenne, qui s'agrandissent à 100-150 ha pour passer en sec génèrent suffisamment de revenus par exploitation pour continuer à produire.

Cela veut dire que concrètement, il y a moins d'écoles dans les villages. Il y a des écoles qui ferment. Puis, il y a les industries agroalimentaires qui ne tournent plus. Il y a donc un sujet de vitalité économique qui est fort. Il faut trouver le bon équilibre entre ce que la nature peut nous donner, ce que nous pouvons faire pour transférer de l'eau de l'hiver à l'été, et la sobriété qui n'est pas non plus neutre en termes de valeur ajoutée.

M. le président :

Ce qui vient d'être dit est intéressant. Cela nous ramène à tous les débats que nous avons sur l'eau aujourd'hui et à ces fameuses études qu'on appelle HMUC. Je rappelle que la philosophie de ce travail, c'est que quelle que soit la taille du territoire (communal, intercommunal, départemental, régional et de bassin), il faut être capable d'appréhender l'hydrologie de son territoire, la qualité des milieux, la qualité des usages actuels et ce que le climat va produire. Rien que de mener ce diagnostic permet de mobiliser les uns et les autres sur les efforts à réaliser et à consentir, sur les solidarités qu'il va falloir mettre en œuvre entre nous, entre acteurs pour partager, puis entre acteurs sur le bassin parce que ce sont souvent les efforts des uns qui profitent aux autres.

Je n'aime pas le terme HMUC mais sur le fond, il faut faire ces analyses. J'ai envie de dire que plus il y aura de territoires à le faire, mieux ce sera. Il faut que nous prenions conscience que ce bien commun est fragile et qu'il va falloir le ménager, le partager. C'est ce que je retiens de tout cela. Il faut que nous soyons capables de diagnostiquer nos forces et nos faiblesses autour de l'eau.

CONFERENCE NATIONALE DE L'EAU

M. OBLED :

La conférence nationale de l'eau a été annoncée par l'ancien Premier ministre, par l'actuel Premier ministre et déclinée par la ministre de l'Ecologie, mais pas encore lancée. La ministre avait annoncé que les comités de bassin seraient aux premières loges pour y réfléchir, participer et coordonner. Or, nous n'avons pas de comité de bassin toutes les semaines. Il fallait donc que nous en disions un petit mot.

Le contenu de ma présentation est issu des propos de la ministre et des réflexions que nous avons pu en avoir en interne, notamment avec le Dreal de bassin, M. Brulé, qui est présent et que je remercie.

Concernant les objectifs, la ministre indiquait que nous avons un modèle de gouvernance qui avait fait ses preuves, qui avait été repris à l'international et qui sera conservé.

Dans les débats publics, on a besoin de parler de choses concrètes. Ce sera un des objectifs de parler très concret et d'évoquer, sans en avoir peur, les conflits d'usages et ce que cela nécessite comme solutions.

Le troisième objectif, elle en a beaucoup parlé. Elle a fait une interview dans la presse au sujet d'une feuille de route « captages ». C'est une stratégie de réduction des pollutions, dont cette conférence devra parler.

Quatrièmement, il s'agit de parler du modèle économique : quelle durabilité ? Quelle soutenabilité du modèle économique de l'eau ? Avec les agences mais pas que puisqu'on a parlé de la Banque des territoires. On a parlé des collectivités. Il y a certainement des choses à imaginer pour faire face au mur d'investissement dont il a été question tout à l'heure et que le président Rousset rappelait également dans son propos.

Le cinquièmement fait le lien avec ce qu'Elodie Galko vient de nous présenter, c'est approfondir les plans d'action à horizon 2050. On a répondu à la nécessité de doter la France de stations d'épuration depuis 60ans. Maintenant, nous avons la percussive par le changement climatique et la question de la qualité de l'eau, notamment dans les captages. Si l'on se projette à 2050, que faut-il faire pour améliorer la planification et le passage à l'action ?

C'est là peut-être que je peux faire le lien avec ce que ma collègue d'Adour-Garonne a évoqué. Si nous n'avons pas la même étude ou le même outil qui a été réalisé... Vous savez que nous avons initié deux démarches, dont Loire 2050 avec des ateliers qui ont permis, sur l'ensemble du territoire du bassin, de réunir des acteurs et de réfléchir aux enjeux de 2050 et la manière de les appréhender. Un travail a été réalisé, dont on vous avait parlé.

L'autre démarche qui a été lancée, et dont on vous parlera plus en détail un de ces jours, c'est une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le bassin, qui intéressera le bassin et qui devra percuter l'ensemble de nos travaux, y compris les programmes d'intervention dans la mesure où ils seront certainement, comme l'a été le 11^e, modifiés, repensés ou réfléchis.

Cette réflexion est vraiment au cœur de la conférence nationale de l'eau et était au cœur de nos réflexions à nous. Nous nous étions dit avec les équipes, avec la Dreal et l'ensemble des partenaires que nous allions mixer les réflexions que nous avons déjà, avec celles qui seront demandées par la conférence nationale sur l'eau.

Ce que la ministre évoquait comme thématiques à aborder au-delà des objectifs, il y avait évidemment celle du partage de la ressource, celle des pollutions et la question de la gouvernance qui est une question majeure. Le président du comité de bassin en a parlé tout à l'heure : comment la gouvernance est-elle dynamisée ? Comment passe-t-on d'une situation où les spécialistes parlent aux spécialistes à une appréhension par le grand public de cette question de la gestion de l'eau qui est peut-être plus prégnante dans certains territoires ?

Je ne reviens pas sur la question du financement qui sera évoquée tout à l'heure.

Elle a parlé de fiscalité. Elle a parlé de financement. Elle a parlé de subventions. Elle a parlé de prêts. Elle a parlé de la Banque des territoires.

Il y a la question de la gestion des risques, puis celle de la sécheresse. Nous venons d'en parler. Il y a aussi des moments où il y a trop d'eau. C'est comment on arrive à réfléchir l'ensemble.

Il y a beaucoup de réflexions en ce moment sur la Gemapi. Nous avons été interrogés au Sénat sur ce sujet qui est évidemment à prendre en compte.

Puis, il y a l'accompagnement des collectivités, quelles que soient les compétences, sur le petit cycle et le grand cycle, sans parler de la mobilisation du public qui est certainement un élément déclencheur du passage à l'action.

Nous avons imaginé que le comité de bassin puisse être en pilotage avec le bureau. On pourrait mixer des choses que nous avons déjà prévues. Les ateliers Loire 2050, que nous envisageons organiser en juin-juillet, pourraient être le moment où l'on parle non seulement de ce que nous

avons prévu d'aborder, mais aussi de cette grande conférence en faisant un focus sur certaines thématiques, notamment le financement, la gouvernance et les pollutions diffuses.

M. le président, je ne pense pas qu'il faille un grand débat dessus. Nous pouvons passer au sujet suivant concernant le Cercle français de l'eau puisqu'il y a un lien avec la conférence.

M. le président :

Nous allons suivre cela avec attention. Nous ne pouvons pas imaginer qu'il y ait une grande conférence nationale et que nous ne puissions pas y participer. Je sais que la volonté du gouvernement est d'associer le maximum d'acteurs autour de ces questions.

Je vous promets que dès que nous aurons plus d'informations, je proposerai, Mme la Présidente, que nous fassions un courrier commun à tous les membres du CB pour expliquer comment tout cela va se dérouler. Puis, si nécessaire, nous organiserons un débat spécifique sur nos propositions. Il ne s'agit pas de refaire le monde. J'ai vu tout récemment que les conseillers économiques, sociaux et environnementaux se sont aussi penchés sur ces questions en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Pays de la Loire. Il va falloir s'alimenter de tout cela. En tout cas, je vous promets que nous aurons ce débat et que nous allons y participer.

Le point suivant est important. Nous avons souhaité réfléchir au financement de la politique publique de l'eau en France. Nous allons essayer de donner quelques chiffres, quelques perspectives pour essayer d'aborder l'avenir.

CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU

Intervention de Florence Daumas : Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine

M. le président :

Je propose à Florence Daumas, déléguée générale du Cercle Français de l'Eau (CFE), de venir nous présenter un travail de très grande qualité que je tiens à saluer.

Mme DAUMAS :

Je remercie beaucoup le président du comité de bassin qui se trouve être le président du Cercle français de l'eau également, la direction de l'agence de l'eau, mais aussi vous tous, de nous permettre de vous présenter cette étude qui a démarré en 2023.

Le Cercle français de l'eau est une association à but non lucratif au niveau national. Nous sommes un cercle de réflexion qui rassemble les parlementaires, les associations nationales d'élus, les acteurs économiques, avec une validation scientifique à la fois pour essayer de promouvoir une politique de l'eau qui soit efficace, qui reste démocratique au service de l'intérêt général, mais aussi pour répondre aux enjeux de changement climatique que nous connaissons aujourd'hui.

Nous avons entamé, en 2023, une étude pour arriver à dresser un panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine. Nous avons réalisé ce travail en partenariat avec Intercommunalités de France, l'Association nationale des élus des bassins (ANEB), ainsi qu'avec le ministère de la Transition écologique et l'association Amorce qui nous ont soutenus financièrement.

Cette étude a fait l'objet d'une longue réflexion au sein du Cercle français de l'eau. Je ne vous apprend rien en disant que le contexte est assez contraint financièrement aujourd'hui. Nous entendons énormément parler de besoins d'investissement dans les services d'eau et d'assainissement, mais aussi sur les territoires sur tout ce qui concerne l'eau. Nous nous sommes donc posé la question : sur quelle base travaillons-nous ? Quelles sont aujourd'hui les dépenses dans la politique publique de l'eau ? Il s'agit surtout d'arriver à avoir une vision élargie par rapport

aux agences de l'eau. Qui dit financement de la politique de l'eau, tout de suite on pense aux agences de l'eau. Or, ce ne sont pas les seules qui financent cette politique.

Nous voulons mettre à disposition des décideurs, qu'ils soient élus ou acteurs économiques, publics, privés ou associatifs ce diagnostic complet, partagé de tous les moyens financiers qui sont mobilisés dans ce domaine. Ensuite, il s'agit, dans une deuxième phase, d'arriver à construire au mieux un financement pour adapter nos territoires aux effets du changement climatique qui est le sujet prégnant de ces dernières années.

La méthodologie, je vais passer un petit moment à l'expliquer parce qu'elle est importante à comprendre. Chaque mot a son importance. De quoi parle-t-on ?

Quand on parle de politique de l'eau, dans la loi française, les compétences du grand cycle, par exemple, ne sont pas définies. La politique de l'eau n'est pas définie en tant que telle. Nous nous sommes donc demandé sur quel champ d'action notre étude et notre analyse économique doivent porter.

Plutôt que de partir du Code de l'environnement et de certains articles qui définissent typiquement la Gemapi, nous avons décidé de prendre un peu de hauteur et définir les contraintes communautaires qui nous sont imposées et qui découlent de tout ce qui est directive-cadre sur l'eau, directives inondations, directives nitrates, etc.

Ainsi, six champs d'action ont un petit peu structuré toute notre analyse. Vous les avez en haut à droite de la slide. Nous avons analysé :

- la réduction des pollutions de toutes origines (pollutions diffuses, domestiques et industrielles) et par temps de pluie ;
- le champ d'action « accès et qualité de l'eau à destination de la consommation humaine », tout ce qui est eau potable ;
- le champ « restauration des milieux aquatiques et humides, de leur fonctionnement naturel et de la biodiversité aquatique » ;
- tous les champs qui concernent la connaissance, la planification, la gouvernance mais aussi le fonctionnement de certains établissements, dont les agences ;
- la prévention et la gestion du risque inondation ;
- tout ce qui est gestion quantitative que nous avons nommé « préservation de la ressource en eau : gestion, partage et actions de sobriété ».

Nous avons défini la politique de l'eau suivant ces six champs.

Ensuite, nous avons identifié les acteurs qui financent ou qui font transiter des financements. Nous avons cadré l'étude sur l'eau douce. En effet, si nous avons parlé de littoral et de maritime, cela aurait fait rentrer des acteurs et des financements beaucoup plus larges et beaucoup plus complexes.

Puis, nous avons eu aussi la lourde tâche de limiter l'étude à la France métropolitaine, l'Hexagone plus la Corse, parce que chacun des départements et territoires d'outremer a son propre fonctionnement, leur propre financement, leurs propres acteurs et une gouvernance différente. Nous avons donc préféré restreindre cette analyse à la France métropolitaine.

Quand nous avons fait cette cartographie des acteurs et des financeurs de la politique de l'eau, nous avons collecté des données financières sur le 10^e programme et le 11^e programme des agences en cours. La période d'analyse porte donc sur une moyenne annualisée sur dix ans (de 2013 à 2022). Gardez bien cet aspect en tête. Ces données ont été collectées pour chaque acteur. Ce sont des données publiques. L'économiste qui a été mandaté par le Cercle français de l'eau pour faire cette étude, Maria Salvetti, a fait en sorte que toutes ces données soient publiques, donc tous les calculs peuvent être refaits si vous le souhaitez.

Ensuite, nous avons cartographié tous les flux financiers issus de cette collecte de données. Nous l'avons fait au niveau national. Puis, nous l'avons décliné au niveau des six bassins hydrographiques pilotés par une agence de l'eau.

Nous avons aussi souhaité rattacher ces financements par secteur d'activité. Nous étions partis de la directive-cadre sur l'eau qui identifie les ménages et les activités de production assimilées domestiques. Vous verrez le sigle APAD apparaître dans les documents. Cela concerne tout ce qui est commerçants, artisans, tous ceux qui sont raccordés au réseau collectif, que ce soit d'eau potable ou d'assainissement, mais qui ont une activité économique. Il y a des agriculteurs aussi.

Nous avons un secteur d'activité « industriels », les agriculteurs, les contribuables qui représentent tout ce qui est Etat. Nous allons avoir tout ce qui est budget de l'Etat dans les contribuables mais aussi les collectivités territoriales. Puis, nous avons pris un secteur d'activité dit environnement. En effet, l'environnement a son mot à dire dans ce financement.

Enfin, nous avons ventilé ces données par instrument économique pour voir quels étaient les instruments les plus mobilisés, que ce soit la taxe environnementale, la fiscalité locale, la redevance environnementale, le tarif...

Les dépenses pour compte propre, c'est en gros du financement privé de tous les acteurs économiques, ce qu'ils dépensent en fonds propre pour la politique de l'eau. Typiquement, des agriculteurs qui décident de moderniser leurs infrastructures d'irrigation vont mettre de leur poche. Il s'agit donc de fonds privé. Ce sont des dépenses pour compte propre. J'insiste parce que nous allons voir que ce poste a finalement une importance dans cette politique de financement. Nous avons aussi tout ce qui est mécanisme de compensation qui, dans ce cadre-là, est essentiellement assurantiel, par exemple le fonds Barnier. Puis, il y a les transferts, notamment de l'Europe vers la France.

Quels sont les résultats ? En moyenne annualisée, les dépenses dans la politique de l'eau en France représentent plus de 23,4 Md€ par an, ce qui représente 0,84 % du PIB français. Vous me direz : 0,84 %, est-ce que c'est beaucoup ou peu ? Pour avoir un repère, l'OCDE préconise de consacrer entre 0,35 % et 1,2 % rien que pour moderniser et entretenir les services d'eau et d'assainissement. Chacun a son interprétation mais cela nous donne un repère. Dans ces 23,4 Md€, le montant annuel moyen des recettes des six agences métropolitaines est de 2,3 Md€ pour des aides versées en moyenne de 1,8 Md€. Je vous rappelle que nous avons enlevé tout ce qui est solidarité internationale et mer et littoral de ce montant.

Concernant la répartition des secteurs d'activités dans ces dépenses, sans surprise, ce sont les ménages qui sont à 53 % contributeurs de ces dépenses et les APAD à 9 %. Cela veut dire que les ménages et les APAD, c'est-à-dire tout ce qui est réseau collectif « eau potable et assainissement », contribuent pour 62 %, les industriels pour 23 %, l'agriculture pour 9 % et les contribuables pour 6 %, au niveau du budget de l'Etat mais aussi toutes les collectivités territoriales en fonds propre des collectivités.

S'agissant de la part des champs d'action dans les dépenses globales – nous revenons sur ce qui était dit tout à l'heure sur le petit cycle et le grand cycle –, nous voyons qu'il y a 53 % de ces dépenses qui se font dans la réduction des pollutions. Il y a des pollutions diffuses dans ce champ d'action, donc ce n'est pas tout à fait le petit cycle. Cependant, ce sont quand même 53 % des efforts de dépenses pour lutter contre les pollutions et 39 % pour l'eau potable. On dépense donc les 90 % des dépenses allouées à tout ce qui est eau potable et lutte contre les pollutions, avec 8 % qui restent pour les autres champs (restauration des milieux, connaissance, planification, prévention des inondations et gestion quantitative, donc tout ce qui est sobriété).

Cette carte vous donne un aperçu de la cartographie des flux financiers et des financeurs que nous avons dressée dans cette étude. Nous avons évidemment mis les agences de l'eau au centre puisque même si elles ne représentent que 10 % de ces dépenses globales, elles ont un effet levier qui est énorme. Tous les flux financiers transitent par les agences de l'eau. En plus, elles ont toute cette solidarité territoriale. Puis, elles orientent cette politique publique, avec les documents de planification que sont les Sdage qui imposent des orientations aux projets qui sont développés sur le territoire.

Cette carte montre tous les mécanismes financiers et tous les instruments économiques qui sont utilisés. Elle précise aussi les données qui sont utilisées, dont certaines sont ponctuelles. Ainsi, ce graphique concentre toutes ces informations.

Ces dépenses globales, qui représentent quasiment 13 Md€, sont opérées principalement par les services publics d'eau et d'assainissement. Les tarifs arrivent en premier ; ils mobilisent plus de la moitié de ces dépenses pour la politique de l'eau. Comme je vous le disais en introduction, les dépenses pour compte propre arrivent en deuxième position. Les acteurs économiques mobilisent quasiment 7 Md€ chaque année pour la politique de l'eau. C'est invisibilisé. Quand vous portez un projet, quand vous demandez une subvention à l'agence de l'eau, il y a toujours une part de financement des acteurs économiques dans ces projets. Il est important de le signaler.

Le budget des agences de l'eau représente un peu moins de 10 %, avec un prélèvement sur ce budget qui part vers le budget de l'Etat qui représente en moyenne, sur 2013-2022, 93,5 M€, et un

prélèvement pour financer l'Office français de la biodiversité qui, sur ces dix années, a représenté à peu près 150 M€. Nous savons que cela augmente puisque dans la loi de finances de 2025, il est de plus de 400 M€.

Dans cette étude, nous nous étions aussi posé la question : il y a des dépenses globales dans la politique de l'eau mais au final, qu'est-ce qui manque ? Qu'est-ce qu'il faudrait payer en plus pour avoir des objectifs un peu tangibles ? Nous avons donc estimé les coûts non couverts qui seraient à financer pour avoir une politique équilibrée et qui donne des résultats.

Il y a trois grandes parties. La partie en haut à gauche, en vert, affiche 5 Md€ de coûts environnementaux. Les coûts environnementaux représentent ce que l'Europe nous enjoint, avec la directive-cadre sur l'eau, à dépenser en plus pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau à 2027. Ces 5 Md€ ont été estimés par le ministère de la Transition écologique dans l'étude de récupération des coûts de 2019. Cette étude est en train d'être remise à jour pour rapportage à l'Europe. Elle devrait sortir en 2025. Nous nous étions appuyés sur l'étude de 2019. En gros, ce sont 5 Md€ de dépollution des cours d'eau pour atteindre le bon état, en sachant que cette enveloppe ne prend pas en compte ce que l'on appelle le coût de la ressource, c'est-à-dire le coût de raréfaction de la ressource. C'est vraiment une enveloppe minimaliste de couverture de coûts environnementaux.

Nous avons aussi la partie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Ce sont 4,2 Md€ de déficit d'investissement dans les services publics d'eau et d'investissement pour moderniser et décarboner les infrastructures, puis 400 M€ pour des besoins de traitement micropolluants.

Ces estimations proviennent d'une étude de l'UIE (Union des industriels et entreprises de l'eau) qui avait mandaté Maria Salvetti également, sachant que Maria Salvetti, avec ses étudiants, est justement en train de revoir ces 400 M€ de besoins de traitement micropolluants au regard de la révision de la directive « eaux résiduaires urbaines » qui est sortie pour essayer de préciser un petit peu cette enveloppe parce que 400 M€, on pense que c'est un petit peu léger.

Le troisième de poste de coûts non couverts, ce sont les coûts assurantiels qui sont estimés à 3 Md€ par France Assureurs dans un rapport de 2021. On n'a pris en compte que ce qui est sécheresse/inondation et qui serait, entre 2020 et 2050, de 3 Md€ par an de dégâts dus aux inondations et aux sécheresses à couvrir. Des chiffres sont sortis hier. En 2024, les coûts assurantiels sont de 5 Md€. Cela comprend les tempêtes, les grêles, etc. Nous atteignons des niveaux de dédommagement colossaux, auxquels il va falloir répondre.

Pour la déclinaison de ces financements par bassin, j'ai voulu faire ce matin un focus sur Loire-Bretagne, avec toutes les caractéristiques que vous connaissez sur votre bassin.

Les dépenses globales en moyenne sur Loire-Bretagne s'élèvent à 5 Md€ par an, supportées à 49 % par les ménages et à 11 % par les APAD. De la même façon, nous sommes toujours sur une moyenne à peu près de 60 % de ménages et assimilés domestiques sur ces dépenses, de 20 % d'industriels, 15 % d'agriculteurs et 5 % de contribuables. Dans les contribuables, il y a les collectivités territoriales. Il est assez difficile pour les collectivités territoriales d'arriver à savoir ce qui est favorable ou non à la politique de l'eau, par exemple dans leur politique de requalification urbaine. Nous savons donc que cette part est sous-estimée.

Cela représente 85 € par habitant sur Loire-Bretagne. Cela oscille, en France, entre 311 € par habitant en Seine-Normandie et 465 € par habitant sur Rhin-Meuse ; c'est la part par habitant et par an la plus élevée. Ainsi, Loire-Bretagne est dans une fourchette plutôt moyenne de dépenses par habitant en dépenses globales.

Nous avons 57 % de ces dépenses qui vont vers tout ce qui est lutte contre les pollutions et 36 % qui vont vers la potabilisation et la distribution de l'eau. Le reste va vers le grand cycle de l'eau, donc des dépenses qui relèvent principalement des services publics d'eau et d'assainissement.

Sur le bassin Loire-Bretagne, sur dix ans, c'est une moyenne de 366 M€ de redevances collectées pour 295 M€ d'aides versées, sachant qu'il y a une différence entre le 10^e et le 11^e programme. L'étude n'a pas fait la différence au niveau bassin hydrographique. Au niveau national, il y a aussi des différences dans les attributions des aides entre le 10^e programme et le 11^e programme. En effet, le 11^e programme est davantage ciblé « grand cycle » que le 10^e programme.

Les enseignements de cette étude, c'est qu'elle nous permet d'avoir une vision un peu plus globale sur qui contribue à ces dépenses dans la politique de l'eau et de sortir un petit peu de ce focus « agence de l'eau », même si les agences de l'eau sont clairement des catalyseurs et des

boussoles des actions à mener sur les territoires. On leur reconnaît cet effet levier qui est de 1 pour 10 puisque ce sont elles qui impulsent tous les projets sur les territoires.

Nous avons vu qu'il y avait des champs d'action qui étaient relativement peu investis, qui constituent la majorité du grand cycle. Il serait nécessaire d'investir davantage pour restaurer les milieux aquatiques et prévenir les inondations. La mission d'information du Sénat a été soulignée.

Je finirais par les bénéfices d'une gestion intégrée par bassin : une implication accrue des collectivités territoriales qu'il faudrait un peu dynamiser par des gouvernances un peu plus efficaces et par un accompagnement qui serait susceptible de générer davantage de projets structurants sur les territoires.

Je termine cette présentation en soulignant la nécessité de construire un financement plus solide sur le grand cycle de l'eau. A un moment, il va falloir réfléchir à la répartition de l'effort pour adapter nos territoires au changement climatique en prenant en compte la quantité, la qualité mais aussi les risques liés à l'eau. Pour cela, il est préconisé de construire un financement « grand cycle » en réinterrogeant toutes les règles de partage entre tarifs, redevances et fiscalité et ayant recours à l'emprunt.

Je vous remercie. Si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.

M. le président :

En l'occurrence, nous avons un état des lieux qui viendra nourrir nos réflexions ainsi que tous les travaux que nous allons pouvoir engager au cours de cette conférence nationale. Cette étude a été présentée à l'Assemblée nationale, à la commission Développement durable, et au Sénat. Les parlementaires ont été très intéressés par ce diagnostic.

Mme MATHYS :

Je veux juste poser une question idiote. On est toujours un petit peu perdu dans les grands chiffres. Vous avez parlé de millions d'euros, de milliards d'euros... Selon vos diaporamas, par exemple, 366 M€ pour l'agence de l'eau à un moment... Au niveau des notations, par moments, j'ai été perdue entre vos notations « milliards d'euros » et « millions d'euros ». Nous sommes dans un rapport de un à mille. Je dis que ma question est un peu idiote mais il y a des moments où... Là, on est bien dans les millions d'euros. C'était juste une clarification sur la manière de noter les unités : quand est-ce qu'on parle de millions et quand est-ce qu'on parle de milliards ?

M. PIRIOU :

J'ai apprécié les résultats de cette étude. J'ai juste un point particulier sur les eaux marines côtières. Vous avez dit à un moment donné que vous avez réduit votre étude à l'eau douce, que les eaux marines côtières comptaient plus d'acteurs et que c'était plus complexe. J'estime que dans le milieu marin, au contraire, il y a moins d'acteurs. C'est en eau douce que c'est très complexe. Le domaine public maritime, c'est l'Etat et quelques acteurs autour.

L'agence de l'eau a maintenant des compétences sur le milieu marin côtier. Il faut donc en tenir compte. Il y a une tentative d'harmonisation entre le document stratégique de façade, qui concerne les eaux marines, et le Sdage qui concerne les eaux douces et marines côtières. 80 % des pollutions qui touchent le milieu marin côtier viennent du domaine terrestre. Il y a un lien terre/mer qu'il faut absolument maintenir. D'ailleurs, dans les enjeux du Sdage qui sont actuellement en concertation, en discussion, il y a un septième enjeu qui concerne le littoral. Il y a un lien. Il ne faut pas faire une coupure entre l'eau douce et l'eau marine côtière, il faut associer.

M. DEGUET :

Je m'excuse par avance parce que j'ai saisi des choses que vous disiez au vol et je ne suis pas sûr de les avoir saisies correctement. Je vais donc vous poser des questions sur ce que j'ai saisi.

M. le président :

Je me mets à votre place. Le jour où l'on m'a présenté l'étude la première fois, il faut avoir le temps de la digérer. Je vous propose donc de la digérer. Les documents étaient communiqués à l'entrée. Vous avez le temps de réfléchir. Si vous voulez, nous pourrions en reparler plus en détail. Ce sera plus facile. S'il y a une incompréhension entre les milliards et les millions, nous n'allons pas survivre. Je comprends. Moi-même, lorsque j'ai eu la première présentation, il y a tellement chiffres que cela mérite une concentration. Je voulais que vous puissiez avoir les documents. Je remercie l'agence d'avoir permis de dupliquer pour que vous ayez tout le document complet. Je vous promets un débat là-dessus.

M. DEGUET :

Je ne vais pas poser des questions de compréhension, je vais juste relever des chiffres qui peuvent surprendre.

Première chose, vous avez parlé de transferts des agences de l'eau vers l'Etat qui sont relativement importants. Nous en connaissons un certain nombre. Nous protestons assez fréquemment sur ces questions. J'ai trouvé que le chiffre était important. Je voulais connaître la nature de ces transferts. Sont-ils ce que nous connaissons sur la trésorerie ou y en aurait-il d'autres ?

Deuxième chose, quand vous parlez de pollution en général, vous donnez des chiffres très importants de ceux qui traitent de la pollution. Je voulais savoir si vous faisiez la distinction entre ceux qui traitent au niveau préventif et ceux qui traitent au niveau curatif. J'ai cru comprendre que ce n'était que le curatif, auquel cas cela devient extrêmement impressionnant.

Troisième chose, vous avez dit que ces coûts non couverts, c'était la pollution. Je vous fais remarquer que les redevances « pollutions » sont nombreuses. En principe, elles sont censées couvrir en partie ces coûts. Avez-vous une étude sur le fait que cela couvre ou que cela ne couvre pas ou très peu ces coûts ?

Mme HAAS :

Pour moi, c'était juste une remarque de sémantique. Vous avez marqué « 28 % du territoire national ». J'imagine que vous voulez parler de la France hexagonale parce que c'est important.

M. SERVANT :

C'était pour avoir une précision. Vous avez parlé des coûts non couverts dans lesquels il y avait les coûts assurantiels de 3 Md€. Cela comprendrait la sécheresse et les inondations mais peut-être aussi l'activité économique, le privé... On a l'impression que c'est une enveloppe globale. J'aimerais que vous précisiez le contenu.

Puis, avez-vous pu estimer les coûts et bénéfiques des actions qui pourraient être mises en place par rapport aux coûts et bénéfiques si finalement on ne faisait rien ? Il faut quand même que l'on compare un peu les deux.

M. MARY :

J'ai bien aimé votre conclusion sur le besoin en financement du grand cycle. On parle de grand cycle et de petit cycle mais n'y aurait-il pas qu'un cycle de l'eau ? Ensuite, c'est la répartition usagers/contribuables, usagers quels qu'ils soient. Enfin, c'est la solidarité entre les territoires (territoires très urbanisés et territoires peu denses et sans doute moins riches).

M. GANDRIEAU :

Sur les participations et redevances collectées, il y a aujourd'hui la fameuse taxe Gemapi qui fait partie aussi des impôts. Je connais bien mon territoire. Il y a des écarts énormes entre les territoires. C'est souvent dû à la submersion marine. Comment peut-on apprécier la participation ? On va se retrouver avec des participations des usagers ou des entreprises qui sont très

importantes. Là, c'est difficile à apprécier – et je comprends –, mais je trouve que cela met un bémol sur une moyenne.

M. DORON :

J'avais une question sur les coûts non couverts. J'ai été interpellé par votre propos – mais peut-être que c'est simplement un raccourci de langage – sur les 5 Md€ de coûts environnementaux, notamment par rapport aux objectifs DCE et l'atteinte du bon état écologique. Il n'aura échappé à personne que la question de l'hydromorphologie et de la restauration hydromorphologique des cours d'eau est un point central pour ne pas dire crucial. Vous avez parlé de 5 Md€ de dépollution, ce qui m'a interpellé.

Puis, il y a un élément qui devrait aussi nous interpeller et nous aider dans la prise de décision et la mobilisation – nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir cet après-midi –, c'est : quel est le coût de l'inaction ?

M. MOREAU :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis président de Bio Nouvelle-Aquitaine et représentant de la FNAB dans ce comité. Je suis très satisfait de ce que vous avez présenté mais j'ai une question assez simple. Vous n'avez pas du tout abordé le principe pollueur/payeur. Cela m'étonne dans la mesure où l'on parle de financement et de redevances. Peut-être qu'à un moment donné, il faudra quand même se poser les bonnes questions.

M. le président :

Cette étude, on a osé la faire. Elle est sans doute imparfaite mais il lui manque surtout une phase 2. Il s'agit bien de poser un diagnostic et de se demander : comment fait-on demain ? C'est peut-être vous qui avez la réponse après tout. Aujourd'hui, un diagnostic est posé. Il va falloir trouver des solutions. C'est peut-être l'objet de la conférence nationale et des propositions que l'on pourrait faire une fois que vous aurez assimilé le document qui se veut un état des lieux.

L'autre jour, nous nous étions retrouvés au Sénat. Un sénateur de Mayotte nous disait : « Vous n'avez pas regardé la situation des Ultramarins ». Ce n'est pas que nous ne voulions pas le faire. Vous rendez-vous compte du travail et de l'expertise que cela nécessite au niveau de chaque territoire ultramarin ? En plus, chacun a ses caractéristiques.

De la même façon, je veux rassurer M. Piriou, on n'a pas du tout voulu exclure le littoral de ces questions. A un moment donné, vous l'avez fort bien dit, le lien terre/mer est évident. Peut-être qu'avec le président Le Gal, on pourrait réfléchir à une annexe à ce document pour essayer d'analyser ce lien terre/mer du point de vue de ce diagnostic pour compléter. C'est peut-être une chose qu'il faudra que nous fassions.

Mme DAUMAS :

En effet, toutes ces questions sont complètement légitimes. Déjà, entre le milliard et le million...

Mme MATHYS :

C'est juste parce qu'à un moment, vous avez dit « milliard » alors que c'était des millions qui étaient affichés à l'écran.

Mme DAUMAS :

C'est dans mon propos. C'est exactement ce que j'allais dire. L'étude comporte une synthèse, un rapport et des annexes. Ces trois documents sont téléchargeables sur le site. Nous avons fait en sorte de toujours être en milliards d'euros pour comparer les montants au niveau national. Ensuite, par acteur, nous sommes en millions d'euros. Milliard, c'est « Md » et million, c'est « M ». Par contre, il est vrai que quand je vous l'ai présenté, j'ai dit « million » alors qu'il était marqué « milliard » à l'écran. Je m'en excuse patement.

Concernant le cadre de l'analyse et le lien terre/mer, M. le Président l'a dit fortement, à un moment, nous avons posé la question : où est-ce qu'on arrête l'analyse ? C'est un choix que nous défendons. Je suis tout à fait d'accord avec vous qu'on aurait pu prendre le lien terre/mer. Toutefois, au regard du budget de l'étude et du temps imparti pour la réaliser, nous avons malheureusement décidé d'exclure tout ce qui était littoral, même si je suis d'accord que le lien terre/mer est évidemment extrêmement important.

A propos des transferts de l'agence vers l'Etat, c'est ce qu'on appelle le plafond mordant. C'est le plafond de recettes des agences qui, si jamais elles dépassent, partent vers le budget de l'Etat. D'ailleurs, ce n'est pas un transfert, c'est un prélèvement de l'Etat sur le budget des agences de l'eau.

Au sujet des analyses « dépollutions », il faut savoir que les données que nous avons collectées sont nationales. Nous avons essayé d'arriver à déterminer les lignes qui rentraient dans les champs d'action. Nous aurions beaucoup aimé pouvoir préciser ce qui relevait du préventif et ce qui relevait du curatif. Malheureusement, nous ne sommes pas à ce niveau de détail. Nous avons vraiment voulu présenter un panorama un peu macro.

Pour ce qui est des coûts non couverts et la part de la redevance « pollutions », toujours pareil, il est difficile de faire une analyse coût/bénéfice des actions. C'est marqué en conclusion de l'étude : quelles sont les actions qui marchent ? Quelles sont les actions qui marchent moins bien ? C'est une analyse à faire plus en déclinaison hydrographique. Au niveau national, c'est déjà plus difficile à identifier.

Concernant les 3 Md€ de coûts assurantiels, c'est vraiment une étude que France Assureurs a publiée en 2021 sur l'impact du réchauffement climatique sur les assurances d'ici 2050. Nous avons repris leur calcul en isolant « inondation » et « sécheresse », sachant que la sécheresse représente, de mémoire, 54 % de ce montant et les inondations 46 %. Là, nous sommes vraiment sur un panorama. Nous ne sommes pas allés jusqu'à cette analyse coût/bénéfice des actions mises en place. Cela peut tout à fait faire l'objet d'analyses complémentaires.

A propos du financement du grand cycle, je suis d'accord qu'il y a une répartition de l'effort à réfléchir parmi les usagers et les acteurs de l'eau en solidarité territoriale. Les agences sont finalement les seuls acteurs à investir, nous en sommes tout à fait d'accord. Notre proposition va même plus loin dans le financement du grand cycle, c'est de revoir la fiscalité locale et de voir la cohérence que l'on peut mettre entre les politiques publiques d'urbanisme, d'agriculture, d'énergie, d'aménagement du territoire, de développement économique pour faire en sorte que toute la fiscalité locale soit cohérente avec les objectifs de préservation de la ressource en eau.

La taxe Gemapi, même si elle est perçue comme un impôt, a été considérée comme une taxe environnementale parce qu'elle est affectée. On ne peut pas faire ce que l'on veut avec. Elle a donc été considérée comme une taxe environnementale avec l'instrument économique. Elle a été évaluée à 265 M€. En fait, elle a tellement augmenté entre sa mise en œuvre en 2018 et 2021. Le dernier chiffre que nous avons eu avec Intercommunalités de France, de 2021, était de 265 M€. Nous avons pris ce chiffre. Je crois qu'elle est à 400 M€ en ce moment. La taxe Gemapi est en train de monter mais nous savons qu'elle ne peut pas tout résoudre, d'où la mission d'information sénatoriale à ce sujet.

A propos des coûts non couverts de l'hydromorphologie, certes je disais qu'en gros, c'est de la dépollution. Toutefois, cela prend en compte tout ce qui est problématique de continuité écologique, d'hydromorphologie et de transport sédimentaire. C'est le rapportage à l'Europe.

Concernant le coût de l'inaction, nous avons dans le rapport complet un petit encart sur le coût de l'inaction. Une étude de l'Observatoire du changement climatique évaluait justement le coût de l'inaction à 2050 entre 5 Md€ et 10 Md€, si jamais l'on ne faisait rien.

Enfin, le principe pollueur-payeur est rappelé dans le rapport, malgré qu'il ne soit pas évoqué dans la présentation. Les redevances des agences de l'eau sont bien instaurées sur le principe de « l'eau paie l'eau », en dehors des simples services d'eau et d'assainissement, mais aussi du principe « pollueur-payeur » qui est bien pris en compte dans cette étude.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Intervention d'Eric Tardieu : Quel regard du monde sur l'Europe, de l'Europe sur la France et de la France sur le bassin ?

M. le président :

Sans plus attendre, je passe la parole à M. Tardieu, directeur général de l'OiEau. Il y a quand même eu des gens courageux et volontaires à l'époque pour décider de l'installation de l'OiEau à Limoges, ce qui est un bel exemple de décentralisation.

M. TARDIEU :

M. le Président, M. le Directeur général, Mme la Préfète, mesdames et messieurs les vice-présidents, chers collègues et amis de l'eau, merci beaucoup d'avoir fait ce pas de côté thématique et géographique pour me permettre, avec la complicité de Limoges Métropole – merci à Philippe Janicot, administrateur de l'OiEau, d'être là également – de vous parler de l'OiEau, de nos actions et de nos actions conjointes. En effet, la coopération et l'action commune entre Loire-Bretagne et l'Office international de l'eau est ancienne et toujours très actuelle.

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau, c'est notre positionnement général que je vais essayer d'illustrer aussi concrètement que possible. OiEau est une association reconnue d'utilité publique depuis son origine en 1991, agréée, depuis 2020, pour la protection de l'environnement et également pour la formation des élus.

L'Office compte quatre sites en France (Limoges, La Souterraine dans la Creuse pour parler des sites voisins). Le siège est à Paris. Nous avons également un site à Sophia Antipolis, hérité de notre histoire un petit peu mouvementée. Nous avons une projection non seulement française mais aussi européenne et internationale puisqu'il y a assez peu de régions du monde où nous ne soyons pas intervenus depuis nos origines, avec des valeurs qui sont liées à notre statut associatif, une accroche forte à l'intérêt général, à l'utilité publique et à la protection de l'environnement et de la biodiversité parmi d'autres.

En quelques chiffres, nous avons un peu moins de 17 M€ de chiffre d'affaires annuel. Nous sommes 175. Nous nous comparons finalement à une PME de l'eau qui a tissé un réseau international très important.

En termes de gouvernance, nous avons des membres de droit, dont l'ensemble des agences de l'eau, des offices de l'eau pour parler des territoires ultramarins, des comités de bassin et des comités de l'eau et de la biodiversité. A l'heure actuelle, sont représentés : Adour-Garonne pour les directeurs généraux, l'office de l'eau de la Martinique et André Viola pour le comité de bassin RMC. Nos collectivités d'ancrage sont également membres de droit. Philippe Janicot représente Limoges Métropole.

Nos membres, plus largement, combinent le secteur public et le secteur privé. C'est une partie importante de notre identité. Vous voyez un certain nombre de grands noms du domaine de l'eau, quelques partenaires internationaux et la dimension recherche et ingénierie publique à travers la Cerema, le BRGM, l'INRAE, ainsi qu'un certain nombre de grandes associations nationales qui composent l'un de nos collègues.

Ainsi, une grande diversité des acteurs de la communauté de l'eau française est représentée dans notre conseil d'administration pour piloter quatre grands domaines d'intervention que je vais vous présenter ce matin.

Nous intervenons d'abord sur la formation et l'ingénierie pédagogique. C'est la formation professionnelle continue. Nous faisons très peu de formations initiales. De ce fait, nous nous adressons aux acteurs publics et privés sur un grand nombre de mots clés.

Nous intervenons ensuite sur l'appui institutionnel et technique et la coopération. Cela couvre une gamme extrêmement large d'accompagnement que nous pouvons apporter à des collectivités locales françaises, à des industriels mais aussi à des pays, à des ministères en charge de l'eau à

l'international, ainsi qu'à des organismes de bassin puisque c'est l'une des spécialités importantes de l'OiEau.

Notre troisième métier porte sur tout ce qui est interopérabilité des données, normalisation des données et tout ce que nous pouvons faire ensuite avec les données : la valorisation des connaissances, les systèmes d'information qui sont utiles à la connaissance des situations et à la prise de décision.

Notre quatrième métier est l'animation de réseaux d'acteurs que nous exerçons en France et à l'international.

A travers ces quatre métiers, nous touchons à peu près à toutes les thématiques de l'eau que nous avons largement entendu évoquer depuis ce matin, évidemment la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) qui est votre cœur de préoccupation, mais aussi tout ce qui touche aux écosystèmes, y compris au sens de la biodiversité aquatique et de l'hydromorphologie, ainsi que le petit cycle (production d'eau potable, distribution d'eau potable, collecte des eaux usées, traitement des eaux usées, tous les enjeux de l'eau dans les territoires, notamment l'eau dans la ville, mais aussi les risques liés à l'eau comme l'inondation).

En l'occurrence, vous retrouvez tous un des mots clés qui vous sont chers dans vos domaines de compétences, avec des partenaires, des clients qui sont très variés, depuis les collectivités locales, les exploitants jusqu'aux industriels, mais aussi à l'international, des institutions de niveau national ou de niveau bassin.

La formation en ingénierie pédagogique est l'un des métiers centraux de l'OiEau. Nous avons deux spécificités. La première, c'est que nous avons une très large majorité de nos formateurs qui sont des salariés de l'OiEau en interne, avec une expertise qui se construit dans la durée depuis plus de 40 ans désormais. La deuxième spécificité, ce sont nos installations pédagogiques.

Je lance une petite vidéo pendant que je parle. Vous avez quelques photos. J'insiste qu'au-delà des chiffres en mètres carrés, vous avez, M. le Président, sur votre bassin, un équipement unique à l'échelle européenne. Cet ensemble de plateformes pédagogiques sur une telle surface, qui reconstitue l'ensemble des filières (eau potable, assainissement), mais aussi pour partie les solutions fondées sur la nature, n'a pas d'équivalent ailleurs en Europe, ni même probablement dans le monde. Je vous félicite pour cet accueil que nous pouvons voir en images.

Il est important de retenir que ces plateformes pédagogiques permettent l'acte pédagogique, c'est-à-dire qu'elles permettent de reconstituer les gestes en conditions réelles ou quasi réelles que sont amenés à faire les techniciens de l'eau potable et de l'assainissement (démonter une pompe, changer le joint d'une pompe, poser une canalisation en faisant en sorte que cela ne fuit pas à la fin, gérer les dosages d'une installation pour que l'eau soit potable à la sortie de l'usine). Ce sont à 80 % les profils des stagiaires que nous accueillons sur ces plateformes, non seulement les cadres mais vraiment les personnels en charge de la réalisation de l'ensemble de ces gestes.

M. le président :

C'est un point extrêmement important. Nos métiers de l'eau sont tellement multiples et deviennent tellement spécialisés. Au-delà des budgets, il va falloir aussi que nous ayons des techniciens et des techniciennes pour exercer ces compétences. Ces pôles de formation sont essentiels pour la réussite d'une politique publique.

M. TARDIEU :

Je suis absolument solidaire de ce message. Je voulais profiter de cette intervention pour remercier l'agence et souligner auprès de ce comité de bassin le rôle actif que depuis longtemps, pour ne pas dire depuis toujours, vous jouez en matière d'amélioration continue de ces plateformes pédagogiques.

En revenant sur la décennie passée, j'ai sorti quelques exemples. Ici, ce sont les aménagements à Limoges de l'espace pédagogique sur les traitements alternatifs des eaux pluviales. Vous avez ici la photo d'une noue mais il y a un certain nombre de sols filtrants qui ont également été aménagés pour illustrer l'ensemble des technologies disponibles qui permettent, en contexte urbain notamment, de mieux gérer les ressources en eau avec l'appui de l'agence.

Le deuxième exemple central lorsqu'on veut parler d'économie d'eau et de sobriété, c'est la lutte contre les fuites dans les réseaux. Le site de Limoges est doté, depuis une petite dizaine d'années, d'un réseau de distribution en eau potable, qui est un réseau vicieux bien entendu avec la possibilité de créer des fuites. Ce réseau permet aux stagiaires d'utiliser les différents matériels, les différentes techniques qui permettent de repérer les fuites. Nos collègues formateurs sont débordants d'imagination pour susciter des fuites à tel ou tel endroit et permettre aux agents, aux techniciens en charge de ces métiers dans les collectivités, chez Veolia ou chez Suez, de se former.

Le troisième exemple, un peu plus récent, concerne l'assainissement. Là, nous sommes sur le site de La Souterraine. Nous avons complètement refait la filière « épuration des eaux usées ». Vous avez ici la vision sur la boue activée. Il s'agissait aussi de compléter les filières sur ce qui se passe après en termes d'améliorations de traitement ternaire ou quaternaire. Nous avons parlé d'un certain nombre de micropolluants. Nous avons désormais une plateforme qui permet, sur des filières avancées, d'avoir ces gestes pédagogiques avec le soutien des agences Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Le dernier exemple en date et de pleine actualité, c'est la renaturation complète de notre implantation à Limoges, avec un soutien extrêmement conséquent de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Là, il s'agit de faire de l'ensemble de notre site OiEau de Limoges un exemple à la fois un peu militant et pédagogique de ce que nous pouvons faire en matière de renaturation.

Que signifie renaturation ? Cela veut dire beaucoup desimperméabilisation du site. On remplace des parkings bitumés par d'autres types de sols drainants. On traite les toitures. On modernise l'équipement que je vous ai montré tout à l'heure en matière de noues, de sols filtrants avec une actualisation des matériaux et des technologies disponibles. Sur l'ensemble du site, on crée aussi un certain nombre de points de fixation en matière de biodiversité, plus ou moins mouillés. Vous avez sur le bas du site qui est en pente une zone humide. Vous avez sur d'autres parties des zones qui seront un petit peu laissées en friche.

Nous sommes un petit peu en retard sur le planning. Nous avons imaginé faire, à un moment donné, l'inauguration et la visite dès ce printemps. Je vous invite cordialement, M. le Président, à revenir cet automne ou au printemps prochain pour inaugurer le site et voir concrètement les zones replantées, désimperméabilisées et les capteurs que nous avons pu mettre dessus pour mesurer la rapidité de croissance d'un arbre en fonction des pluies qui tombent.

Avec l'ensemble de ces équipements uniques à l'échelle européenne, l'OiEau forme à peu près 6.000 personnes chaque année. C'est une activité assez industrielle. Ce sont une majorité d'opérateurs et de techniciens, avec plusieurs centaines de stages catalogues, énormément de présentiels parce que nous souhaitons présenter les gestes métiers. Il y a beaucoup de formations qui sont aussi possibles en format hybride, en format numérique ou en réalité virtuelle.

Nous avons aussi un studio de création à Limoges qui permet d'offrir, à 360°, un panel de produits qui touchent l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau. Les salariés de l'agence viennent se former à l'OiEau. Ils sont quelques dizaines chaque année. En prenant en compte l'ensemble des acteurs du bassin, ce serait beaucoup plus important.

J'insiste sur ce message relatif au besoin permanent de la filière de renouveler ses effectifs. Il y a un enjeu d'attractivité des métiers de la filière de l'eau qui est extrêmement actuel, que nous ressentons, y compris nous à l'OiEau dans nos recrutements. J'imagine qu'un certain nombre d'entre vous dans les collectivités, dans les services d'assainissement ont des difficultés à recruter des opérateurs.

Au-delà de la formation, il y a probablement de l'information, de la sensibilisation, de la communication à faire sur les métiers de l'eau, sur l'intérêt des métiers de l'eau, sur la valeur des métiers de l'eau, probablement aussi sur l'échelle des salaires des métiers de l'eau. C'est un enjeu extrêmement important face à des sujets qui persistent – les classiques de la production d'eau potable et de l'assainissement perdurent – et en même temps des sujets nouveaux autour des interactions « eau et biodiversité » sur lesquelles il faut avoir les ressources humaines nécessaires. C'est un enjeu extrêmement important, pas seulement français d'ailleurs. C'est un enjeu tout à fait important à l'échelle mondiale.

Je fais le lien avec le deuxième métier que nous appelons « appui institutionnel et technique ». Nous avons une capacité historique à l'OiEau : accompagner des acteurs (publics et privés) impliqués dans le domaine de l'eau à différents niveaux depuis le local – donc une collectivité

locale si nous sommes en France –, mais aussi au niveau national, y compris au niveau transfrontalier. Nous sommes très régulièrement sollicités par des organismes de bassin transfrontaliers plutôt en Afrique, en Asie, en Amérique latine, avec un produit phare qui est l'approche française, à savoir la gestion intégrée des ressources en eau par bassin, que ce soit pour des bassins domestiques ou des bassins transfrontaliers.

Le rôle que nous pouvons avoir dans ce genre de mission, c'est évidemment d'écouter, écouter les acteurs, les institutions, les territoires. Notre métier de compréhension de la collecte de données est également extrêmement utile.

Nous pouvons aussi accompagner, dans une logique d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un certain nombre d'acteurs qui souhaitent réfléchir à leur stratégie. Cela peut être la réforme d'un Code de l'eau lorsqu'on est au niveau national. Cela peut être une réflexion sur l'évolution du risque « eau » si l'on est sur un territoire ou si l'on est un industriel, avec beaucoup d'actions autour de la GIRE, mais aussi de plus en plus lorsqu'on parle des acteurs industriels, sur l'importance de la gestion de l'eau, de l'économie d'eau dans le processus industriel. Nous avons d'ailleurs une activité d'essai pilote qui se renouvelle régulièrement.

Je vais vous donner quelques exemples pour être plus précis. Je vous cite un exemple très proche puisque nous sommes sur la communauté de communes de Creuse Sud-Ouest (42 communes) qui est confrontée au sujet du transfert de compétences « eau potable » et « assainissement ». L'OiEau accompagne à la fois l'état des lieux technique, mais aussi organisationnel, financier pour permettre aux élus de ce territoire d'organiser la concertation locale et de définir les scénarios de regroupement, que ce soit au plan organisationnel ou au plan financier. Il y a toujours des enjeux extrêmement sensibles en matière de politique tarifaire derrière ce type de sujet.

Nous avons ensuite un exemple extrêmement concret, extrêmement local sur lequel nous intervenons, à l'autre bout du spectre pour vous donner une idée. C'est un projet financé par l'AFD (Agence française de développement). Nous sommes sur l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et sur une approche de coopération transfrontalière. Vous avez en bleu les différents bassins transfrontaliers qui sont concernés. On parle du fleuve Sénégal, du fleuve Gambie, du lac Tchad, du fleuve Niger, du Nil, etc., avec des problématiques transfrontalières extrêmement importantes, donc des dimensions diplomatiques qui sont également importantes.

Toutefois, au plan technique, les sujets sont les mêmes que ceux que vous avez à traiter à l'échelle du bassin Loire-Bretagne : comment connaître mon bassin ? Comment l'équiper en réseau de mesures ? C'est un sujet extrêmement pressant sur le bassin du Congo. Par exemple, vous avez CICOS en Afrique centrale. Comment planifier mes actions ? Comment obtenir le financement ? C'est là qu'il peut y avoir des spécificités compte tenu du contexte à la fois transfrontalier et africain.

Le troisième exemple, c'est pour souligner l'extrême importance du contexte européen au plan réglementaire (la directive-cadre sur l'eau), mais aussi en termes de partenariat et en termes de financement. Plus de 20 % des financements des actions de l'Office international de l'eau sont issus des différentes lignes d'action de l'Union européenne précisément en matière d'adaptation au changement climatique. C'est évidemment un sujet partagé, non seulement à l'échelle française, mais aussi par l'ensemble des collectivités.

C'est un message qui me paraît important, non seulement à l'échelle des bassins, mais aussi à l'échelle de l'ensemble des territoires et de tous les acteurs. Il y a vraiment une matière riche, un enrichissement à trouver dans ces partenariats, dans ces confrontations avec les situations ailleurs en Europe. Il y a des solutions qui existent. Il y a des dialogues à construire et sur lesquels, généralement, nous trouvons des solutions intéressantes de la part des partenaires européens.

Dans ce cadre-là, nous avons aussi une coopération ancienne entre l'OiEau et les agences de l'eau d'une manière générale en matière de coopération institutionnelle internationale. Il s'agit généralement de décliner dans des contextes différents ce que vous mettez en œuvre dans votre quotidien de comité de bassin ou d'agence de l'eau en matière de gouvernance partagée.

Vous avez ici le cas du Cambodge qui est confronté au même sujet de mise en place d'un comité de bassin, le Stung Sen, à l'échelle de la partie du sous-bassin cambodgien du fleuve Mékong. C'est une démarche qui bénéficie fortement de l'expérience française, de l'expérience d'un comité de bassin.

Nous avons un autre exemple en Côte d'Ivoire. C'est un dossier actuel sur lequel nous coopérons, avec l'établissement, là aussi, d'un premier comité local de l'eau sur le Haut Bandama, l'un des bassins de la Côte d'Ivoire.

Puis, de la même façon au Laos avec un autre bassin, nous avons la mise en place d'une gouvernance et d'une planification. C'est un outil extrêmement utile de planification participative, avec ce dialogue qui est bien rodé maintenant en France entre l'expertise technique et le dialogue politique. C'est une méthode que nous pouvons dérouler dans d'autres contextes à partir du moment où nous avons une réflexion sur la disponibilité des données, la gestion de ces données et la mise en place de financements pérennes.

Ce que je dis là, c'est votre quotidien. Je voudrais faire passer un message tout simple : cet ensemble méthodologique fonctionne. Il y a un appétit croissant, à l'international, de pays qui utilisent ces modalités de fonctionnement et qui progressent en les appliquant. C'est important de se le redire à un moment où les débats franco-français peuvent être un peu plus nuancés. La GIRE à la française marche pour peu que l'on soit à l'écoute des spécificités des territoires (spécificités climatiques, institutionnelles, culturelles et financières).

Il y a un appétit extrêmement fort. Nous avons des exemples concrets qui montrent que cette GIRE à la française fonctionne, y compris au sein de grands pays. Le Brésil est organisé sur un modèle inspiré fortement par la France depuis 25 ans. Une partie importante de l'approche chinoise en matière de gestion par bassin est directement inspirée de ce qui se fait en France.

Je pense que nous pouvons revendiquer une fierté de l'efficacité reconnue de cette GIRE à la française, sans dire que nous sommes parfaits.

Vous avez la liste des projets en cours en matière de coopération institutionnelle internationale sur le Cambodge, avec la déclinaison sur les différents bassins du pays de cette GIRE par bassin et la symétrie au niveau du cadre national, idem au Laos, en Côte d'Ivoire et au Brésil avec une coopération ancienne.

M. le président :

La coopération française à l'international s'appuie beaucoup sur tout cela. Si la France a encore une certaine aura à l'étranger, c'est aussi grâce à cette coopération autour de la question de l'eau. Je me souviens avoir participé au forum mondial de l'eau à Dakar. J'entendais les pays africains, les Brésiliens et les autres dire : « Ce que vous avez fait en France est exceptionnel ». Nous l'avons oublié. Nous ne savions même plus trop comment cela fonctionnait. C'est bien le 1 % sur l'eau créé dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui a permis à notre pays de maintenir une coopération à l'international.

M. TARDIEU :

Le troisième métier concerne tout ce qui est gestion de données. L'OiEau ne produit pas de données mais l'OIEau produit des dictionnaires de données. L'OiEau produit la capacité des différentes données à dialoguer entre elles. C'est une mission que nous avons, par marché, pour l'OFB, l'OFB étant lui-même l'opérateur de l'Etat sur ces sujets avec, en cours, les rapprochements des systèmes d'information sur l'eau, mais aussi sur les milieux marins et sur la nature et la biodiversité, avec des enjeux massifs que nous oublions un petit peu en France.

En effet, nous sommes un pays richement doté en matière de données. La disponibilité et le partage des données à l'international sont un enjeu qui reste extrêmement important, très largement sous-financé et toujours complexe en matière de gouvernance.

Le dernier métier résulte un petit peu des trois précédents. Nous l'avons appelé « animation de réseaux » dans le sens de conjuguer les échelles. Il y a vraiment une importance à pouvoir faire dialoguer les niveaux locaux, les niveaux « bassins », les niveaux nationaux, à mobiliser différents types d'acteurs et à les réunir au moment de séminaires, de webinaires, de groupes de travail, de sites internet. C'est l'un des métiers que l'OiEau met fortement en avant à l'échelle française. Vous connaissez tous Gest'Eau pour la France, mais aussi à l'échelle internationale.

Je prends un exemple un peu plus récent mais qui fait écho à ce que vous évoquiez tout à l'heure sur la question des déchets. Là aussi, nous avons un partenariat avec Loire-Bretagne sur cette mise en réseau pour accompagner les différents acteurs sur la gestion des déchets, en

l'occurrence les macrodéchets plastiques. Nous savons bien ce que cela peut avoir comme impact sur les ressources en eau.

Je passe sur Bio-Plateau et Life Eau & Climat pour conclure sur le RIOB (Réseau international des organismes de bassin) qui est le réseau mondial des comités de bassin et des agences de l'eau, qui est une structure française depuis l'origine (créé en 1994). Il se trouve que la présidence est revenue à la France depuis l'assemblée générale de Bordeaux. C'est la ministre de la Transition écologique qui préside le RIOB jusqu'en 2027. Les agences de l'eau françaises et les comités de bassin sont membres de cette association qui a pour mission d'approfondir et de diffuser ce message de la gestion intégrée de la ressource en eau par bassin, qui se décline de manière très différente selon les pays mais qui fait recette, qui est très demandée par un certain nombre de partenaires. Nous sommes très proches d'un certain nombre d'agences onusiennes sur ces sujets, ainsi que de grands bailleurs internationaux pour diffuser ce message.

Pour conclure, nous allons diffuser une vidéo qui dure une minute pour vous donner une petite idée de ce qu'est le RIOB en termes de réseau. Cela s'est passé à Bordeaux et les agences de l'eau y étaient.

Nous avons reçu à peu près 350 participants de France et de 60 pays du monde. Il y a eu beaucoup de pays africains, d'Amérique latine et d'Asie. Nous avons une dizaine de représentants ministériels qui étaient présents en tribune, avec la capacité à la fois de faire passer de grands messages mais aussi de travailler les uns avec les autres. C'est la richesse de ce réseau auquel les agences de l'eau françaises appartiennent et qui permet d'échanger avec des homologues à l'échelle du monde entier.

Vous voyez le ministre marocain de l'eau qui a présidé le réseau pendant 50 ans.

L'approche par bassin, le dialogue entre acteurs par bassin, la notion même de comité de bassin est quelque chose qui est extrêmement demandé à l'échelle mondiale et sur lequel l'OiEau, à travers le RIOB en partie, poursuit les messages.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien en particulier. Merci à nouveau pour l'ensemble des coopérations, dont j'ai donné quelques exemples lors de cette présentation.

M. JANICOT :

Tout d'abord, je suis ravi de vous recevoir sur Limoges. Veuillez excuser notre président, Guillaume Guérin, qui est retenu en partie sur un sujet de pollution de cours d'eau que, malheureusement, nous avons vécu ce weekend. Nous sommes en train de gérer au mieux avec les partenaires ce sujet un peu dramatique puisqu'il y a une activité de truite qui est totalement détruite, sans mauvais jeu de mots.

Pourquoi l'OiEau est sur Limoges ? C'est en partie grâce à mes très anciens prédécesseurs et à la loi sur l'eau, dont nous avons fêté l'année dernière les 60 ans. La formation sur Limoges est historique. Nous avons fêté ses 50 ans aussi l'année dernière. Cela montre un petit peu l'histoire d'amour entre ce territoire et l'eau.

Il faut savoir qu'à peu près 70 % des personnes qui travaillent dans le domaine de l'eau sont passés au moins une fois, plus ou moins longtemps, sur le territoire de Limoges ou du Limousin puisqu'il y a aussi un autre département qui forme un certain niveau. En effet, l'ENSIL-ENSCI et l'université sont pleinement impliquées dans cette formation. C'est aussi pourquoi l'OiEau a complètement sa place sur le territoire. Les élus locaux sont associés dès que possible sur ce thème.

L'année dernière, nous avons réalisé un projet très important. C'était le Grand labo. C'était juste à l'issue du RIOB de Bordeaux, en octobre 2024, qui nous a permis de recevoir trois délégations étrangères qui nous ont partagé leurs atouts potentiels, mais aussi les contraintes hydriques que connaissent leurs pays.

En actualité ces derniers jours, une délégation sénégalaise était présente jusqu'à hier. Je remercie encore Hervé Gilliard qui était présent avant-hier. Limoges Métropole est partenaire dans la coopération décentralisée, avec une grande participation de l'agence de l'eau pour permettre ces aides internationales.

Pour ma part, maire d'une petite commune de Boisseuil qui est au sud de Limoges avec 3.000 habitants, nous avons pu, pour la première fois de l'histoire de cette commune, aider un

territoire sénégalais avec un petit apport financier à hauteur de 170 k€ pour soutenir un projet qui permet d'alimenter huit villages en eau potable et construire des latrines dans des collèges où, aujourd'hui, ce n'est pas existant. Nous traitons aussi l'assainissement puisque c'est également un sujet de fragilité dans ce pays.

Je voulais simplement rappeler l'origine de l'OiEau sur notre territoire et pourquoi l'eau est très importante sur le territoire Limoges Métropole. Je vous remercie de vos interventions et de votre écoute surtout.

M. le président :

Merci, M. le Président. Après cet exposé, vous avez tout le soutien du comité de bassin et de l'agence de l'eau pour vous accompagner. Encore une fois, cela doit être un élément de fierté de voir qu'un outil aussi puissant soit décentralisé.

MOTION PORTANT SUR L'INADEQUATION DES RESSOURCES DE L'AGENCE DE L'EAU FACE AUX ENJEUX DU BASSIN

M. le président :

Je vous propose d'aborder un point un peu délicat de l'ordre du jour, qui n'était pas initialement inscrit. C'est une motion portant sur l'inadéquation des ressources de l'agence de l'eau face aux enjeux du bassin.

Pour ceux qui me connaissent, je n'étais pas très content d'un certain nombre de choses ces derniers temps. J'en ai fait part aux services de l'Etat, à Mme la Préfète avec qui je suis en étroite collaboration là-dessus. Finalement, ce plan Eau se mettait en mouvement. Ce 12^e programme était attendu. Les collectivités avaient beaucoup de projets. Ma crainte était de voir qu'à un moment donné, on n'allait pas pouvoir être au rendez-vous, tel que nous l'avions souhaité.

Je vous rappelle rapidement l'équation financière. Nous avons les redevances par habitant les plus faibles de tous les bassins métropolitains. Quand je vous dis 0,20 en moyenne pour nous, il y a des bassins qui sont à 0,40. Nous avons un effort à effectuer.

Cet effort, nous l'avons réalisé collectivement puisque nous avons décidé d'augmenter de 20 % nos redevances pour la future programmation. Nous avons fait notre part. Il était convenu que sur les 475 M€ de budget supplémentaire accordé aux agences de l'eau, qui passaient en gros de 2 Md€ à 2,5 Md€, il était convenu une contribution de l'Etat à hauteur de 150 M€, ensuite réduite à 100 M€ après le rendez-vous entre Elisabeth Borne et la profession agricole sur un report de l'augmentation de la RPD.

Je ne reprends pas tout. Nous n'allons pas refaire le débat. Il restait donc 100 M€ qui étaient sollicités. EDF a été soumise à contribution. Ces 100 M€, il était convenu qu'ils soient répartis dans l'ensemble des bassins pour atténuer la charge de l'augmentation des redevances.

Dans le même temps, le ministre de l'Agriculture a pensé que les mesures agroenvironnementales et climatiques devaient être payées par les agences de l'eau. Nous nous étions retrouvés avec une facture supplémentaire à régler. Pour Loire-Bretagne, sur la période, ce sont à peu près 500 M€. Ce n'est pas rien. Cela a été une secousse. Nous avons rencontré les ministres à l'époque. Il est vrai que tout cela obère nos capacités d'aide financière aux collectivités.

Pour tout vous dire, j'étais très inquiet puisque lorsque la répartition des 100 M€ est tombée, nous nous étions rendu compte que pour Loire-Bretagne, c'était 2 M€ sur le bassin hydrographique le plus grand de France.

Cela fait beaucoup pour un seul bassin.

Devant les difficultés, devant l'afflux des demandes des collectivités, je me suis dit : « Si nous en restons là, nous risquons de ne pas être à la hauteur ». Je vous rappelle que le 12^e programme s'étale sur six ans. Avec l'équation actuelle, nous perdons quasiment un tiers de nos capacités d'intervention – ce n'est pas rien –, sachant que les demandes vont continuer à augmenter.

Nous nous en étions inquiétés. J'en ai parlé à Mme la Préfète qui se bat tous les jours pour essayer de défendre les intérêts de Loire-Bretagne. Je l'en remercie parce que ce n'est pas facile. Quand j'en parle avec les autres présidents de comité de bassin, ils regardent leurs pompes parce que cela veut dire qu'il faut réimaginer la répartition. Personne n'a envie de partager, surtout quand on a été bien servi. Tout cela ne nous fait pas avancer. Refuser des subventions, ce n'était pas l'habitude de l'agence de l'eau. Nous étions plutôt au rendez-vous. Nous avons toujours été au rendez-vous. L'idée est de le rester.

Nous avons donc travaillé, Mme la Préfète de son côté, et moi du mien. Je voyais le comité de bassin qui arrivait. Je me disais : je n'aurai rien à dire à mes collègues alors que la pression continue à monter sur les demandes et les besoins. Finalement, nous avons prévu de construire une motion pour demander... J'ai presque envie de vous dire que je n'ai pas envie de demander des moyens supplémentaires à l'Etat. Nous savons malheureusement ce qu'il en est.

J'avais plutôt envie de demander à l'Etat d'être plus équitable dans la distribution de ce qu'il donne. Plutôt que de prendre les choses séparément, on pourrait imaginer : « On a demandé à Loire-Bretagne 500 M€ de MAEC supplémentaires. L'Etat, via EDF, va redistribuer 100 M€. N'y a-t-il pas un juste équilibre des choses en fonction de ce que l'on transfère ou pas ? »

Bref, il y a plusieurs solutions mais je souhaitais plutôt avoir la position d'un Etat qui regarde les choses dans leur globalité. C'est le combat que nous menons avec Mme la Préfète, sachant que nous avons le bassin le plus rural, le plus agricole et le moins riche, donc nous cumulons tout.

Quand vous abordez la question du grand cycle de l'eau, pour revenir à l'étude de tout à l'heure, ce n'est pas pour dire qu'il y aurait un petit cycle et un grand. Pourquoi est-ce que j'utilise ces termes « petit cycle » et « grand cycle » ? Peut-on utiliser les mêmes règles de financement quand on parle du petit et du grand ? Je n'en suis pas du tout certain. Sinon, nous risquons d'être toujours pénalisés. C'est pour cela que j'aborde cette question de cette manière. Hier ou avant-hier, nous étions encore en train de nous battre sur ces questions.

Mme la Préfète :

Mon intervention me permet à la fois de rendre compte du conseil d'administration du 14 mars et de prolonger les propos de M. le Président.

Nous avons une question qui a été débattue au dernier conseil d'administration du 14 mars autour de cette enveloppe MAEC-CAB. Vous vous rappelez qu'il avait été prévu pour l'année, dans la maquette, 15,2 M€ pour les MAEC et 39,2 M€ pour la CAB.

Vous vous souvenez aussi, pour ceux qui siègent au conseil d'administration, que sous l'autorité de Mme Jorissen, la Draaf de bassin, nous avons interrogé toutes les Draaf pour une expression des besoins de la part des agriculteurs, dans le respect des règles du 12^e programme. Cette expression des besoins a montré que les attentes étaient un peu différentes de ce que nous avons envisagé. En effet, il est apparu que l'attente était de 25,6 M€ pour les MAEC, dont une grande partie de demandes exprimées par les agriculteurs biologiques, notamment pour les élevages, les primes herbagères, et 13,2 M€ pour la CAB.

Le conseil d'administration, après en avoir débattu dans le cadre de la commission Programme présidée par M. Albert, a proposé qu'une partie de ce que nous avons prévu pour la CAB, mais qui ne trouvera pas à être consommée, puisse être transférée sur les MAEC pour répondre notamment aux demandes des agriculteurs bio.

Il restait un reliquat de 15,6 M€. Or, il y a une demande récurrente des uns et des autres, des territoires et des différentes parties prenantes du conseil d'administration et du comité de bassin, pour qu'en matière d'agriculture, nous puissions diversifier au fond et enrichir notre boîte à outils pour avoir des aides de natures différentes, pour mobiliser des outils et des aides différents pour la reconquête de l'eau.

M. le Président et moi, nous sommes très attentifs à ce sujet. Avec les équipes, avec M. Brulé, Mme Jorissen et M. Choumert, nous avons discuté vaillamment et ardemment avec les deux cabinets (Agriculture et MTE).

Globalement, nous avons obtenu un accord que je détaille rapidement ici mais qui sera rediscuté dans le cadre de la commission Programme et au conseil d'administration. Cet accord nous permettrait d'obtenir la souplesse et la flexibilité dont nous avons besoin, que nous appelons de

nos vœux dans le domaine de l'agriculture. Nous avons un accord pour utiliser une partie de ce reliquat pour financer des agroéquipements, pour financer les groupes 30000 et pour financer des PSE. Puis, il y a les MAEC qui restent quand même un outil intéressant.

Nous avons obtenu cela, ce qui va nous permettre de diversifier et d'avoir plus de souplesse. C'est le premier point. Cela a conduit M. le Président à proposer cette motion que je vais le laisser détailler après.

Je reprendrai la parole sur les autres points du conseil d'administration. M. Lamotte souhaite-t-il intervenir avant que M. le Président ne précise les termes de la motion qu'il propose et à laquelle l'Etat ne prendra pas part ?

M. LAMOTTE :

Les propos de Mme la Préfète sont tout à fait complets. Ce sont des sujets qui sont évoqués de longue date, à la fois en comité de bassin et en conseil d'administration, avec deux éléments qui sont assez déterminants dans les équilibres que sont à la fois la redevance-prélèvement sur les énergéticiens et la charge des MAEC pour le bassin Loire-Bretagne.

Depuis deux ans et le lancement du plan Eau, beaucoup de choses se sont passées. Beaucoup de choses sont intervenues, à la fois en termes de recettes et en termes de dépenses.

En termes de recettes, nous ne sommes pas tout à fait sur ce qui avait été imaginé au début. Pour autant, les réflexions se poursuivent, notamment sur la redevance « pollutions diffuses ». Ce sont des sujets qui ne sont pas abandonnés mais qui nécessitent d'être pris, d'être posés. Il s'agit de réfléchir, avec les acteurs, les équilibres entre les dépenses et les interventions dans les bassins. Les discussions se poursuivent sur les recettes.

Sur les dépenses, il y a aussi des choses qui sont intervenues. Vous le disiez, les dépenses sont contraintes sur les MAEC. La contribution des agences à l'OFB est également évoquée.

J'ouvre et je refermerais vite la parenthèse pour dire que ce sont des choses qui se justifient par ailleurs. L'augmentation à l'OFB, ce n'est pas pour augmenter le budget de l'OFB. L'augmentation à l'OFB, c'est la solidarité interbassins qui permet de financer et d'accompagner la politique de l'eau et de l'assainissement dans les outremer. Vous savez qu'il n'y a pas d'agence dans les outremer, il y a les offices. L'OFB vient compléter les moyens des offices pour financer l'eau et l'assainissement.

Je ferme cette parenthèse pour dire que beaucoup de choses sont intervenues depuis deux ans.

En l'occurrence, il y a une validation du cabinet Ecologie, qui vient en contrepoint de celle du cabinet Agriculture, pour donner un accord et retrouver une marge de 15 M€.

Sur les modalités pratiques de mise en œuvre, il va falloir que nous reposions l'ensemble de ces questions en recettes/dépenses.

M. le Président a aussi raison d'évoquer le sujet de la contribution sur l'eau potable. Je reprenais les chiffres. Nous avons une amplitude entre l'agence qui a la fiscalité la plus basse sur l'eau potable et l'assainissement, donc sur le petit cycle, qui est Loire-Bretagne en l'occurrence, et l'agence qui a la fiscalité la plus élevée qui est Rhin-Meuse. Cette amplitude est de 20 € par facture d'eau type de 120 m³. Elle est très importante. Vous la réduisez un peu en 2025 mais comme tout le monde augmente, elle reste la même.

Effectivement, il y a des déséquilibres d'un côté mais il y en a aussi de l'autre. Tout cela doit être reposé. Le travail que nous allons faire dans les semaines et les mois qui viennent avec les directeurs des agences de l'eau, c'est d'essayer de clarifier cette évolution en recettes et dépenses pour poser la question des équilibres.

Mme la Préfète :

J'ai senti dans nos discussions que les cabinets ministériels étaient conscients, notamment le cabinet de la ministre de la Transition écologique, des particularités de ce bassin en termes d'écart entre recettes et dépenses, même si dans le cadre des discussions à venir, il faudra rediscuter éventuellement de l'effort supplémentaire que nous devons faire pour augmenter nos moyens.

En l'occurrence, le ministère de la Transition écologique va soulager les dépenses, ou les finances, de l'agence de l'eau de 7,5 M€. Nous avons gagné le fait de pouvoir faire des PSE, de l'agroéquipement et des groupes 30000 « animation ».

Je poursuis avec mon petit compte rendu du conseil d'administration. Nous avons aussi évoqué dans ce conseil d'administration du 14 mars la réforme des redevances qui a été décidée par la loi de finances 2024. C'est une réforme importante parce qu'elle envoie un signal explicite aux acteurs industriels qui consomment de l'eau sur la base des réseaux publics d'eau potable, en faisant sauter le plafond à 6.000 m³ au-delà duquel ils ne payaient plus leurs consommations.

C'est une réforme vertueuse mais on ne l'avait pas assez mise en lumière pour que la prise de conscience soit bien partagée par tout le monde. Il y a eu un sentiment de surprise même si l'agence de l'eau avait animé, depuis l'été, des webinaires avec les collectivités, les entreprises, etc.

Bref, cette réforme est vertueuse mais brutale pour certaines entreprises, notamment celles de l'agroalimentaire, y compris les laiteries. Cela peut être aussi des hôpitaux. Pour ceux qui ont besoin de gros volumes d'eau dans leur process, l'addition peut être sévère et se traduire par une augmentation de plusieurs dizaines de milliers d'euros du prix à payer, parfois jusqu'à 200 k€. C'est évidemment un sujet. Notre objectif n'est pas non plus de mettre les entreprises en difficulté. Nous souhaitons qu'elles puissent travailler et non pas qu'elles soient fragilisées.

Cela étant dit, j'ai écrit à tous les préfets du bassin le 11 mars dernier pour attirer leur attention sur cette réforme, sur le fait qu'elle pouvait avoir un impact sévère ou péjoratif sur certaines de leurs entreprises. L'agence de l'eau avait repéré les entreprises qui étaient les plus impactées. J'ai donc suggéré à mes collègues d'accompagner cette année de transition en facilitant l'information des uns et des autres pour un étalement de cette redevance.

Pour ce qui est du Loiret par exemple, j'ai écrit aux maires des collectivités d'implantation de ces entreprises. J'ai écrit à tous les chefs d'entreprise concernés. J'ai suggéré à certains, s'ils étaient en difficulté, de saisir la collectivité pour obtenir un étalement, un paiement en plusieurs fois, de sorte que cela pèse moins sur leur trésorerie, à charge pour la collectivité de solliciter ensuite l'agence pour obtenir, elle aussi, le même étalement de la part de l'agence. Ces choses étant faites, j'espère que cela va suivre derrière.

Dernière chose, nous avons également évoqué les accords de territoire, dont le principe avait été décidé lors du conseil d'administration du 12 décembre. La formalisation a été présentée au conseil d'administration du 14 mars 2025.

Je le rappelle, cet accord de territoire va permettre – nous l'espérons – d'embarquer plus largement autour d'un partenaire unique l'ensemble des acteurs que nous souhaitons mobiliser très fortement, qui sont les élus et les collectivités. A charge pour eux d'être notre interlocuteur et de porter une vision systémique, une vision à 360°, avec des actions qui seront définies en fonction des objectifs environnementaux à atteindre, les moyens financiers n'étant qu'un outil de mise en œuvre de ces actions.

Ce qui compte, ce sont les objectifs qu'ils se donnent, qui permettront d'instaurer une culture du résultat et de faire vivre ces objectifs au fur et à mesure des mois et des années, en étant complétés, enrichis et transformés avec un formalisme administratif moindre. Cela permettra aussi d'avoir cette approche à 360° qui est très importante pour l'eau puisque tout est lié. Les interactions sont très nombreuses.

Voilà ce que je voulais dire, M. le Président. Je vous remercie pour votre soutien.

M. le président :

Pour moi, ces contrats de gouvernance sont essentiels. Il faut que le monde de l'eau parle à l'économie, à l'urbanisation, au SCoT, au PLUi... Ces contrats de territoire sont vraiment l'occasion de réfléchir à tout ce que nous avons dit depuis ce matin : gérer l'eau de manière commune et collective.

Concernant la motion, pour moi, l'idée était de réinterpeller les ministères et d'essayer de retrouver un peu plus d'équité. J'ai bien entendu, M. Lamotte, le retard que nous avons pris sur le montant de nos redevances. Nous avons fait un premier travail. Néanmoins, je vous ferais observer qu'à un

moment donné, les redevances étaient bloquées, donc nous ne pouvions pas les augmenter. Malheureusement, nous subissons des décisions qui ont été prises il y a 20 ans.

En tout cas, M. Lamotte et Mme la Préfète, je vous remercie parce que je sais que vous êtes, pour nous, des porte-paroles attentifs auprès du ministère. Cependant, il y a quand même, au bout du bout, un certain nombre de choses qui coïncident.

La ministre va intervenir dans les prochaines heures sur les captages sensibles. Vous avez vu que c'était l'une de ses priorités, qu'elle souhaite doubler par ailleurs de l'idée de faire des PSE. Au moment où je vous parlais hier, il n'y avait pas moyen de faire de PSE parce que nous n'avions pas de marge de manœuvre. L'idée était de retrouver un peu de marge pour pouvoir financer des PSE sur le bassin Loire-Bretagne. Ce serait un paradoxe d'avoir le plus grand bassin agricole, le plus grand bassin rural, et ne pas pouvoir faire de PSE. Je ne vous dis même pas les problèmes de distorsion de concurrence de bassin à bassin pour des agriculteurs qui seraient situés d'un côté, qui pourraient en bénéficier et d'autres pas. Là, il y a un problème de justice et d'équité par rapport à des dispositifs d'intérêts nationaux.

Je vous propose donc d'amender cette motion pour prendre en compte l'effort qui a été acquis dans la journée d'hier pour comprendre un peu la situation et nous aider un peu plus. Merci à tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet, notamment Mme la Préfète.

Je ne vais pas vous lire la motion. Vous l'avez. Evidemment, on pourrait discuter de la motion pendant des heures et des heures. La motion n'aura de sens, je le répète souvent, que si elle est appuyée le plus largement possible. Si nous commençons à nous fâcher sur la motion, sur les termes, etc., on nous rira au nez. Je sais qu'elle n'est pas parfaite. Je sais qu'elle pourrait être, pour certains, beaucoup plus sévère.

Bref, nous essayons de maintenir la pression pour faire entendre nos arguments, sachant que nous aussi, il faut que nous balayions devant notre porte. Cela a été dit. C'est le message que nous pourrions passer auprès des pouvoirs publics.

M. MOREAU :

Admettez néanmoins que les arbitrages budgétaires qui viennent d'être réalisés se font au détriment de l'agriculture biologique. Contrairement à ce que vous avez affirmé, Mme la Préfète, certes un certain nombre de MAEC ont bien été versés le bio, notamment sur la région Bretagne, mais c'est beaucoup moins vrai dans d'autres régions dites zones intermédiaires.

Vous avez acté au dernier conseil d'administration le fait d'utiliser un peu plus de 10 M€ de fongibilité, de reliquat CAB vers les MAEC. C'est fait. C'est un constat. Vous dites que ce sera utilisé en partie pour le bio. Je veux bien l'admettre. En tout cas, il faudra vérifier que ce sera bien le cas.

Il reste encore 15,9 M€. Qu'est-ce qu'on en fait ? Vous l'avez dit, M. le Président, nous avons la possibilité de faire des paiements pour services environnementaux. Mme la Préfète, par contre, envisageait deux autres points. Le premier concerne l'agroéquipement. Permettez-moi de vous dire que je ne vois pas comment les reliquats CAB peuvent être utilisés pour du PCAE et que je m'y oppose. Que ce soit pour de l'animation ou pour des PSE, je veux bien l'admettre. Pour de l'agroéquipement, cela me paraît quand même excessif. J'aimerais que vous preniez en compte cette remarque.

M. le président :

Nous sommes ici dans les grandes masses. La déclinaison est décidée au CA.

M. DEGUET :

Mme la Préfète, je pense que nous ne sommes pas tout à fait sur la même planète. Nous, le sentiment que nous avons, c'est qu'il y a le feu. Nous avons des demandes de subvention qui arrivent en masse et nous n'avons absolument pas les sommes qui vont permettre de les satisfaire. Nous avons, par ailleurs, des contrats territoriaux à qui nous avons demandé de repousser un petit peu leurs projets et qui risquent d'entendre qu'ils vont peut-être devoir licencier leurs animateurs.

Je vous le dis vraiment, pour nous qui sommes dans l'agence de l'eau depuis longtemps, c'est ce tissu des animateurs qui fait la force de l'agence de l'eau, qui lui donne la possibilité d'intervenir sur le terrain. Si ce tissu est atteint, ce n'est pas de l'ordre du conjoncturel. Ce serait extrêmement dramatique. Or, sauf avis contraire, sauf si vous me le dites maintenant, il y aura des licenciements. Si vous me dites qu'il n'y aura pas de licenciement, je veux bien changer mon point de vue. Néanmoins, il va falloir me prouver que c'est effectivement ce qui va se passer.

Vous êtes en train de dire qu'il va falloir consentir à augmenter les redevances et qu'en conséquence, nous ferons moins d'interventions, ou du moins, que les interventions que nous allons faire vont se retrouver reportées à tellement longtemps que cela ne fonctionnera pas. Je prétends que c'est intenable. Franchement, vu l'effet qui va être produit, comment imaginez-vous que cela va être reçu ? Je pense aux industriels qui ont fait un effort. Puis, il y a eu un effort des agriculteurs qui sont probablement les seuls à avoir accepté d'augmenter les redevances sur l'irrigation. Qu'allons-nous leur dire ? Que cela va finir par donner moins ? Parce que cela donnera moins.

Nous avons entendu la directrice d'Adour-Garonne expliquer qu'on augmentait les redevances de tant mais que toute la somme repartait sur des MAEC. En 2024, ce n'est pas ce qui nous est arrivé. Nous augmentions de tant et nous ramassions le double. En 2024, nous avons ramassé 100 M€ de mesures PSN. Cela représente un cinquième de notre budget. Imaginez la situation !

En plus, la situation de 2025 est le résultat de la situation de 2024. Ce qu'il faut éponger, ce n'est pas 15 M€ maintenant, c'est une centaine de millions qui a été pompée l'an dernier. Cela a produit un certain nombre de choses. A la fin, nous avons regardé les restes à engager, c'est-à-dire tout ce que nous n'avons pas engagé en 2024. Nous sommes en train de les ramasser maintenant.

M. le président :

En ayant fait une année 2024 exceptionnelle...

M. DEGUET :

Absolument ! Nous nous retrouvons à les engager maintenant. La déception que nous sommes en train de constituer est colossale.

M. le président :

Que l'on pourrait constituer...

M. DEGUET :

Je prétends que les 15 M€ que nous venons de donner ne reviendront pas à l'agence. La seule chose qu'on nous dit, c'est : « Vous pourrez les dépenser mais mettez quand même un peu dans la PAC ».

On nous dit : « Vous vous êtes engagés à financer de la PAC ». Moi, je ne me suis jamais engagé à financer de la PAC. Nous savons depuis très longtemps qu'une partie des efforts des agences de l'eau vise à contrecarrer les effets pervers de la PAC. Ensuite, on compare les masses. On compare la masse PAC et la masse « agence de l'eau ». Nous sommes ridicules. Cette partie ridicule vise à compenser.

En plus, quand le ministère de l'Agriculture n'a pas assez de sous pour financer le complément de la PAC, il vient taper chez nous pour arriver à compenser. Il n'y a aucune légitimité à cela. Il n'y a aucune légitimité à ce que des gens qui gèrent une masse énorme de PAC viennent taper dans les caisses des gens qui n'ont presque rien pour arriver à compléter ce qu'ils n'arrivent pas à faire.

Je vais vous dire ce que j'expliquerai aux gens : « Oui, vos redevances vont augmenter et cela a servi à boucher un trou du ministère de l'Agriculture ». Peut-être qu'ils vont consentir à l'impôt mais ce n'est pas tout à fait sûr.

M. ALBERT :

Je voudrais dire que le PSN est assez complexe et qu'il faut bien comprendre les choses. Nous sommes sur des parties européennes et des contreparties qui sont à mettre en face. J'étais de ceux qui ont dit, et qui étaient d'accord avec M. Deguet, qu'à un moment donné, les cofinancements européens devaient être à la hauteur nécessaire, c'est-à-dire ne pas augmenter les 50 % qui étaient mis en œuvre. Nous avons des réserves de fonds européens qui étaient encore assez conséquentes sur les régions. Il ne fallait pas se retrouver, pour l'année 2027, à redonner ces fonds à l'Europe et à donner des fonds d'agence qui seront perdus en soi.

Il y a eu des besoins estimés. Nous avons répondu aux besoins estimés en mettant ces 10 M€. Je comprends qu'à un moment donné, M. Moreau rappelle que nous ne sommes pas sur le bio uniquement, nous sommes sur un ensemble. Mais quand même... Il y a 85 % pour l'élevage et l'herbe et 50 % sur le bio en Bretagne qui ne sont pas maintenus aujourd'hui et qui se retrouvent dans ces MAEC. Si l'on choisit de ne pas abonder, il y en a qui ne vont pas se retrouver dans la maquette.

Quand nous avons eu les 100 M€ supplémentaires à mettre sur les MAEC, nous étions aussi sur des renouvellements de plusieurs années. Ce qui a bloqué la manœuvre, c'est que nous avons repoussé jusqu'à la PAC pour pouvoir dire à un moment donné : « Nous ne donnons que sur un an ». Nous nous sommes retrouvés avec deux ans de plus à financer. Certes, cela impacte les fonds de l'agence pour l'année n qui est la première année du programme. Cela tombait mal parce que nous étions sur un 11^e programme qui était d'une certaine ampleur, en plus avec un plan de relance et le plan de résilience. Nous nous retrouvions avec cette maquette à apporter. Par contre, dans les autres années – et nous le voyons sur cette année 2025 –, nous retombons sur des années plus normales, plus logiques et bien au-dessous.

Je pense qu'il faut le voir sur la durée. Je suis de ceux qui disent que nous sommes dans une assemblée de consensus. La motion que propose M. le Président porte sur l'aspect entier de l'agence, sur les financements entiers de l'agence. Là, nous sommes sur un dossier. L'an dernier, il était encore question de ce dossier PSN. On nous disait qu'il faut apporter 10 M€ supplémentaires. Comment faire pour les apporter ? Vous savez que je suis parfois assez cru dans mes réponses. Quand le ministre de l'Agriculture nous a demandé : « Est-ce que vous êtes satisfaits ? » Je lui ai répondu : « Vous nous faites un prêt à taux zéro d'un an ». Là, je dis qu'il y a une ouverture qui a été faite. Je salue l'ouverture de l'Etat, sur cette partie, de pouvoir financer des PSE alors que nous n'avions pas l'argent pour le faire avant 2027 dans ce que nous avons programmé.

Je propose de nous saisir au moins de cette partie-là. Cela ne règlera pas tous les problèmes de l'agence. Néanmoins, je suis assez satisfait de cette avancée. L'Etat ne répond pas bien la plupart du temps. Là, la réponse ne satisfait pas entièrement mais je trouve qu'elle a le mérite d'exister. Je dis qu'à chaque dossier suffit sa peine. Sur ce dossier, je me satisfais de ce que l'Etat nous a proposé. Je répondrai favorablement à cette partie parce que derrière, il y a aussi des agriculteurs qui ont besoin, sur nos bassins versants, de cela pour exister et pour faire de la qualité de l'eau demain.

7,5 M€, ce n'est peut-être pas la panacée. Il n'y en aura pas assez. Il faudra voir comment on fait dans les années, y compris en 2026. Nous verrons cet après-midi que nous avons beaucoup de demandes de collectivités sur la partie de l'assainissement, qu'il nous faudra probablement étaler un peu plus ces dossiers. Nous avons l'année 2026 qui est une année électorale. Je pense que nous aurons beaucoup moins de dossiers sur cette partie en 2026.

Cela n'empêche pas la motion et le fait de réagir sur les fonds de l'agence et les moyens de l'agence. En tout cas, je salue la proposition cette année, par rapport à l'an dernier quand je disais que pour moi, c'était de la rigolade.

M. OBLED :

Première chose, ce qui a été acté par les instances – c'est-à-dire la priorisation dans les zones où il faut agir – s'est maintenu. Malheureusement, l'agence n'a pas pour vocation d'aider tel ou tel acteur mais d'agir pour l'eau en faisant alliance avec tel ou tel acteur dans les zones où nous espérons changer les choses. Cette logique que vous avez votée, qui permet de prioriser et évidemment de prendre des risques politiques – puisqu'on satisfait certaines zones et pas d'autres –, cela s'est maintenu pour le bon usage de l'argent public en raison de notre raison sociale qui est

de changer l'état des masses d'eau. Ce reliquat CAB n'est pas dispersé partout pour toutes les MAEC. L'esprit de la priorisation est gardé.

Deuxième chose, sur cela comme sur le reste, sommes-nous à la hauteur des besoins qui sont exprimés ? La réponse est non. Ni sur l'assainissement ni sur la transition dans les aires de captages notamment. Le commissaire du Gouvernement en parlait tout à l'heure. Je ne reviens pas sur les choix et les arbitrages passés dont nous héritons aujourd'hui.

Je ne peux pas vous garantir, M. Deguet, qu'il n'y aura pas de difficultés sur l'animation. En revanche, il nous est permis, par l'arbitrage obtenu par le ministère de l'Agriculture, d'utiliser du reliquat de la CAB sur les groupes 30000, sur l'investissement agro, et avec un moyen qui reste à préciser, d'utiliser 7,5 M€ supplémentaires, ou non dépensés alors qu'ils devraient être dépensés, pour faire des PSE alors que nous avons 0 sur le PSE.

Au final, c'est 7,5 M€ là où nous avons 0 sur les PSE, à l'heure où la ministre annonce effectivement une mobilisation sur les aires de captage. C'est toutes choses égales par ailleurs. Cela n'enlève pas les considérants qui sont les vôtres pour la motion. Moi aussi, je voudrais remercier Mme la Préfète, le commissaire du Gouvernement qui y était pour beaucoup, l'ensemble des services de l'Etat et le président du comité de bassin d'avoir pris en compte cette annonce à ce moment-ci.

Sur la question des animateurs, nous sommes en capacité d'accompagner l'animation mais pas forcément à la hauteur de tout ce qui est exprimé par les territoires. Je ne peux pas garantir qu'il n'y aura pas de rupture de contrat dans certains territoires.

Mme FELIX :

Ce n'est pas possible. C'est une catastrophe pour le tissu d'experts et de techniciens de nos territoires. Certes, cela ne peut pas se régler en cinq minutes. Je me permets d'insister sur le fait que toutes les annonces que sont en train de faire les techniciens de l'agence auprès de nos syndicats de rivière, ce sont des annonces qui sont destructrices.

M. MOREAU :

Je m'excuse d'insister. Ne peut-on pas enlever « agroéquipements » ? Les quelques millions d'euros peuvent être affectés, soit sur du PSE, soit sur de l'animation. Par définition, « agroéquipements », c'est de l'investissement.

M. le président :

Ce n'est pas dans la motion.

M. MOREAU :

C'est quand même indiqué. Que nous soyons clairs là-dessus.

M. le président :

Je suis dans la même situation que vous, c'est-à-dire que je me fais engueuler uniquement quand il n'y a pas d'aide de l'agence de l'eau. Quand il y en a, on ne me demande rien. Je peux vous dire que le téléphone sonne plus souvent en ce moment qu'avant. J'ai bien conscience d'un certain nombre de choses. C'est pour cela d'ailleurs que j'essaie de me battre avec les moyens que j'ai et avec Mme la Préfète et les services pour essayer de faire entendre la voix de Loire-Bretagne.

Tout ce qui a été dit là par les uns et par les autres, nous le partageons. Si nous restions sur l'équation financière actuelle, sur six années de programme du 12^e, nous en perdons deux. C'est pour cela que je vous propose une motion. Ce n'est pas pour vous parler du PSN ou de l'agriculture biologique, c'est parce que nous avons un manque de moyens financiers pour faire plus de choses. Au moment où nous demandons 20 % d'augmentation des redevances, c'est difficile à faire passer, que ce soit pour les uns ou pour les autres, et encore plus pour les industriels touchés par le déplafonnement.

Je partage tout ce qu'a dit M. Deguet. C'est comment on s'en sort. Là, j'essaie de faire du mieux possible. Quand je lis l'interview de la ministre dans la presse dimanche qui indique qu'il y a 33.000 captages sensibles en France, qu'actuellement 1.500 sont protégés, que l'objectif est à 3.000, que pour ce faire il faudra des subventions de l'agence de l'eau et des PSE, j'ai quelques sueurs froides. C'est pour cela que j'ai proposé cette motion, pour que nous continuions à faire entendre la voix de Loire-Bretagne sur les péréquations.

Puis, il y a tout le reste. Evidemment, il y a le financement des animations. Je me mets un peu à la place du directeur qui doit gérer les priorités. Nous avons eu – M. Albert l'a dit – 2.800 dossiers. Je crois qu'il y a un montant de travaux sollicités qui dépasse les 600 M€. Vous imaginez bien que c'est important. Ce qu'a dit M. Albert est juste. Heureusement que l'année prochaine est une année électorale. Cela va peut-être ralentir un peu le flux de demandes.

Par contre, ce que nous pouvions rajouter dans la motion et qu'il faudrait qu'on discute, c'est que dans les priorités, il faut sauvegarder les animations de bassin versant parce que si nous enlevons cela, c'est sûr que cela va être compliqué pour tout le monde.

M. DEGUET :

Nous avons montré tout au long de cette séquence nos responsabilités. Bien entendu, nous défendons l'ensemble du comité qui prend des décisions qui sont percutées par des interventions de l'Etat très clairement. Quand vous nous proposez d'intervenir pour dire à l'Etat que cela ne fonctionne pas, bien entendu que nous allons le voter. Toutefois, l'intervention que nous faisons-là, c'est pour dire que cela fait la deuxième année que cela se passe. Cela va se passer encore les années suivantes. Cela va recommencer tout le temps. Que l'on prenne les agences de l'eau comme la poire qu'on va chercher quand il s'agit de boucher des trous dans le budget de l'Etat, ça suffit ! J'espère que nous serons tous, tous les collègues, unis pour refuser quand cela reviendra.

Mme la Préfète :

Je pense que toutes ces questions, y compris celle de la juste répartition entre les bassins, ce sont des questions qui vont trouver à se discuter dans le cadre de la conférence nationale de l'eau.

M. le président :

D'où l'étude que nous avons présentée.

M. VIAL :

Je voterai bien sûr la motion parce qu'elle va dans le bon sens. Je ne suis pas satisfait du comptage général mais il faut au moins louer les efforts qui sont faits. Par contre, j'insiste sur l'animation. Je veux revenir là-dessus. Je crois qu'il va falloir que nous nous mettions réellement d'accord parce que si on stoppe l'animation, nous savons que c'est une politique de long terme. Si nous arrêtons des contrats, le temps que cela reparte, cela veut dire que tout ce qui a été mis en place pendant des mois et des années tomberait à l'eau. Il faut absolument que nous nous mettions d'accord pour dire que l'animation, il faut absolument qu'elle soit sauvegardée, sinon nous allons perdre un pan complet et tout un travail qui a été réalisé pendant des années.

M. MOREAU :

Je vais voter la motion. J'engage aussi les inter-GRAB et la FNAB quelque part. Je le dis ici devant tout le monde. Toutefois, sachez que je suis extrêmement mécontent de l'utilisation qui pourrait être faite de l'argent plus tard. Je répète encore une fois : que je ne vois pas arriver de l'agroéquipement avec les reliquats CAB ! Je le dis. Je vais la voter par responsabilité vis-à-vis de tout le monde ici.

M. le président :

Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Les services de l'Etat ne participent pas au vote.

- *Motion portant sur l'inadéquation des ressources de l'agence de l'eau face aux enjeux du bassin.*
- **Adoptée à l'unanimité (Non-participation au vote des services de l'Etat).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-03 du 27 mars 2025.

[Suspension de séance. Pause déjeuner.]

INTERVENTION DE M. PESNEAU, PREFET DE HAUTE-VIENNE LOI 3 DS DU 21 FEVRIER 2022

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le Président :

J'ai le plaisir d'accueillir M. Pesneau, préfet de Haute-Vienne, qui va nous présenter son bilan d'activité en lien avec la loi 3 DS, notamment autour des questions de l'eau et de leur prise en compte dans ce département.

Avant de lui laisser la parole, je voudrais lui dire deux ou trois mots au nom du comité de bassin. Je ne suis pas sans savoir les attaques dont vous avez été l'objet, ainsi que vos services, le directeur départemental des territoires. Ce sont des attaques inadmissibles, intolérables dans une démocratie apaisée. Je voudrais vous exprimer tout le soutien du comité de bassin devant vos missions. C'est ensemble que nous allons construire l'avenir, ce n'est pas les uns contre les autres.

Mme la Préfète :

Je suis très contente d'être accueillie par François Pesneau. Moi aussi, je soutiens les propos du président Burlot. J'adresse également mon soutien à mon collègue François Pesneau qui incarne la République dans ce territoire, avec ses difficultés et ses bonheurs.

M. PESNEAU :

Beaucoup de bonheurs... Merci beaucoup, M. le Président, Mme la Préfète de région, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs en vos grades et qualités, je suis heureux de revoir quelques têtes que j'ai croisées il y a quinze ans en Vendée, plus récemment en Loir-et-Cher. J'ai eu la chance d'avoir été un des préfets de ce bassin. D'ailleurs, je n'ai occupé que des postes de préfet dans ce bassin. Je suis très content de retrouver des acteurs que j'ai quittés il y a peu de temps.

Je suis heureux d'intervenir devant vous pour un exercice un peu compliqué, complexe mais pour autant fondamental qui est celui de présenter les priorités et les projets significatifs de l'Etat et des collectivités territoriales comme prévu par l'article 153 de la loi 3 DS de 2022. Un prédécesseur avait déjà eu l'occasion, en juin 2023 – c'était il y a moins de deux ans – de faire cet exercice que chaque préfet doit faire tous les trois ans.

J'ai préféré faire une présentation un peu plus synthétique et garder un petit temps d'échange sur la question de la gouvernance de l'eau et du transfert de la compétence « eau et assainissement » aux intercommunalités s'agissant d'un sujet dans ce département. Pour certains départements, c'était un sujet il y a dix ans mais qui est réglé désormais. Dans ce département, cela reste un sujet majeur sur lequel je me suis investi dès mon arrivée.

Je suis aujourd'hui accompagné des services et des agences de l'Etat (ARS, OFB, DDT). A l'heure où certains menacent, diffament ou insultent les services de l'Etat et les fonctionnaires qui travaillent pour l'Etat, je voulais simplement saluer leur travail au quotidien et leur redire, en tant que chef d'équipe, tout mon soutien à titre personnel et à titre collectif pour ce qui concerne les services.

Je vais faire rapidement un panorama du département. La Haute-Vienne est un département d'un peu plus de 370.000 habitants, qui est à la fois très urbain puisque Limoges est une ville de 135.000 habitants s'agissant de la deuxième plus grande ville de la région Nouvelle-Aquitaine. La population de la communauté urbaine représente quasiment deux tiers de la population du département. S'il est très urbain, il est aussi très rural parce que tout autour, nous sommes dans un territoire avec une très faible densité.

Ce département est situé en tête de bassin Loire-Bretagne. Nous avons une petite frange au sud qui appartient au bassin Adour-Garonne, ce qui pose parfois des problèmes de coordination et qui suscite certaines incompréhensions chez les élus qui ne comprennent pas que les règles qui trouvent à s'appliquer à leurs communes ne soient pas les mêmes que celles qui trouvent à s'appliquer à une commune voisine mais dans un autre bassin.

L'ensemble du territoire est couvert par 5 Sdage et 2 Sdage. Il est donc bien couvert. Globalement, les milieux aquatiques sont relativement préservés dans ce département, avec un tiers de masse d'eau en bon état écologique. Je sais que dans certains départements, ce chiffre ferait rêver. Vous pouvez voir sur la carte qu'une grande partie est en état moyen. Nous avons quelques zones qui sont un petit peu plus compliquées mais qui restent somme toute assez limitées.

Pourquoi cette situation ? Je n'oserais pas la qualifier de bonne ou de mauvaise. Nous avons dans le département une tradition d'agriculture extensive, avec une forte proportion de prairies bocagères. Nous avons très peu d'irrigation, environ 2 millions de mètres cubes d'eau pour l'irrigation. Pour ceux qui connaissent certains volumes, notamment dans la plaine de Beauce, ces 2 millions, ce n'est pas pour un agriculteur, c'est pour tout le département. C'était une blague [rires].

Nous avons des précipitations conséquentes vu qu'il pleut plus de 1 m d'eau dans le département, précisément 1.100 mm, ce qui fait que nous avons de la pluie, des prairies, peu d'utilisation agricole et peu d'utilisation industrielle parce que le département n'est pas un département très industriel.

Au final, nous avons une situation assez rassurante. En revanche, comme partout, le changement climatique entraîne une raréfaction de la ressource en eau. Dans ce département, nous avons été extrêmement surpris parce que nous ne nous étions jamais posé la question de la quantité d'eau. C'est le château d'eau de la France. C'est ce que l'on dit. Nous ne nous étions jamais posé la question jusqu'en 2022 quand nous avons eu un épisode de sécheresse assez conséquente. Nous nous étions retrouvés à devoir citer 11 communes qui étaient privées d'eau. Cela a été une sorte de prise de conscience extrêmement forte.

Ainsi, cette adaptation au changement climatique est nécessaire. Elle est vraie pour les collectivités en matière d'eau potable – j'y reviendrai tout à l'heure quand nous reparlerons de la gouvernance et du transfert de compétences aux intercommunalités –, mais aussi pour les industriels et pour les acteurs agricoles.

Pour les acteurs agricoles, nous avons deux sujets essentiels dans le département. Vous avez compris que le sujet de l'irrigation n'était pas un sujet majeur. En revanche, nous avons un sujet important sur l'abreuvement des animaux qui, par endroits, peut se retrouver mis à mal avec derrière, non pas des pertes de récolte mais des pertes de cheptel et donc des décès d'animaux. C'est vraiment quelque chose de vital.

Puis, nous avons une utilisation assez significative de quantités d'eau pour ce qui concerne la lutte contre le gel du printemps par aspersion des vergers puisque nous sommes dans un paysage de culture arboricole.

S'agissant de la qualité de l'eau potable, nous n'avons aucun captage prioritaire dans ce département. Nous avons 30 captages dits sensibles au regard du classement par le Sdage Loire-Bretagne 2022-2027. Nous avons une qualité d'eau plutôt satisfaisante même si nous avons un travail à mener pour l'améliorer encore.

Puis, nous avons un sujet qui nous est apparu, quoique ce ne soit pas un sujet nouveau, mais en termes de qualité d'eau, nous avons un problème de CVM comme dans tous les départements de France. Nous avons inventorié notre linéaire de CVM. Nous avons 640 km de CVM à reprendre, ce qui est un sujet sur lequel il faut que nous nous interroguions.

Cela reboucle de façon assez intelligente avec le transfert aux intercommunalités, en tout cas à des structures qui ont une assise financière importante parce que les coûts générés par le

changement de ces canalisations vont être des coûts majeurs qu'il va falloir assumer mais que ne peuvent pas assumer des communes de 250 ou 300 habitants. En tout cas, c'est ma conviction personnelle et j'y reviendrai.

En matière d'assainissement, nous avons malheureusement une commune dont le système d'assainissement fait partie des 87 agglomérations françaises qui sont concernées par le contentieux européen. C'est le système d'assainissement d'Ambazac, moulin Mazaud. C'est un point d'attention particulier pour nous. Nous y travaillons d'arrache-pied avec la DDT notamment.

Pour ce qui concerne la gestion de crise, nous sommes désormais en conformité avec les recommandations nationales, mais aussi avec l'arrêté d'orientation Loire-Bretagne.

Enfin, dans le cadre des différentes actions de l'Etat au sein du Sdage, je tiens à souligner que nous avons une collaboration vraiment excellente entre les services de l'Etat et les agences. C'est déjà une première chose. C'est interne à l'Etat mais c'est quelque chose qui fonctionne très bien. Nous avons notamment une MISEN qui fonctionne impeccablement avec de très bonnes idées.

La procureure de la République, que je remercie pour son action déterminée en la matière, tient aussi un COLDEN (comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale), avec intelligence et détermination.

Nous avons donc, du côté des services de l'Etat, quelque chose qui fonctionne bien.

Puis, nous avons un travail partenarial avec les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient et quel qu'en soit le niveau. M. le Président de l'Association des maires, je ne sais pas à quel titre vous êtes ici aujourd'hui mais en tout cas, au moins avec l'une de vos casquettes, c'est l'occasion pour moi de vous remercier mais aussi le conseil régional, le conseil départemental, les communes et l'ensemble des acteurs de l'eau, qu'il s'agisse de l'EPTB, du SABV et le milieu associatif dans toute sa diversité.

Maintenant, je vais essayer de resserrer un peu la focale. La Haute-Vienne, du fait de son histoire plus ou moins récente, compte 12.800 plans d'eau. C'est une caractéristique importante. Ce sont des petits volumes entre 10.000 et 30.000 m³. Ce sont de petits étangs qui ont des usages variés, parfois des usages de loisirs, plus souvent des usages d'agrément, plus exceptionnellement des usages de lutte contre l'incendie, assez peu des usages agricoles, des usages piscicoles.

Puis, nous en avons un grand nombre qui n'ont plus d'usage du tout et qui sont en absence totale de gestion, ce qui nous préoccupe beaucoup, d'autant que la quasi-totalité de ces plans d'eau reste connectée à un cours d'eau ou intercepte une source. De ce fait, les effets sur le milieu sont extrêmement significatifs.

Vous avez compris que globalement, l'aménagement de leurs écoulements est un enjeu majeur dans le département. On ne peut arriver en disant qu'il faut déconnecter tous les étangs. Il y en a 12.800. Ce n'est même pas la peine d'y penser. Si l'on arrive avec cette approche un peu dogmatique, on n'est pas du tout crédible et l'on n'arrivera à rien.

Il faut donc que l'on arrive à projeter cette politique avec un peu de finesse. Nous essayons d'intégrer des démarches d'approche globale, notamment celles qui sont financées par l'agence.

Nous avons trois démarches en cours avec le SABV, dont une sur le bassin versant du Theil qui constitue la démarche la plus avancée.

Nous avons une démarche qui est aussi bien avancée avec la communauté urbaine de Limoges Métropole sur le bassin versant de la Mazelle, avec un enjeu environnemental et un enjeu en termes d'eau potable. Nous avons malheureusement eu ce weekend une énorme pollution liée à une « maladresse » d'un industriel qui a eu une fuite sur un container de colle et qui a poussé cette colle dans les pluviâles. Je n'en dirais pas plus parce que je crois que l'OFB a ouvert une procédure judiciaire sur le sujet. C'est malheureux parce que cela met en péril dix à quinze ans de travail sur ce bassin versant et sur ce cours d'eau. C'est un petit cours d'eau mais un énorme travail avait été mené. Un pisciculteur a perdu la totalité de ses poissons. Nous avons de la truite fario presque à gogo. Cela fait de la peine.

Puis, nous avons une cinquième démarche qui vient de s'engager sur le bassin versant de l'Asse avec le SMABGA. Là, nous sommes plus sur des sujets quantitatifs que qualitatifs mais c'est important.

Je voulais vous dire l'intérêt que nous avons, et remercier l'agence, pour ces approches globales qui sont les seules par lesquelles nous allons réussir à obtenir des résultats.

Quand vous êtes préfet d'un département qui compte 12.800 plans d'eau, dont environ 11 000 sont connectés, vous ne pouvez pas vous attaquer à tout en même temps, d'abord parce que vous ne seriez plus crédible, ensuite parce que vous n'en avez pas les moyens. De toute façon, les coûts induits seraient tels que personne, ni l'agence ni les particuliers concernés, ne serait en mesure d'assumer financièrement le coût. Il faut que nous ayons des approches intelligentes. Ces démarches d'approche globale qui sont financées par l'agence vont évidemment dans le sens de ce qu'il faut faire.

Vous allez dire que cinq approches globales pour un département comme le nôtre, ce n'est pas beaucoup. Même si nous avons des bassins versants de taille modérée, nous tous – associations, Etat, agences, collectivités locales –, nous n'avons pas des moyens, ni humains ni calendaires, qui sont extensibles. Nous n'arriverons pas à avoir une approche globale à l'échelle du département. Par conséquent, nous allons essayer de faire bassin versant par bassin versant et programme par programme pour essayer d'arriver à quelque chose d'intéressant.

Je vous ai parlé des plans d'eau, je vais peut-être vous parler des ouvrages transversaux. Nous avons aussi un département qui connaît des ouvrages qui font obstacle à la continuité écologique. Nous en avons 414 dans le département. 51 sont répertoriés comme prioritaires. Sur ces 51, 33 concernent le bassin Loire-Bretagne. Là aussi, il est impossible d'arriver à dire que nous allons régler tout cela dans les deux ou trois ans qui arrivent.

Nous avons donc, notamment dans le cadre de la MISEN, essayé d'orienter notre action sur l'axe de la Gartempe qui est un petit affluent qui se trouve au nord du département, qui est classé en liste 1 et en liste 2 depuis 2012 et dans laquelle nous avons une présence de saumons assez importante. C'est un cours d'eau qui présente un intérêt. Nous sommes remontés assez loin à l'intérieur des terres, donc c'est intéressant d'y travailler particulièrement.

La prochaine MISEN stratégique que je présiderai dans trois semaines remettra ce dossier à l'ordre du jour, avec un plan d'action qui consistera à informer, à travers une réunion publique ou des réunions publiques d'information, chacun des propriétaires concernés par la continuité écologique. Il s'agit aussi de demander un petit financement des études. Puis, éventuellement en parallèle de ce petit financement – parce que j'ai bien compris qu'il fallait marcher sur deux pieds : le pied incitatif et le pied un peu plus coercitif –, nous engagerons les mesures administratives de mise en demeure pour montrer que les deux choses progressent de concert.

Pour ce qui concerne la gouvernance de l'eau, je voulais vous dire, M. le Président, que je partageais la totalité des propos que vous avez eu l'occasion de tenir au Sénat sur la nécessité de simplifier nos organisations, de sortir de notre entre soi, de rendre intelligibles à la fois nos mesures mais aussi notre gouvernance. Je me suis retrouvé à la virgule près dans tous les propos que vous avez pu tenir.

C'est une nécessité aussi d'ouvrir à l'extérieur des spécialistes de l'eau et des professionnels de l'eau nos instances, quelles qu'elles soient (Sage, EPTB, etc.). Il faut que nous fassions rentrer les industriels, la micro-hydroélectricité... Tous les usagers de l'eau doivent participer à nos instances pour sortir de cet entre soi qui fait que nous sommes aujourd'hui dans un monde de professionnels, qui est, pour moi, trop professionnel parce qu'il finit par se couper un petit peu des gens et de la population au sens le plus large.

Je passe ce petit mot. Ce n'est pas évidemment pas – vous l'aurez compris – une critique, d'abord parce que je reprends vos propos, mais surtout parce que c'est quelque chose que j'appelle de mes vœux. Nous avons un panel très large. Je crois que nos instances de gestion de l'eau gagneraient aussi à une plus large ouverture. Nous avons des gens qui tapent à la porte, qui disent : « Nous ne comprenons pas comment cela marche ». Je pense que ce serait intéressant de les faire entrer dans nos systèmes de gouvernance.

Puis, il faut aussi que nous soulagions un peu nos élus parce qu'aujourd'hui, nous avons des élus qui sont extrêmement sollicités par des dizaines de réunions sur l'eau. Nous avons besoin de les soulager parce que quand on est élu, on n'a pas que l'eau à s'occuper. On a beaucoup de choses. On s'occupe du développement économique de sa commune. On s'occupe des questions sociales. Il faut que nous fassions attention à ne pas lasser nos élus. Si nous avons des élus qui viennent juste pour faire le quorum et appuyer sur le bouton pour voter, nous perdrons aussi en pertinence.

J'ai passé ce petit message qui ne se voulait pas du tout moralisateur. Ce n'était pas forcément le préfet qui parlait. C'était plus en tant que personne au contact des usagers au quotidien.

Pour le département, j'ai découvert à mon arrivée un sujet d'atomisation des acteurs de l'eau, notamment dans le secteur de l'eau potable. La donne a un peu changé entre le moment où je suis arrivé et aujourd'hui. Quand je suis arrivé, la règle – elle est toujours en vigueur d'ailleurs –, c'est le transfert de la compétence « eau potable et assainissement » au 1^{er} janvier 2026 aux intercommunalités. Dans le département, nous avons 5 intercommunalités sur 13 qui ont la compétence « eau potable » et 8 qui ont la compétence « assainissement ». Nous avons fait + 1 au 1^{er} janvier 2025 dans chacune des deux catégories.

Pour autant, nous avons, parmi les 8 intercommunalités qui n'ont pas la compétence « eau potable » et parmi les 5 qui n'ont pas la compétence « assainissement », d'énormes freins au niveau de certains élus. En tout cas, il y avait, à mon arrivée, d'énormes freins avec des gens qui ne voulaient pas entendre parler de transfert à l'intercommunalité.

J'ai souhaité mettre en place une CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) que je réunis une fois tous les six mois uniquement sur le thème de l'eau et dans laquelle n'interviennent que des professionnels de l'eau. Quand j'ai tenu la première, je me disais : « Je tiendrai bon, il faut que tout le monde prépare le transfert de compétences ». M. le Président, je crois qu'on peut dire que cela a jeté un certain froid. En tout cas, cela avait le mérite d'être clair et de montrer que l'Etat ne reculerait pas. J'ai donc tenu cette première conférence. Il y en a eu une deuxième, puis une troisième.

Pour dire les choses, les esprits ont très largement évolué. Les choses ont très bien progressé. Nous avons largement dépassé le simple diagnostic. Nous sommes arrivés à quelque chose d'assez intéressant.

Les aléas politiques ont fait que certaines annonces ont pu donner un coup de frein, le Premier ministre ayant d'abord annoncé que ce transfert ne serait plus obligatoire. La proposition de loi qui a été adoptée à l'Assemblée, et qui est maintenant en discussion au Sénat, a de fortes chances d'être adoptée conforme et donc d'entrer dans notre corpus juridique.

Pour autant, je tiens à nouveau une CDCI sur le sujet dans les prochaines semaines. J'expliquerai – je crois que le message est passé – que ce n'est pas parce que le transfert à l'intercommunalité n'est pas obligatoire qu'il est interdit. Tout le travail de mise en commun, de réflexion, de plan pluriannuel d'investissement, de professionnalisation qui a été réalisé en préparation de ce transfert à l'intercommunalité, il ne faut pas le jeter. Surtout, il faut que nous puissions continuer à nous appuyer dessus. J'ai bon espoir, sans que ce ne soit obligatoire, que l'on arrive à des résultats et à une couverture quasi intégrale du département. En tout cas, c'est l'objectif que je me suis fixé. Avec ou sans loi rendant obligatoire, je garde cet objectif en tête.

Je suis extrêmement appuyé sur le sujet par le conseil départemental qui a mené une étude à trente ans sur le sujet de l'eau, financée par l'agence de l'eau. La prochaine CDCI, de façon un peu originale, se tiendra au sein du conseil départemental. Elle sera présidée par le préfet, parce que c'est ce que prévoit le Code général des collectivités territoriales, mais elle aura lieu au sein du conseil départemental qui nous présentera cette étude qui devrait beaucoup nous éclairer et maintenir la dynamique qui a été engagée.

J'ai annoncé devant les élus à la commission DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) – c'est une enveloppe de soutien à l'investissement à la main du préfet – que je financerais de façon préférentielle les projets autour de l'eau potable et de l'assainissement, uniquement quand ils seront portés par des structures multicommunales. Cela me paraît extrêmement important de tenir ce discours.

Quand je dis « structures multicommunales », je ne parle pas forcément d'intercommunalité. Quand une commune est membre d'un grand syndicat, cela va très bien. Je n'exige pas que ce soit des intercommunalités. Je n'exige pas la suppression des syndicats. Je n'exige pas qu'il y ait un syndicat départemental même si je l'ai connu dans certains départements voisins du vôtre, M. le Président, en Vendée notamment où quand vous avez un syndicat d'eau départemental, c'est un bonheur total pour un préfet parce que vous avez en face de vous un seul interlocuteur compétent avec des moyens.

Je ne veux pas mettre la marche trop haute. Je veux une petite marche où l'on couvre le territoire avec des structures multicommunales capables d'avoir a minima une ingénierie, capables d'aller

chercher les financements et de faire des plans pluriannuels d'investissement, ce qui aujourd'hui n'existe pas dans les petites communes qui sont esseulées.

Voilà mon propos qui était à la fois 3 DS et peut-être un peu au-delà mais comme ma prédécesseuse avait fait quelque chose de plus formel et de beaucoup plus long, j'ai souhaité pouvoir vous dire tout cela. Cela me paraissait important pour la Haute-Vienne.

M. le président :

M. le Préfet, je tiens très sincèrement à vous remercier parce que quelquefois, on peut se poser la question de la cohérence des politiques publiques entre des outils aussi importants que les agences de l'eau au niveau des bassins hydrographiques et l'atterrissage dans les territoires à travers les préfetures, et de la même façon, cette politique de l'eau qui doit se retrouver dans les intercommunalités ou dans les territoires d'action des élus.

Vous nous avez démontré, à travers votre présentation, toute l'importance du travail mené dans ce département sur le sujet. Je dois vous avouer que j'étais assez impressionné par la connaissance et la précision du diagnostic, de l'état des lieux, de ce qu'il y a à faire et de la méthode. Je ne vous cache pas que j'apprécie particulièrement cette méthode. On fait un constat. On a des objectifs à atteindre. Il faut aussi y mettre un peu de concertation, un peu d'écoute, un peu de partage pour aboutir à la suppression de plans d'eau, à la continuité écologique. Ce n'est pas tout d'écrire cela sur un papier. A un moment donné, il faut le mettre en œuvre. Quand on sait l'histoire de tous ces petits aménagements, parfois, ce n'est pas toujours simple.

Je vous remercie vraiment pour cette présentation qui a bien expliqué la situation de ce département. J'en profite d'ailleurs pour dire qu'hier, à l'initiative de Philippe Barry, le président de l'Association des maires de ce département, nous sommes allés, agence de l'eau et comité de bassin, présenter le travail devant les élus locaux. Je pense, M. Barry, sans trahir quoi que ce soit, que cela a été apprécié. On oublie tous comment cela fonctionne. On ne sait plus comment cela fonctionne. Rappeler le rôle de chacun, le rôle de la solidarité, le rôle du partage, le rôle du périmètre hydrographique, etc., cela a du sens au moment où nos instances peuvent être contestées.

Concernant le dernier point de votre propos, M. Gandrieau, Vendéen, a bien compris. Pour l'avoir vécu en Bretagne, là où il y a des intercommunalités, quelles qu'elles soient, que ce soit EPCI ou département, il y a du répondant. Il y a de l'ingénierie. Il y a des compétences. Il y a du renouvellement. Il n'y a pas de coupure d'eau parce qu'il y a de la sécurisation. Bref, M. le Préfet, je ne peux que vous encourager dans cette démarche de privilégier les financements. J'ai vraiment apprécié cette présentation qui fait un bon tour de piste de la situation.

S'agissant de la gouvernance de l'eau, vous avez indiqué des choses extrêmement intéressantes et importantes. J'ai eu l'occasion d'en parler un petit peu ce matin mais je profite de vos propos pour préciser trois ou quatre choses.

D'abord, les auditions que nous avons eues au Sénat et à l'Assemblée nationale sont disponibles sur les sites des deux assemblées. Je vous invite, si cela vous intéresse, à aller écouter ce que nous avons pu dire et surtout les questions auxquelles nous avons dû faire face de la part des députés et des sénateurs. C'était très riche. Cela partait dans tous les sens. Nous étions aussi bien sur la gestion communale que sur les PFAS ou les CVM.

Ce qui est important, c'est que cette gouvernance de l'eau en France, qui est très originale, puisse continuer à fédérer tous les acteurs. Au moment où certains voudraient remettre en cause cette démocratie participative de l'eau, plus que jamais, il faut que nous la défendions et que chacun ait sa place. Cela est extrêmement important parce que si nous perdons des acteurs, nous perdons tout. Cela doit être dans nos réflexions.

M. BARRY :

M. le Président, M. le Préfet, Mme la Préfète, mesdames et messieurs, quelques mots parce que plusieurs sujets ont été évoqués et je voudrais y revenir. Vous avez indiqué, M. le Préfet, l'étude qui est menée par le Département sur la ressource en eau potable. Le Département n'a pas la volonté d'imposer une structure unique départementale. Il n'en demeure pas moins que cette étude, qui est menée depuis quelques années et qui a pris en compte tous les éléments relatifs à l'eau, a prouvé la pertinence de cette approche départementale. En plus, les prestataires qui sont

intervenues là-dessus ont vraiment travaillé par bassin versant et pas uniquement sur les limites administratives, ce qui est complètement fondamental. Nous vous remercions de tenir la CDCI au Département prochainement.

Concernant le transfert de l'eau et de l'assainissement, je suis président de l'AMF locale. Je n'ai pas la langue de bois. Je ne partage pas toujours les positions de l'AMF nationale pour plusieurs raisons. Je ne suis absolument pas replié, par principe, sur les communes.

Pour avoir transféré l'eau et l'assainissement il y a plus de cinq ans à la communauté de communes, je peux témoigner de la pertinence de ce transfert. Comme vous le dites, rien ne va stopper et rien ne va être contraignant. Toutefois, il serait dommage – je le dis à mes collègues – que cela se fasse dans quelque temps parce qu'ils se seront rendu compte que l'échelle communale n'était pas pertinente.

Je pense qu'il faut continuer à travailler, surtout que beaucoup d'argent et d'énergie ont été investis. En tant que représentant d'association d'élus – vous le savez M. le Préfet, nous sommes souvent partagés –, ce que nous demandons quand même plus globalement, c'est une stabilité. Il y a longtemps que nous demandons la stabilité au sein du bloc communal. Avec les transferts, puis les annulations de transfert, tout le monde est perdu. Au bout d'un moment, on peut se dire : à quoi bon réfléchir à un transfert alors qu'un changement de gouvernement va peut-être faire qu'on va revenir sur le transfert de cette compétence ? Ce manque de stabilité est préjudiciable très clairement.

Autre point, je voudrais juste apporter une petite nuance. Sur la gouvernance de l'eau, je suis entièrement d'accord avec la nécessité de retrouver autour de la table l'ensemble des acteurs. Vous avez évoqué l'idée de soulager les élus. Il est vrai que les élus sont très sollicités mais je pense que tous les acteurs ici présents sont très sollicités. Je pense que quand on s'engage, il faut y aller. Attention, que mes propos ne soient pas mal interprétés mais je crois que l'ensemble des acteurs qui siègent dans les organismes de gouvernance – je ne parle pas ici de corporatisme ou d'autre chose –, ils peuvent parfois être dans leur ligne d'eau. J'ose espérer que les élus sont là pour représenter l'intérêt général. Je pense que dans la gouvernance, il faut que les élus soient très présents.

M. BARRY :

Nous avons été à l'initiative, la semaine dernière, d'une motion qui a été cosignée par mon collègue président de l'Association des maires ruraux et par mon collègue Guillaume Guérin, vice-président de l'AMF nationale. Je tenais absolument à ce que les élus expriment leur solidarité envers les agents de l'Etat. Très souvent, dès que la possibilité m'en est donnée, depuis longtemps, j'ai apporté mon soutien, toujours très vivement, à l'OFB, à la DDT, à l'ensemble des services qui travaillent sur les sujets de l'environnement et de l'eau en général.

Je tenais à ce que cette motion soit adoptée, soit cosignée pour dénoncer des attaques, des menaces. J'en ai été victime nominativement il y a un an, donc je sais ce que c'est. Quand on est non seulement attaqué pour sa fonction mais qu'en plus, on est attaqué nominativement, c'est très compliqué. Je suis donc ravi que les associations d'élus de ce département aient pris cette motion. Je veux vous redire tout notre soutien. Je veux vous dire que ce matin, j'ai quitté la séance plénière du conseil départemental au moment où, unanimement, cette motion de soutien était également votée par le conseil départemental.

M. PESNEAU :

Merci, M. le Président, pour votre soutien depuis le premier jour. Je voulais juste préciser, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que quand je disais qu'il fallait faire attention à ne pas trop solliciter les élus, je ne demandais pas moins d'élus dans les instances. Je demandais moins d'instances. Toujours autant d'élus mais moins d'instances... On peut essayer de limiter le nombre d'instances autour de l'eau.

M. BORDEAU :

Je représente les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin. Je suis accessoirement président de l'association Loire Grands migrateurs qui travaille à la sauvegarde des poissons migrateurs qui sont mal en point ces derniers temps sur le bassin.

Je voudrais vous remercier sincèrement, M. le Préfet, pour la présentation que vous avez faite, notamment la première partie sur l'état des milieux aquatiques qui est à la fois factuelle et lucide sur les problèmes. Parmi les masses d'eau relativement en bon état de votre département, la Gartempe apparaissait comme médiocre et dénote un petit peu. Vous l'avez fort justement expliqué, les altérations morphologiques et la discontinuité sont déterminantes de ce classement en mauvais état. Il y a lieu de s'attaquer à ce problème qui perdure depuis plusieurs décennies. Vous avez évoqué la nécessité de ne pas être dogmatique. Nous partageons totalement ce point de vue. Il faut mettre de l'intelligence collective.

Vous avez évoqué les solutions qui sont, en caricaturant, de manier à la fois la carotte et le bâton. Le bâton, cela fait deux fois cinq ans, plus quelques prolongations de dérogation à l'obligation de conformité d'un certain nombre d'ouvrages. Je pense que maintenant, il est temps de passer à la coercition. Vous avez évoqué un rappel avec des délais assez courts.

En matière de carotte, l'agence de l'eau continue à financer de façon quasiment illégale. En droit français, il n'y a pas la possibilité de financer du réglementaire. Pourtant, l'agence, dans une volonté de ne pas être dogmatique, propose des solutions pour des acteurs qui n'auraient ni les capacités ni l'envie de se mettre en conformité et qui peuvent bénéficier de ces soutiens. Il faut absolument que nous fassions un travail de pédagogie.

Je note votre réunion à la MISEN. Notre association, si vous le souhaitez, pourra apporter des éléments factuels et des solutions simples. Malheureusement, il y a beaucoup de caricatures dans la position de nos structures qui seraient des ennemis des moulins, des destructeurs de barrages, etc. C'est loin d'être la réalité. Nous avons des solutions tout à fait intelligentes à proposer qui permettent de faire parfois même de l'hydroélectricité, mais en permettant aux espèces migratrices d'accomplir leur cycle de vie. Nous leur devons bien cela.

Merci à la fois pour la présentation factuelle de la situation et les perspectives de solutions que vous avez proposées. C'est rassurant sur la position de l'Etat. Nous avons quelquefois eu des interrogations sur l'envie et l'ambition de faire bouger les choses. Je prends acte de votre proposition d'aujourd'hui et je vous remercie encore une fois.

J'aurais aimé que vos propos soient vrais sur le fait qu'il y a beaucoup de saumons dans la Gartempe. Il y en a eu beaucoup. Il pourrait y en avoir de nouveau si nous mettons cette intelligence collective à laquelle vous appelez, donc un grand merci, M. le Préfet.

M. SERVANT :

Merci, M. le Préfet, pour votre présentation. Ce matin, la directrice de l'agence de l'eau Adour-Garonne nous montrait les conséquences de choix ou de non-choix qui avaient été faits il y a quelques années sur des départements. Elle parlait du Tarn sur lequel il n'y avait pas eu de prise en compte du changement climatique, qui n'avait pas de sécurisation de l'eau. Aujourd'hui, c'est un département en difficulté avec des sécheresses répétées. Il s'ensuivit des dévolutions d'exploitations, des pertes de production et des pertes de valeurs ajoutées. Elle nous parlait d'agrandissement d'exploitation qui est passée en culture sèche et des conséquences que cela avait sur la vie locale.

J'ai découvert le département de la Haute-Vienne avec la loi NOTRe il y a quelques années. Effectivement, il ne semblait pas figurer parmi les départements les plus sensibles au changement climatique. Or, depuis quelques années, notamment depuis 2022, on voit bien que le Limousin, qui était pourtant une zone verte et une réserve d'eau pour la France, est soumis fortement au changement climatique, avec des conséquences qui pourraient être lourdes.

Vous indiquiez néanmoins que des dispositions ou des actions avaient été mises en œuvre pour la question de l'abreuvement des animaux, pour l'irrigation de certaines cultures et pour la lutte antigel qui fait aussi partie du changement climatique. Je reconnais qu'à la chambre départementale de la Haute-Vienne, je n'ai pas l'intensité de relation que j'ai eue avec d'autres départements. Toutefois, de ce que j'ai appris, des actions ont été menées pour défendre l'agriculture, y compris du stockage multiusages. Cela concerne tout le monde. Il s'agit de préparer l'agriculture à ce changement climatique eu égard à une production arboricole qui est très importante, mais aussi par rapport à la production de l'élevage. Nous voyons bien que des choses peuvent se faire.

Le bassin Loire-Bretagne est très différent, avec une grande diversité de productions et de conditions. Même en Haute-Vienne, il y a des choses qui peuvent se faire. Il y avait quelques difficultés. Toutefois, un arrêté a permis de faire de petits stockages dans les zones humides. Je sais que cela a été beaucoup sujet en discussion. La Haute-Vienne était un des départements concernés. Nous voyons bien que quand il y a une volonté partagée, on arrive à faire des choses. C'est l'occasion de préparer l'agriculture de ce département au changement climatique. Je crois qu'il faut aussi en tirer les conséquences et voir que dans une intelligence collective, comme cela a été dit, on peut faire des choses.

M. GANDRIEAU :

Je vais appuyer vos propos. Je pense que ce que vous avez vu en Vendée en matière d'eau potable, c'est quelque chose qui existe depuis longtemps, qui mérite peut-être d'être transposé ailleurs, même à plus petite échelle pour démarrer. Il ne faut pas non plus tout vouloir tout de suite. D'ailleurs, cela s'est construit très lentement chez nous, pendant des années.

Je suis assez proche d'un ministre. Je lui ai dit que c'est une « connerie » ce qu'ils ont fait de vouloir remettre en cause le transfert de compétence. C'est le mot que j'ai employé. C'est peut-être une bêtise. Vous n'avez pas le droit de l'employer mais moi, si ! Y compris devant le ministre de l'Intérieur, que j'aime bien par ailleurs.

Par contre, quand j'écoute Mme Rousset, je comprends quelquefois pourquoi certains territoires sont très réticents. Il y a la montagne. Il y a des choses qui sont compliquées. Pour l'eau potable, j'aurais été beaucoup plus sévère. Pour l'assainissement, c'est un autre sujet. Je sais bien qu'il y a de grosses agglomérations qui peuvent y arriver. Ce n'est pas le cas des petites communes.

Pour votre information, en Vendée, nous n'étions pas en avance. Sur une collectivité de 43 communes, nous allons poursuivre malgré tout le rassemblement au niveau « assainissement » même s'il y a une ou deux qui vont dire qu'elles ne viennent pas. Cela contrarie la dimension du service. Ce n'est pas simple à mettre en place.

Je voulais dire un petit mot sur la 3 DS. Tout le monde sait ce que cela veut dire : différenciation, décentralisation et déconcentration. Il y avait, au début, un quatrième D qui était « décomplexification », qui a été transformé en simplification de l'action. Ils avaient inventé un mot qui ne correspondait pas à de la simplification. Les élus attendent tous cela. L'agence de l'eau a parlé de souplesse administrative. C'est un nouveau mot que je vends de plus en plus. Franchement, si nous pouvions avancer sur cela, je pense que tout le monde s'y retrouverait, les élus et les milieux.

Merci et enchanté de vous retrouver parce qu'en Vendée, vous n'avez laissé que de bons souvenirs, M. Pesneau.

M. DEGUET :

Premièrement, les petites retenues dans les zones humides, ce ne sera pas un accord unanime. Je vous le dis.

Deuxièmement, je voulais revenir sur la question de la Gartempe et de la continuité. Il y a deux éléments sur lesquels je voudrais attirer votre attention. Il y a, en ce moment, un lobbying forcené d'un certain nombre d'entreprises de microélectricité. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez en pédagogie, quand ils passent derrière et qu'ils expliquent que cela va fonctionner alors qu'ils n'ont manifestement aucune connaissance de ce que signifie la continuité écologique, c'est dur après de remonter.

Vous avez beaucoup parlé de votre travail de préfet. J'aimerais bien vous entendre parler des liens qu'un préfet a avec les autres préfets qui se trouvent sur le même axe, en l'occurrence l'axe Vienne-Creuse-Gartempe.

M. PESNEAU :

Pour ce qui concerne la question de la micro-hydroélectricité, nous n'allons pas ouvrir le débat aujourd'hui. Nous pourrions en parler des centaines d'heures. Je crois que les uns et les autres, nous devons faire attention à ne pas nous opposer. Je demeure persuadé qu'il existe un chemin

dans lequel nous pouvons avoir à la fois de la micro-hydroélectricité et de la continuité écologique. C'est possible. Il y a des solutions. Celles qui sont mises en œuvre ne sont peut-être pas suffisantes. Les préconisations qui sont faites ne sont peut-être pas suffisantes. Quand je vous entends, ce n'est pas suffisant. Quand j'entends d'autres, c'est insupportable. Cela fait partie du rôle du préfet de peser et de faire cet équilibre dans lequel tout le monde se retrouve dans l'usage de l'eau. Ce que vous dites pour la continuité et la micro-hydroélectricité, c'est ce qu'on dit ailleurs pour l'usage agricole et les autres usages. Il ne faut pas opposer les usages. Il faut que nous arrivions à trouver le juste chemin pour qu'il y ait à la fois du développement industriel, du développement agricole, de la sauvegarde de l'environnement et de la production d'énergie. Ce chemin, nous ne l'avons peut-être pas encore trouvé. Ce qui est sûr, c'est que nous en rapprochons. A chaque travail que nous faisons, nous nous en rapprochons. Il faut que nous continuions. Il ne faut pas que nous nous opposions. Vous l'avez dit tout à l'heure avec beaucoup de justesse, M. le Président, le sujet de la préservation de la qualité de l'eau et de la quantité de l'eau est un sujet que nous arriverons à traiter les uns avec les autres, pas les uns contre les autres. Il n'y en a pas qui ont raison et d'autres qui ont tort. Il faut que nous arrivions à trouver le bon chemin.

Concernant les relations entre préfets sur un même bassin versant, aujourd'hui, je dois avouer que c'est quelque chose sur lequel nous ne sommes pas forcément encore au top parce que c'est compliqué. Dans le cadre de la gestion de crise, nous avons beaucoup progressé. Nous sommes sur des arrêtés-cadres. Pour la gestion de crise, nous avons un préfet pilote qui donne le LA.

En revanche, sur la question de la préservation des masses d'eau, etc., nous avons encore du travail à faire. Je crois que nous en avons tous conscience. Nous manquons à la fois de temps, de recul, de connaissance et d'appétence. Même dans le département voisin, le sujet de l'eau peut ne pas avoir d'importance. On pourrait aussi parler de ce sujet pendant des heures. Il y a les questions amont/aval. Il y a le sujet de la quantité et de la qualité. Nous essayons d'y travailler. On ne s'arrête pas aux frontières de son département quand on est préfet. Nous discutons avec nos voisins, certainement pas encore assez. Il faudrait peut-être des structures plus interdépartementales à l'échelle des bassins versants mais c'est très compliqué. Je ne sais pas pour quelle raison mais les bassins versants n'ont pas respecté les limites administratives. C'est un vrai problème.

Mme la Préfète :

C'est un peu le rôle du préfet coordonnateur de bassin, du Dreal de bassin et du Draaf de bassin. Depuis que j'ai pris mes fonctions il y a un peu plus d'un an et demi maintenant, j'ai dû faire trois ou quatre webinaires avec tous les préfets de bassin (les 38). Nous avons encore une séquence de travail le 8 avril pour expliquer ce que nous faisons, nous coordonner. Il n'empêche que sur des sujets particuliers, il faut des sous-groupes de travail pour progresser. La Gartempe ne nous est pas étrangère non plus.

M. le président :

Merci beaucoup pour cette présentation et au plaisir de nous retrouver ici ou ailleurs.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2024
ET DU PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2025**

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Mes chers collègues, je vous propose d'approuver le procès-verbal du 15 octobre 2024. Avez-vous des observations ? Des questions ? Des amendements ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-01 du 27 mars 2025.

M. le président :

Pour le procès-verbal du 3 décembre 2024, est-ce que tout le monde l'a lu ? Y a-t-il des observations ? Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-02 du 27 mars 2025.

**COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE
PARTIE INTERNATIONALE**

Point « actualités des commissions » n°1 de l'ordre du jour

M. GILLIARD :

Bonjour à tous. Je vais vous faire une actualité de la commission Action internationale, notamment des différents événements de 2024. Je vous propose deux diapositives de rappel que je trouve importantes pour resituer l'action du comité de bassin et de l'agence de l'eau en matière d'action internationale.

Dans l'action internationale de l'agence, nous contribuons aux objectifs de développement durable, notamment à l'objectif de développement durable numéro 6 qui est l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous à l'horizon 2030. C'est un engagement qui a été pris de manière très formelle en 2015 par les membres des Nations unies.

Cet objectif est décliné et repris dans les grandes lois françaises, dont la loi du 4 août et la stratégie européenne du ministère de la Transition écologique. Les six agences travaillent en collaboration parce que nous souhaitons avoir des synergies entre nous et en complémentarité avec d'autres opérateurs nationaux. En effet, il faut que nous articulions le dispositif en matière d'aide publique au développement. En l'occurrence, depuis le début du 11^e programme, nous avons passé un accord-cadre de partenariat avec l'Agence française de développement pour justement articuler nos dispositifs.

Je voulais aussi rappeler les deux grands volets majeurs de l'action internationale de l'agence de l'eau.

Au premier chef, nous avons la solidarité internationale qui couvre l'appui financier qui est apporté par l'agence de l'eau à tous les porteurs de projets du bassin Loire-Bretagne. Nous avons de grandes collectivités. Nous avons aussi des collectivités rurales, puis toutes les associations. A ce titre, je me permets de saluer la dynamique qui a été enclenchée par Limoges Métropole au Sénégal sur des opérations que l'agence accompagne. C'est un exemple assez illustratif.

Puis, nous avons un deuxième volet important qui est la coopération institutionnelle. Ce matin, M. Tardieu l'a évoquée. Nous sommes engagés en direct auprès d'autres autorités étrangères. L'idée est de faire de l'échange de bonnes pratiques sur des sujets que nous avons en commun, sur les questions de la gouvernance, de la planification et de l'adaptation au changement climatique qui est un sujet très fort dans les pays avec lesquels nous travaillons. Nous avons aussi beaucoup de choses à apprendre de ce point de vue-là.

A l'échelle des six bassins des six agences, nous avons une quinzaine de partenariats actifs. Au niveau du bassin Loire-Bretagne, ce sont quatre partenariats actifs. Nous sommes appuyés par l'Office international de l'eau qui est notre opérateur technique qui coordonne ces partenariats.

Nous avons aussi deux autres volets, dont l'action d'urgence. C'est un peu plus anecdotique. Nous participons également aux délégations françaises qui se rendent sur les grands événements internationaux, par exemple le forum mondial de l'eau ou le RIOB qui s'est déroulé en octobre dernier à Bordeaux.

Je souhaitais aussi vous donner quelques chiffres à propos de l'action internationale sur la période du 11^e programme : 300 projets financés sur la période et un montant assez significatif d'engagement de financement (près de 20 M€). Par rapport aux montants que nous sommes amenés à voir en conseil d'administration, celui-ci est finalement relativement faible. En même temps, il a un effet levier très important puisque cela permet aux autres collectivités de s'engager sur des opérations à l'international. Nous avons donc des montants qui sont beaucoup plus importants en réalité.

Nous avons plus de 2 millions de personnes qui ont bénéficié de ces opérations qui sont portées par des acteurs du bassin que nous accompagnons, à la fois au titre de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement. Cela contribue aussi directement à d'autres objectifs, dont l'égalité entre les sexes – nous savons que ce sont les femmes qui sont responsables des corvées d'eau –, mais aussi l'accès à l'éducation parce que le temps que l'on ne passe plus à aller chercher de l'eau, on le passe à l'école. Je trouve que c'est assez représentatif et assez exemplaire de nos actions.

Vous avez la répartition et la localisation des différents projets aidés. Vous voyez que c'est principalement en Afrique de l'Ouest (50 %). L'Asie du Sud-Est est aussi un territoire sur lequel nous accompagnons beaucoup de projets. C'est un territoire de partenariat institutionnel.

L'actualité du 11^e programme a été ponctuée par des appels à projets que nous avons menés à six agences, avec l'idée de pouvoir démultiplier les projets de solidarité internationale sur nos bassins pilotes de partenariat institutionnel.

Concernant justement les partenariats institutionnels, le tableau recense les partenariats actifs à l'échelle des six agences. En bleu, vous avez ceux de Loire-Bretagne :

- au Cambodge, Stung Sen est un bassin pilote qui est sur un affluent du lac Tonlé Sap ;
- au Laos sur le bassin de la Nam Sa ;
- en Côte d'Ivoire ;
- au Brésil.

Nous accompagnons chaque fois des autorités étrangères qui en émettent le besoin et en fonction des structures administratives. Cela peut être des niveaux ministériels (ministère de l'Environnement au niveau central ou déconcentré), mais aussi parfois des autorités de bassin comme au Brésil. En effet, la loi brésilienne s'est beaucoup inspirée de la loi française en créant des agences de bassin. Nous travaillons donc en collaboration avec ces partenaires.

Nous avons reçu l'année dernière beaucoup de délégations de nos partenaires. Sur la photo en haut, vous avez la visite du ministre des Eaux et forêts ivoirien. Nous avons été accueillis par Bourges plus. Nous voyons Mme Félix et le maire de Bourges. La question des captages d'eau potable a une dimension très importante en Côte d'Ivoire, en lien avec la déforestation et le fait que les lignes de pluie vont vers le sud, donc avec moins de précipitations au nord du pays. Nous avons eu des débats vraiment intéressants avec ces partenaires.

En bas, vous voyez que nous avons été reçus par l'établissement public Loire au sujet de la gestion des grands barrages. C'est aussi une problématique très importante en Côte d'Ivoire sur la question des conflits d'eau et du remplissage des barrages qui servent à l'eau potable. Il y a eu des coupures très importantes sur la deuxième ville de Côte d'Ivoire du fait d'un conflit d'usages mais aussi du fait des effets du changement climatique.

Nous avons reçu en octobre 2024 nos partenaires brésiliens avec plusieurs visites de terrain. Tours métropole nous a reçus sur un site de renaturation. Vous voyez Mme Haas qui a été parmi nous lors de cette visite et également les services « eau potable » de Tours. Nous avons été reçus par le conseil départemental d'Indre-et-Loire qui nous a amenés sur un site de renaturation d'une zone humide, le marais de Palluau.

En bas à droite, vous avez le syndicat Vienne Combade de Haute-Vienne qui nous a reçus aussi pour nous expliquer comment l'accord de résilience avait été mis en place sur la Vienne et ce que cela comportait comme gain d'efficacité pour la gestion de l'eau potable.

Je termine sur les autres illustrations. Nous avons reçu en novembre 2024 la délégation laotienne. Ce pays a comme problématiques majeures les questions de gestion de la sécheresse et de gestion des inondations. Nous avons été reçus par l'établissement public de bassin de la Sarthe. Nous avons visité, avec le syndicat de la vallée de la Haute-Sarthe, un projet de remédiation d'une zone d'expansion de crue pour améliorer la prévention des crues en amont d'Alençon.

Je termine par une mission que j'ai été amenée à faire récemment avec un de mes collègues, Johann Moy, en Asie, précisément au Cambodge et au Laos où nous avons organisé, avec l'appui de l'Office international de l'eau, un atelier régional. Nous avons mis ensemble nos partenaires laotiens et nos partenaires cambodgiens pour travailler sur des sujets d'intérêt commun, dont la gestion des pratiques d'irrigation qui est une question assez fondamentale sur leur territoire. Nous avons été reçus par un certain nombre de communautés d'irrigants, notamment dans le nord du Cambodge.

La deuxième photo évoque la problématique de la gestion des débits environnementaux à l'aval des barrages. Il y a beaucoup de barrages sur les affluents du Mékong. Pour eux, c'est une question assez fondamentale du fait que la saison des pluies est relativement plus courte.

Je vais clore mon intervention sur les perspectives du 12^e programme. Lors de l'adoption du 12^e programme, le conseil d'administration et le comité de bassin ont affirmé l'ambition de porter le niveau de dotation à 1 % du montant des recettes. Dans le cadre du 11^e programme, nous étions à 0,8 %. Cela implique que nous adaptions nos modalités pour avoir un appel d'air et favoriser les projets sur le territoire, notamment sur les taux d'aide et les montants plafonds.

Nous avons écrit la stratégie internationale à six au niveau des six agences. Nous en disposons dans le cadre du 11^e programme. Nous avons souhaité la mettre à jour dans le cadre du 12^e programme. L'idée est de pouvoir s'entendre sur des objectifs communs et avoir une certaine synergie pour atteindre ces objectifs communs, être visibles et pouvoir discuter avec les opérateurs nationaux. C'est une stratégie « agences ».

Nous avons eu récemment une réunion des élus référents des comités de bassin qui ont commencé à réfléchir aux grands axes, aux grandes orientations de cette stratégie.

Le premier axe consiste à consolider les partenariats institutionnels existants avec un certain nombre de sous-sujets. Il y a notamment un sujet qui se développe et qui est important pour nous au Cambodge, il s'agit de travailler sur la structuration de l'intercommunalité pour améliorer la pérennité des infrastructures que nous sommes amenés à financer auprès des porteurs de projets français.

Le deuxième axe vise à accentuer la sensibilisation et la communication pour impliquer davantage les collectivités territoriales et faire en sorte que notre effet levier « agence » soit beaucoup plus important sur notre territoire de bassin.

Le dernier axe, c'est réfléchir à de nouvelles initiatives. Pour l'instant, nous n'avons pas d'idées arrêtées. Cela pourrait être un appel à projets innovant où nous aurions éventuellement du multithématique. On pourrait relier des questions liées aux déchets pluviaux, etc. Il y a des choses que nous souhaitons voir émerger. Je vous remercie pour votre attention.

M. le président :

Qu'il me soit permis, au nom de vous tous, de saluer la présentation d'Hervé Gilliard et de remercier, M. le Directeur, l'ensemble des agents de l'agence de l'eau pour la préparation de notre comité de bassin.

COMMISSION PROGRAMME

Point « actualités des commissions » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Je suis tout à fait en accord avec M. le Préfet, notamment sur la compétence « eau ». Je dirais même que parfois, les sénateurs et les députés sont irresponsables de changer la loi. Quand nous voyons neuf communes de l'Indre qui n'ont plus d'eau potable aujourd'hui, c'est un signe qu'il y a un problème sur l'organisation de l'eau dans certains territoires. Même si en Deux-Sèvres nous ne sommes pas comme la Vendée, je pense qu'il y a une organisation qui est plus exemplaire dans certains départements. Chaque élu devrait y réfléchir. Je crois qu'avec mon ami, le président Barry, nous sommes sur la même longueur d'onde sur ce domaine.

Je voudrais dire aussi qu'heureusement, ils ne suppriment pas tous les plans d'eau d'ici parce que s'ils avaient demandé des subventions pour tout cela, nous n'aurions pas été capables de suivre non plus.

La première actualité de la commission Programme porte sur des rencontres qui ont été faites avec les maîtres d'ouvrage. De janvier à mars, nous avons eu des rencontres sur tout le territoire, de Clermont-Ferrand jusqu'à Angers en passant par Poitiers. Il y a eu des webinaires avec beaucoup de participants. 1.078 participants, ce n'est pas neutre.

Puis, il y a eu « Agir pour l'eau : des solutions et des financements » du 3 au 7 février. Il y a eu également « Ensemble avec le 12^e programme », « Agissons pour une eau potable de quantité et en qualité suffisante », les redevances, etc. Ce fut une grosse semaine pour les agents pour essayer de parler au maximum de notre 12^e programme.

Nous étions intervenus également au Salon de l'agriculture et au Carrefour de l'eau qui était un moment important sur cette thématique. Nous avons eu le webinaire Rivage. Cela a été bien expliqué. Puis, il y a eu Rennes les 4, 5 et 6 mars, avec l'industrie et l'agroalimentaire, avec toutes nos aides pour accélérer les projets.

Maintenant, je vais vous faire un retour des trois mois de déploiement du 12^e programme, avec les derniers documents de mise en œuvre. Quand on change de programme, il y a toujours une actualité à faire des documents de mise en œuvre. Nous étions sur des documents de mise en œuvre avec les notifications des décisions d'aide. Là aussi, il fallait, par rapport au nouvel outil informatique, réactualiser nos documents. Cela a été fait à ce moment-là. Il fallait également renforcer une portée juridique qui ne suivait pas forcément l'actualité.

Nous avons eu trois conventions de mandat, avec un renforcement et quelques ajustements sur la protection des données à caractère personnel, une précision sur l'encadrement communautaire par rapport aux entreprises à caractère plus industrielles et la possibilité d'effectuer trois versements par an. C'était deux versements auparavant. Cela pourra aider nos porteurs de projets à mieux gérer leur trésorerie dans le temps.

Ensuite, nous avons eu dix conventions de partenariat. Ce sont des conventions qui ont été renouvelées pour la plupart et qui ont concerné la fédération de pêche, l'union des CPIE, l'agriculture biologique, les grands migrateurs, l'IFRE... Les conventions ont été renouvelées pour de l'animation qui est importante sur nos territoires.

Nous avons un nouveau dossier, à savoir l'éolien en mer. Il va y avoir un apport de 5 M€ du contributeur (Pennavel). Nous aurons à travailler sur la restauration de la biodiversité avec un appel à projets. La commission Programme a fait le choix de travailler avec un appui du conseil scientifique et de la commission Littoral sur ce point.

Le point le plus important qui a été abordé portait sur l'accord de territoire que nous avons évoqué ce matin. Nous en avons parlé longuement à la commission Programme. Cela va être un changement. Tout changement fait peur. Cependant, cela peut apporter un appui aux commissions territoriales. Il s'agit vraiment de travailler avec les territoires sur ces projets.

Il s'agit aussi d'avoir des critères assez importants et de pouvoir suivre annuellement à travers les axes de territoire et à travers les commissions territoriales. C'est un changement important dans le 12^e programme. Les premiers accords devraient être signés au premier semestre 2025.

Je vais vous faire un petit bilan du 11^e programme. Nous savons que l'agence est toujours mobile et essaie de bien utiliser les crédits. Vous pouvez voir que nous sommes à 99,97 %. C'est vraiment très haut. Tout a été fait pour utiliser à bon escient tous les fonds de l'agence. Nous ne pouvons que remercier le directeur et tous les services qui ont travaillé à ce sujet.

Je vais aussi vous faire part des difficultés. Tout le monde a bien compris qu'il fallait déposer sur Rivage. Nous avons aujourd'hui 2.900 demandes. Je pense que nous allons arriver à 3.000 à la fin du mois de mars, donc 3.000 demandes pour 300 qui vont passer au mois d'avril. Nous sommes dans le premier trimestre. Il va falloir bien appréhender tout cela et bien travailler sur le planning dans l'année future.

Nous avons une transition du 11^e programme qui était beaucoup plus importante que la transition du 10^e programme. A la transition du 10^e vers le 11^e, nous étions sur 28 M€ de transition. Nous étions arrivés à les gérer en donnant une partie aux industriels qui, dans le 11^e programme, ne pouvaient pas avoir les mêmes aides. On a donc poussé un peu les collectivités à trouver l'accompagnement derrière.

Nous sommes sur un 11^e programme qui s'est terminé avec de fortes demandes, en plus avec des demandes arrêtées au mois de juin. Nous avons pris tout cela en compte. Nous avons fait en sorte d'avoir une transition de programme qui va permettre à certaines collectivités et certains porteurs d'ouvrage de financer leurs programmes. Nous avons beaucoup de collectivités et de maîtres d'ouvrage qui ont déjà bien commencé leurs travaux et qui nous annoncent même qu'ils vont demander leur solde derrière. Il y a vraiment une dynamique qui arrive.

Je pense que nous aurons un petit moment de faiblesse en 2026. Nous en avons connu lors du 11^e programme, notamment quand nous avons les élections municipales. C'est toujours un moment clé où les décisions peinent à se prendre au fil des élections. Nous allons avoir pratiquement trois mois d'élections communales, communautaires, voire syndicales. Tout cela peut se lisser, donc il faudra prendre cela en compte.

Concernant le déploiement des accords territoriaux, nous l'avons voulu sur les collectivités territoriales et les principaux maîtres d'ouvrage ainsi que tous les acteurs autour. Nous allons mettre les collectivités territoriales au cœur de tout cela, sur des accords territoriaux bien définis (pollutions diffuses, restauration des cours d'eau, gestion quantitative, protection de la biodiversité, sécurisation de l'eau potable, réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle, etc.).

Néanmoins, il peut y avoir aussi des accords territoriaux qui soient multiples. Il faut travailler sur les territoires, notamment sur la continuité écologique mais aussi avec l'eau potable parce qu'il y a des relations importantes.

Cet accord territorial va être validé à un moment donné. On va lui mettre des critères. Il s'agit d'avoir, avec les sept enjeux, des choses bien définies, de savoir où la feuille de route doit être menée. Puis, au bout d'un an, on fait un bilan et on verra ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, comment on peut l'adapter et comment on peut avancer ensemble avec l'agence.

Tout cela, c'est une nouveauté. Je crois fort à ce que les commissions territoriales s'emparent du sujet. Il faudra peut-être compléter en commission Programme avec les présidents de CLE, via aussi d'autres associations ou d'autres usagers intéressants à mettre autour de la table.

Ensuite, on a voulu mettre deux accords territoriaux différents. La demande a été faite d'avoir un accord industriel pour l'eau à part même si à un moment donné, l'accord industriel peut aussi avoir un rapport avec l'eau potable. On peut être également dans l'économie d'eau potable. Il peut y avoir des relations. Nous avons vraiment voulu faire la part des choses des deux accords.

S'agissant du pilotage de l'accord, le directeur général va valider les accords. Ensuite, il y aura un pilotage avec la commission Programme et un pilotage financier par la commission des aides. Puis, nous aurons un bilan technico-financier global des accords sur l'année n avec un prévisionnel. Les premières commissions territoriales devront s'emparer du sujet à l'année n+1. Il s'agit vraiment de mobiliser les acteurs et d'avoir une articulation de tous les acteurs à travers tout cela.

COMMISSION PLANIFICATION

Point « actualités des commissions » n°3 de l'ordre du jour

Mme HAAS :

M. Hauchecorne tient à s'excuser pour son absence. Je vais faire de mon mieux pour le remplacer. Tout d'abord, je voulais dire un petit mot pour les services concernant cette plénière décentralisée. Je sais que c'est très compliqué. Je voulais vraiment leur exprimer mes remerciements. Je pense que toutes et tous ici, nous pouvons les applaudir.

Mme HAAS :

Le fait d'être ici montre que notre solidarité amont/aval existe véritablement, que nous sommes aussi à l'écoute des spécificités des territoires. Je trouve que c'est un geste important. Nous irons peut-être en Bretagne la prochaine fois.

La commission Planification s'est réunie le 20 mars. Nous avons eu quatre sujets principaux. Nous avons eu, tout d'abord, la présentation par le conseil scientifique de son travail relatif à la saisine que le comité de bassin lui avait fait sur la stratégie de bassin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Nous avons effectivement souhaité saisir ce comité scientifique pour un travail d'étude bibliographique sur le bloc de déclinaisons opérationnelles de la stratégie Climat qui comprend quatre thématiques :

- recomposer des paysages et des habitats diversifiés ;
- repenser les fonctionnalités des sols agricoles et urbains au regard du cycle de l'eau ;
- diminuer l'empreinte « eau » quantitative et qualitative ;
- réinterroger les solidarités territoriales pour l'usage de l'eau.

Nous avons eu la chance d'avoir deux personnes qui viennent de ce comité : Mme Moatar, la présidente, et M. Da Costa qui ont présenté le résultat d'un travail collectif. D'ailleurs, l'étude bibliographique est jointe au dossier de séance et sera bien sûr rendue disponible.

Les membres de la commission ont remercié les membres du conseil scientifique pour la qualité de leur travail. L'intérêt de la présentation a été salué.

Néanmoins, il y a eu plusieurs remarques et des questions qui ont été adressées aux membres du conseil scientifique. Nous avons eu une remarque sur la place du littoral. Nous avons surtout eu de vives critiques qui ont été formulées sur les conclusions de ce travail. Cela montre clairement l'enjeu que nous avons tous d'avoir un développement économique en cohérence avec notre volonté d'améliorer la qualité et la quantité des eaux et des milieux aquatiques.

Il a d'ailleurs été rappelé, à la suite de ces critiques, que l'étude réalisée par les membres du conseil scientifique est bien une production scientifique réalisée à partir de travaux présentés en bibliographie, qui peut donner lieu à des questionnements pour en préciser la compréhension et que les questions d'orientation, les débats au sein du comité de bassin ont vocation à se faire en s'alimentant de ces travaux scientifiques et non en questionnant ces mêmes travaux scientifiques.

La nécessité que les membres de la commission, entre autres les élus, se saisissent désormais de ce travail a été soulignée.

Je me permets d'insister sur les travaux scientifiques. Clairement aujourd'hui, nous voyons des réactions antiséances qui sont de plus en plus communes. Les gens se lâchent. Chacun s'autoprome scientifique de par son expérience de terrain. L'expérience de terrain devient de la science. Or, la multiplicité des spécificités territoriales, plus la prospective sur le réchauffement climatique, devrait nous mettre en garde sur des conclusions tirées de l'expérience des usagers, sachant que le monde change vite, qu'il change même trop vite. Ce qui se faisait il y a cinquante ans ne peut être une référence absolue aujourd'hui ou demain. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas aller chercher des exemples du passé mais clairement, la science est là pour nous aider à comprendre l'avenir et l'anticiper. Je rappelle que ce changement n'est pas du tout en faveur des humains et de leurs besoins primordiaux.

Je suis désolée pour cette parenthèse mais cela me paraissait vraiment important de réaffirmer l'importance des travaux des scientifiques pour éclairer nos décisions et atteindre nos objectifs, notamment via les études HMUC, dont celle qui sera présentée tout à l'heure par Mathilde Hoareau.

La commission a pris connaissance de l'état d'avancement des Sage sur le bassin. Nous avons 57 schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui couvrent 87 % de la superficie de bassin. 3 Sage sont en élaboration et 7 Sage sont en révision.

Nous avons eu la présentation du nouveau décret qui est sorti le 2 décembre 2024, qui concerne justement les Sage et qui ajuste les dispositions du Code de l'environnement concernant les Sage dans l'objectif de simplifier les procédures d'élaboration et de révision des Sage et de dynamiser le fonctionnement des CLE.

Le décret apporte aussi des éléments nouveaux sur l'articulation entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire et je m'en félicite. Il permet donc de mieux garantir l'intégration des Sage dans les outils d'aménagement des territoires. Nous en avons bien besoin parce que la dichotomie entre les PLUi et le contenu du Sdage, même si tout cela est censé se relier, est parfois assez surprenante pour ne pas dire plus.

Enfin, nous avons une disposition sur la gestion quantitative. La trajectoire de prélèvement sur la ressource en eau est bien intégrée dans les PAGD (plans d'aménagement et de gestion durable des eaux) qui sont mis en place par les CLE et avalisés par les préfetures.

Sur les zones humides, le dernier changement a un lien direct avec l'aménagement du territoire. En effet, les zones humides faisant l'objet d'une interdiction de destruction dans le règlement de Sage, et étant délimitées suffisamment précisément, sont intégrées au règlement des PLU intercommunaux.

Le troisième point à l'ordre du jour portait sur la Dreal qui nous a informés de l'évolution des contentieux, notamment des décisions relatives aux contentieux contre le Sdage 2022-2027. Neuf recours gracieux ont été déposés contre le Sdage, dont trois ont été transformés en recours contentieux. Deux autres recours contentieux ont été déposés.

Le 16 décembre 2024, le tribunal administratif d'Orléans a rendu ses jugements sur les cinq recours intentés contre le Sdage. Le juge a donné une suite favorable à la demande du groupe des carriers de la Loire, ainsi que pour partie à celle de SYPOVE Poitou-Charentes-Vendée. Il sera fait appel de ce second jugement. Sinon, le juge a rejeté, sur la forme, le recours du département du Morbihan avec « absence d'intérêt à agir », et sur le fond celui des représentants de la profession agricole et de la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins.

Christian Feuillet a détaillé toutes ces dispositions annulées ou contraires confortées par les jugements.

Pour finir, nous avons eu un point d'avancement de l'étude HMUC axe Loire réalimenté. Il a été rappelé le souhait du comité de bassin de demander à l'agence Loire-Bretagne, en tant que maître d'ouvrage, de mener cette analyse. Vous allez avoir une présentation plus précise du sujet.

Il en est ressorti que nous avons besoin d'avoir une cohérence entre cette étude, qui est finalement une étude plus macro, et les autres études HMUC locales. Les travaux qui sont réalisés localement par les CLE, c'est-à-dire les HMUC locales, ne sont absolument pas remis en cause. Cependant, la cohérence sera vérifiée et possiblement retravaillée sur les débits objectifs d'étiage et la place des analyses multicritères de l'impact de scénarios de gestion de l'eau.

Je pense qu'il est important de rappeler qu'il y a 35 études HMUC en cours, ce qui est plutôt une très bonne couverture. Malheureusement, seulement 6 ont été validées par les CLE avec des volumes prélevables.

Je pense que ces résultats sont plutôt décevants. Je trouve qu'ils sont à l'image de l'incohérence qui règne entre les états de lieux. On fait beaucoup d'états de lieux et nous essayons de mieux comprendre. C'est très important. Ces états de lieux nous montrent chaque fois qu'il y a une exigence d'évolution. Pourtant, nous voyons bien que la mise en action est retardée et que les changements nécessaires pour cette adaptation sont souvent déplacés à plus tard.

C'est une alerte que je voulais personnellement émettre devant notre digne assemblée. Je passe la parole, pour un bilan plus précis, à Mathilde Hoareau.

Mme HOAREAU :

Comme l'a précisé Mme Haas, je vais vous faire une petite présentation de l'avancement des analyses « hydrologie, milieux, usages, climat » sur le bassin mais avant, il me paraissait intéressant de vous repositionner le contexte climatique sur le bassin, notamment au travers de deux outils mis à disposition par l'INRAE.

Le premier porte sur l'observation des débits passés sur le portail MAKAHO. Nous voyons sur cette cartographie que nous avons une évolution des débits sur une période relativement récente. Là, ce sont les débits entre 1994 et 2024. Des tendances significatives à la baisse sont observées sur l'amont du bassin. Il s'agit de points où l'influence humaine est faible. Nous avons donc une influence climatique qui est déjà observée sur certaines zones de notre bassin, avec une disparité importante qu'il faudra savoir prendre en compte dans nos documents.

Si nous poursuivons cette réflexion, nous avons cette analyse qui peut être faite dans les projections de débits puisque l'INRAE a produit, dans le cadre du projet Explore 2 et au travers de l'outil Méandre, des narratifs climatiques. Pourquoi des narratifs ? Puisqu'il y a une grande incertitude dans toutes les données qui peuvent être produites au niveau des projections climatiques. Ce travail par un narratif nous permet de prendre en compte cette incertitude en précisant que tous ces futurs sont valables. Ils sont équiprobables. Il n'y en a pas un qui a plus de chances de se réaliser que l'autre. Nous ne savons pas de quoi le futur sera fait. Ces quatre narratifs vont nous donner des images du futur, avec des futurs plus ou moins chauds, plus ou moins humides, avec des variations de température et de précipitations, selon les saisons, plus ou moins importantes.

Sur cette diapositive, nous voyons que nous avons encore des incertitudes, au niveau annuel, dans les différents narratifs. Nous avons beaucoup d'incertitudes sur les pluviométries, notamment hivernales. Nous avons des incertitudes sur ce bilan annuel. Pour autant, quand nous regardons les projections sur les débits d'étiage – nous sommes vraiment sur les 10 jours consécutifs les plus secs d'une année –, nous commençons à avoir de moins en moins d'incertitudes, notamment sur l'amont du bassin et sur la Bretagne qui apparaît aussi comme une zone où les déficits de débits vont s'accroître et deviennent presque certains. Dans le futur, nous allons sur des débits plus faibles sur ces zones même si nous avons encore quelques incertitudes sur d'autres zones du bassin.

Il faut garder en tête également que ces présentations sont sur des moyennes de données, sur des moyennes de 30 ans, donc elles ne prennent pas en compte les événements extrêmes qui pourraient survenir, aussi bien en sécheresse qu'en inondation ou en crue sévère.

C'est un bilan qui n'est pas forcément extrêmement réjouissant mais c'est dans ce contexte que s'insèrent nos analyses HMUC et cette stratégie de gestion quantitative que le bassin s'est donné au travers du Sdage et au travers des Sage qui en font la déclinaison.

Nous avons cet objectif, que nous partageons, de réduire les déficits quantitatifs existants ou à venir, avec un objectif de préservation de la santé des milieux et de l'habitabilité durable de nos territoires.

Pour atteindre cet objectif, comment pouvons-nous faire ? Nous pouvons, en premier lieu, réduire la pression quantitative qui s'exerce sur les territoires en définissant des volumes prélevables. Nous sommes, dans cette déclinaison, dans une séquence préparée, analysée au travers du diagnostic que sont les HMUC pour décider, dans la phase décisionnelle, d'objectifs chiffrés de volumes prélevables pour nous amener à l'action afin de respecter ces engagements et atteindre nos objectifs.

Il faut retenir que cette séquence « analyser, décider, agir » n'est pas forcément linéaire. Nous pouvons tout à fait engager des actions avant d'avoir fini les diagnostics. En effet, il existe tout un panel d'actions sans regret vis-à-vis des impacts du dérèglement climatique, notamment vis-à-vis de l'évolution des débits sous impact du dérèglement climatique. Il y a donc beaucoup d'actions que nous pouvons engager sans attendre la fin des diagnostics.

Pour appuyer le petit bilan que Mme Haas vous a explicité, je vous propose cette carte. Nous voyons que nous avons une couverture spatiale vraiment importante au niveau de notre bassin. Vous avez, en orange, toutes les analyses en cours et en vert les analyses HMUC qui sont terminées, qui ont validé des volumes prélevables. Il en manque une sur la carte. C'est une carte qui date du début d'année.

Nous avons couvert 100 % de nos territoires en zone de répartition des eaux et 100 % des territoires en 7B3 dans le Sdage. Nous avons une avancée vraiment importante. Cette couverture a été permise par l'appel à manifestation d'intérêt qui a été porté en 2022. Cela nous a permis d'engager 35 études HMUC, dont 22 ont terminé la phase de diagnostic sur les différents volets thématiques hydrologie, milieux, usages et climat. Nous avons 12 études qui sont, en ce moment, dans la phase décisionnelle ou qui l'ont terminée puisque dans ces 12, il y en a 7 qui ont validé des volumes prélevables, même si ceux-ci peuvent encore être rediscutés après validation sur certains territoires. Il y a encore des discussions en cours.

Pour appuyer ce travail sur les territoires, le secrétariat technique de bassin a produit un guide HMUC révisé en octobre 2024. Il a produit aussi des documents d'accompagnement des territoires, avec une page dédiée sur le site internet Sdage et Sage de l'agence de l'eau, une plaquette d'information et des films pédagogiques. Nous avons vraiment essayé d'accompagner au mieux les territoires dans cette démarche qui est, techniquement, un peu compliquée et parfois difficile à appréhender.

Le gros apport que va amener le guide HMUC révisé, c'est vraiment sur la phase décisionnelle et ce qui suit cette phase de diagnostic : comment va-t-on réussir à prendre une décision chiffrée sur des débits objectifs, sur des volumes ? Pour appuyer cette phase décisionnelle, le guide propose l'évaluation de différents scénarios de gestion au travers d'une analyse multicritères afin d'évaluer, pour ces différents scénarios, l'impact sur l'hydrologie, sur les milieux, sur les usages des valeurs que l'on pourrait décider.

Cette analyse multicritères peut intégrer un volet sur la disponibilité en eau sur les mois d'hiver. C'est le choix de 18 territoires qui ont, ou qui vont, intégrer ce volet hivernal dans leur analyse multicritères. On peut intégrer aussi des indicateurs socioéconomiques dans cette analyse multicritères.

Je tiens à préciser qu'intégrer des éléments socioéconomiques dans cette analyse multicritères, ce n'est pas réaliser l'étude économique et financière qui, elle, est effectuée dans le cadre du PTGE qui a pour but d'analyser la viabilité d'un projet d'action sur le territoire. Là, on parle d'intégrer de grands indicateurs pour mieux comprendre les enjeux économiques du territoire de manière assez globale.

Nous voyons que nous avons un travail engagé qui est conséquent. Il faut maintenant le poursuivre. Il faut poursuivre cette séquence « analyser, décider, agir » et arriver à l'action face à des constats parfois pas toujours faciles au niveau des diagnostics. Nous continuons de croiser les résultats de ces quatre volets thématiques. Nous allons décider localement et collectivement des objectifs de gestion chiffrés. Puis, il va falloir agir sur des territoires en définissant et en mettant en œuvre des programmes d'action.

Je tenais à préciser également que dans le cadre du 12^e programme révisé, il n'y a pas de condition au financement des actions sans regret et que les actions d'accompagnement de la transition agricole peuvent être financées dès l'engagement de ces démarches quantitatives, sans attendre la fin de l'engagement.

Je voulais aussi faire un lien entre tout ce travail qui est réalisé dans les analyses HMUC et les autres travaux qui sont réalisés sur notre bassin. Effectivement, nous avons l'étude HMUC axe Loire réalimentée et son étude de cohérence sur laquelle un point d'information plus précis a été fait à la commission Planification.

Dans le cadre de cette étude, il y a aussi un travail de collecte des données HMUC qui sera réalisé en 2025 afin de capitaliser toutes les données locales qui ont été produites dans toutes les analyses locales. Nous avons vraiment ce souhait de ne pas perdre toutes ces informations, de les capitaliser et de les utiliser comme nous l'avons déjà fait pour proposer le nouvel état des lieux 2025. Nous avons déjà intégré les données qui étaient validées. Nous les intégrons encore au travers de la concertation en cours.

Enfin, il faudra avoir une réflexion sur comment intégrer les résultats des analyses HMUC dans le cadre du prochain Sdage. C'est un travail à venir. Nous n'y sommes pas encore mais nous commençons déjà à y réfléchir.

M. DEGUET :

Je veux juste signaler que sur les conclusions qui viennent d'être faites et les modifications de l'étude HMUC, notre collègue a formulé des objections à la révision du cahier. C'est un compte rendu de la commission mais ce n'est pas le point de vue global puisque cette expression a été écrite et envoyée à Mme la Préfète. D'ailleurs, nous attendons sa réponse.

**MISSION D'IDENTIFICATION DE PISTES D'AMELIORATION DANS
LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

Point « comitologie » de l'ordre du jour

M. OBLED :

Charles Gille est arrivé fin février. Cela fait à peine un mois. Il fait déjà partie de l'équipe. Charles Gille est arrivé en stage à l'agence après avoir, très dynamiquement, demandé à participer. Nous l'avons accueilli avec plaisir. Il travaille avec Valéry Morard sur un sujet qui nous tenait à cœur et qui était la dynamisation, la simplification ou décomplexification des instances et de la comitologie. Il a commencé son travail qu'il vous présente en cinq minutes.

M. GILLE :

Avant la mission, je vais donner quelques éléments de contexte. Quelques bémols ont pu être soulignés par les membres des instances dans le fonctionnement de ces instances et entendus par les services.

Les services, comme les membres, ont observé une moindre implication traduite par une moindre participation dans les instances, qui est marquée dans certains collèges, notamment celui des élus. Cela pose la question de la représentativité de ces décisions étant donné que les élus portent une légitimité démocratique en représentant les usagers.

La question que l'on peut se poser est : quel est le risque pour la composante démocratique de ces instances ? Est-ce que cela ne pourrait pas conduire à une remise en cause de leur utilité ?

Concernant la méthode, le plus important est de vous rencontrer pour vous interroger et vous mettre toutes et tous à contribution. Certains m'ont déjà rencontré. J'ai commencé par interviewer des membres du CA. Le but est d'interviewer un spectre large de membres du comité de bassin, donc toutes les personnes qui ont des choses à me dire, qu'elles n'hésitent pas à se manifester. J'essaierai de vous rencontrer pour que vous me parliez de vos ressentis sur le fonctionnement des instances, vos attentes et vos perceptions des éventuels dysfonctionnements des instances. De fait, ma mission dure jusqu'en juillet.

Premières observations, je me suis rendu compte que le niveau d'implication était très variable selon les collèges. En séance plénière du comité de bassin depuis 2021, pour les élus, c'est 53 % de participation. Certains membres ne sont inscrits à aucune commission. Les membres que j'ai déjà rencontrés m'ont fait part de difficultés pour participer : le nombre, la fréquence des réunions, leur durée, le temps de formation et de préparation que cela implique, le fait qu'il faut être à l'aise et avoir confiance pour prendre la parole devant tant de personnes et la difficulté d'avoir des discussions à une échelle vaste comme le bassin alors que parfois, nous avons des problématiques compliquées à l'échelle bien locale.

Pourtant, les décisions semblent être globalement prises en commission, donc les commissions sont très importantes. Il me semble – et c'est aussi ce qui semble aux membres que j'ai déjà interviewés – que le rôle des présidents est vraiment important dans l'organisation et l'encadrement des débats, dans le relais avec les services et la recherche de compromis. J'aurai à cœur de voir comment on peut affirmer le rôle des présidents de commission en vous interrogeant et voir quels outils on peut trouver pour les aider, par exemple des formations ou des modifications du règlement intérieur.

Comme je le disais, il y a des problèmes qui me semblent plus macros, qui sont plus inquiétants et qui sont liés à un désengagement progressif de certains collèges, ce qui pose vraiment question. Nous avons rappelé tout à l'heure ce qui était en jeu avec les accords de territoire. La question se pose de comment on fait pour organiser des débats qui ont un sens et qui sont en lien avec les territoires. Dans ma mission, je pense que je parlerai aussi avec vous et avec les services de l'agence de quel rôle on peut donner aux commissions territoriales du comité de bassin – cela rentre dans la réflexion – et également quel lien on peut faire avec les CLE. Encore une fois, vous êtes toutes et tous mis à contribution.

Effectivement, un rapport sera produit en juillet. L'idée est que je puisse présenter l'avancée de mes travaux au prochain CA et au bureau du comité de bassin ou à toute autre instance que vous jugerez utile et d'avoir un cahier de propositions sur la base duquel débattre. Ensuite, en fonction des leviers à la portée de l'agence et/ou à la préfecture de bassin, il s'agit de faire différentes propositions ou des projets de délibération pour voter une modification du règlement intérieur pour introduire de nouveaux outils ou des ajustements, par exemple un projet pour modifier l'arrêté de composition du bassin si vous jugez que les équilibres dans le comité de bassin sont à revoir, des notes aux délégations, aux tutelles, etc.

M. le président :

C'est parfaitement clair. Merci, Charles Gille. Je vous invite vraiment à participer à ces entretiens parce que cela viendra nourrir un document final qui sera de qualité. C'est important. Merci aux courageux et courageuses qui sont restés jusqu'au bout. Merci aux services. Je souhaite, à toutes et à tous, un très bon retour.

La séance est levée à 17h00.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 27 mars 2025

(à 10 h 00 à Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - Salle Gérard
Vandenbrouke)

Membres et assistants de droit

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. PATEY Philippe Mme GALLIEN Cécile
<i>Excusée</i>	A	Mme ALEXANDRE Delphine		
<i>Excusée</i>	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
<i>En présentiel</i>	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	M. ROUSSEL Pierre
	A	M. AUZEMERY Alain		
	A	Mme BARANGER Hélène		
<i>En présentiel</i>	P	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	M. BOCK François M. MURZI Lucien
<i>En présentiel</i>	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BEAUSSANT Benjamin		
	A	Mme BEAUVAL Anne		
<i>Excusée</i>	A	Mme BERNARD Lydie		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme BERNARD Nathalie		
<i>Excusée</i>	A	Mme BERTRAND Julie		
<i>Excusée</i>	A	Mme BERVAS Viviane		
<i>Excusé</i>	A	M. BLONDET Jacques		
<i>Excusé</i>	A	M. BOCK François		
<i>Excusé</i>	A	M. BODENES Jean-Michel		
<i>En présentiel</i>	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
	A	M. BOIVENT Joseph		
<i>Excusée</i>	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
<i>Excusé</i>	A	M. BONNEFOUS Nicolas		
<i>En présentiel</i>	P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	Mme LEGRAND Marion
<i>Excusée</i>	A	Mme BOUVET Françoise		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	Mme FISSELIER Maëlle M. GRELICHE Eric
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	M. MASSON Rodolphe M. RIGOULET-ROZE Fabrice
<i>En présentiel</i>	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	M. PERROCHON Serge M. CHITO Christian

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. FISSE Eric Mme SIBILLOTE Myriam
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme MEZIERE-FORTIN Marie M. PIERSON Jean-Paul
<i>Excusée</i>	A	Mme BUCCIO Fabienne		
<i>En présentiel</i>	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. LEFRANC Hugues M. MARTINS Elmano
<i>En présentiel</i>	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	Mme ROBY Aude
<i>Excusée</i>	A	Mme CARRE Véronique		
<i>En présentiel</i>	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	M. DENEUVY Jean-Philippe M. DAVID Olivier
	A	M. CATHELIN Jean-Louis		
<i>Excusée</i>	A	Mme CHALOT Marion		
<i>En présentiel</i>	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
<i>Excusé</i>	A	M. CHITO Christian		
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. MERY Yoann Mme DAVAL Catherine
<i>En présentiel</i>	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	Mme VINCENT Marylise
<i>Excusée</i>	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
<i>Excusée</i>	A	Mme DAVAL Catherine		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusé</i>	A	M. DAVID Olivier		
<i>Excusé</i>	A	M. DE BOISSIEU Bertrand		
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	M. FAURIEL Olivier Mme NOGUERA Elise
<i>Excusé</i>	A	M. DE SAINT QUENTIN Amaury		
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme RONOT Corinne
	A	Mme DELATTRE Flavie		
<i>Excusée</i>	A	Mme DELMOULY Véronique		
<i>Excusé</i>	A	M. DENEUVY Jean-Philippe		
En présentiel	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme FENEON Stéphanie Mme DARMENDRAIL Dominique
<i>Excusé</i>	A	M. DOUCET Claude		
En présentiel	P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DUBOST Antoine	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. DUPUY Paul-Henry		
<i>Excusé</i>	A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
<i>Excusé</i>	A	M. FAURIEL Olivier		
En présentiel	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	M. HERVE Pascal

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusée</i>	A	Mme FENEON Stéphanie		
<i>Excusé</i>	A	M. FERRAND Emmanuel		
<i>Excusé</i>	A	M. FISSE Eric		
<i>Excusé</i>	A	Mme FISSELIER Maëlle		
<i>Excusé</i>	A	M. FOUILLET Olivier		
<i>Excusée</i>	A	Mme FOURTUNE Marion		
<i>Excusé</i>	A	M. FRECHET Daniel		
<i>Excusée</i>	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	M. LE GOFF Roger M. PAVILLON Jean-Paul
	A	Mme GARAND Annabelle		
En présentiel	P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	M. BODENES Jean-Michel Mme DELATTRE Flavie
En présentiel	P	M. GEAY François	SIGNÉ	M. DUPUY Paul-Henry
<i>Excusée</i>	A	Mme GERARD Barbara		
<i>Excusée</i>	A	Mme GERARD Faustine		
<i>Excusée</i>	A	Mme GERVES Valérie		
En présentiel	P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	SIGNÉ	M. SOULABAILLE Yann M. GUITTON Jean-Sébastien

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusée</i>	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles Mme BUCCIO Fabienne
<i>Excusée</i>	A	Mme GOUIN Véronique		
<i>Excusée</i>	A	Mme GOURLET Sandrine		
<i>Excusé</i>	A	M. GRELICHE Eric		
<i>Excusé</i>	A	M. GUERET Jean-Pierre		
<i>Excusé</i>	A	M. GUILLAUME Pierre		
<i>Excusé</i>	A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
	A	M. GUYON Didier		
En présentiel	A	M. GUYOT Etienne R. par M. GOUPIL Sébastien	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François Mme ALEXANDRE Delphine
En présentiel	P	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	M. BLONDET Jacques
<i>Excusé</i>	A	M. HAUCHECORNE Bertrand		
<i>Excusé</i>	A	M. HENRY Philippe		
En présentiel	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	M. MOREL Gilles
<i>Excusé</i>	A	M. HERVE Pascal		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. HOULLIER François		
	A	M. HUET Gilles		
<i>Excusée</i>	A	Mme HUET Solange		
	A	M. JALLET Sébastien		
<i>En présentiel</i>	A	M. JECHOUX Vincent R. par M. GOUTX David	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	M. BEAUSSANT Benjamin Mme PERTHUISOT Johanne
<i>En présentiel</i>	P	Mme KERBORIOU Edwige	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
<i>En présentiel</i>	P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme LAMOUR Marguerite		
<i>En présentiel</i>	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	Mme GERARD Barbara
<i>Excusé</i>	A	M. LE COAT Robert		
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
<i>En présentiel</i>	P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. LE GOFF Roger		
<i>En présentiel</i>	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme BOUVET Françoise
<i>Excusée</i>	A	Mme LE QUER Marie-Christine		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme LE SAINT Florence		
<i>En présentiel</i>	P	M. LECAMP Pascal	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. LECUYER Arnaud		
<i>Excusé</i>	A	M. LEDEUX Jean-Louis		
<i>Excusé</i>	A	M. LEFRANC Hugues		
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
<i>Excusée</i>	A	Mme LEGRAND Marion		
<i>Excusée</i>	A	Mme LOUBIERE Delphine		
<i>En présentiel</i>	P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	Mme GOUIN Véronique Mme NICOLAS Manon
<i>Excusée</i>	A	Mme MAHE Laurence		
<i>Excusé</i>	A	M. MARTIN Lionel		
<i>Excusé</i>	A	M. MARTINS Elmano		
<i>En présentiel</i>	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. MASSON Rodolphe		
<i>Excusé</i>	A	M. MATHIEU Sylvain		
<i>En présentiel</i>	P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusé</i>	A	M. MENIER Jean-René		
<i>Excusé</i>	A	M. MERY Yoann		
	A	Mme METAYER Béatrice		
<i>Excusée</i>	A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
En présentiel	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	M. PISKOROWSKI David M. VAURS Christophe
	A	M. MOELO Didier		
En présentiel	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. MOREL Gilles		
	A	M. MOURIER Paul		
<i>Excusé</i>	A	M. MURZI Lucien		
<i>Excusée</i>	A	Mme NICOLAS Manon		
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine M. PAINCHAUX Gilles
<i>Excusée</i>	A	Mme NOGUERA Elise		
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	Mme SCHAEPELYNCK Catherine
En présentiel	P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. PAGESSE Pierre		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusé</i>	A	M. PAINCHAUX Gilles		
<i>Excusé</i>	A	M. PATEY Philippe		
<i>Excusé</i>	A	M. PAVILLON Jean-Paul		
<i>Excusé</i>	A	M. PERROCHON Serge		
<i>Excusée</i>	A	Mme PERTHUISOT Johanne		
<i>Excusée</i>	A	Mme PEYSSELON Valérie		
<i>Excusé</i>	A	M. PIERSON Jean-Paul		
En présentiel	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. GUERET Jean-Pierre
<i>Excusé</i>	A	M. PISKOROWSKI David		
<i>Excusé</i>	A	M. POINSSOT Christophe		
<i>Excusé</i>	A	M. POINTEREAU Rémy		
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	Mme HUET Solange M. GUILLAUME Pierre
	A	M. QUERAT Jean-François		
<i>Excusé</i>	A	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles		
En présentiel	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme LE PORT Oriane	SIGNÉ	Mme BERTRAND Julie M. POINSSOT Christophe

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
	A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice		
<i>Excusé</i>	A	M. RIOL Pierre		
<i>Excusée</i>	A	Mme ROBY Aude		
En présentiel	P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme RONOT Corinne		
En présentiel	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. ROUSSEL Pierre		
<i>Excusée</i>	A	Mme ROUSSET Nathalie		
<i>Excusée</i>	A	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		
<i>Excusée</i>	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	M. BONNEFOUS Nicolas
<i>Excusée</i>	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
<i>Excusé</i>	A	M. SOULABAILLE Yann		
<i>Excusé</i>	A	M. VACHELARD Jean-Luc		

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusé</i>	A	M. VALETTE Charles		
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		
	A	M. VAURS Christophe		
En présentiel	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	M. EL ARRASSE Abdelmajid
<i>Excusé</i>	A	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy		
<i>Excusée</i>	A	Mme VINCENT Marylise		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	120

Quorum 89

Présents (*hors représentations et pouvoirs*) : 52

Représentés : 5

Pouvoirs donnés : 63

Absents : 125

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
<i>En présentiel</i>	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

COMITÉ DE BASSIN
SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 27 mars 2025

**(à 10 h 00 à Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - Salle Gérard
Vandenbrouke)**

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Accompagnant M. le Préfet DDT M. NUQ (directeur)	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Accompagnant M. le Préfet DDT M. MORAS (directeur adjoint)	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Accompagnant M. le Préfet OFB M. GUAITRE (responsable par intérim)	
<i>En présentiel</i>	P	Accompagnant M. le Préfet DDT M. HULOT (chef service Environnement Eau Forêt)	
<i>En présentiel</i>	P	Accompagnant M. le Préfet ARS M. MORANGE (ingénieur d'études sanitaires)	
<i>En présentiel</i>	P	M. AVRIL Damien Accompagne Mme HAAS	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. BELLAVOINE Guillaume Journaliste au « Populaire du Centre »	
<i>En présentiel</i>	P	M. BERTEAUD Pascal	
<i>En présentiel</i>	P	M. BESSE Jean-Philippe Chargé de mission Eau et Industrie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. BLAISE Daniel	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DARDILHAC Annie EPCI Vice-Présidente en charge de la gestion politique de l'eau, du développement durable et de l'économie	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme DAUMAS Florence	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme GALKO Elodie	SIGNÉ
En présentiel	P	M. JANICOT Philippe	SIGNÉ
En présentiel	P	M. JEGOU Jean-Luc Accompagne M. MARY	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LASKAR Marie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LOUBERE Dominique Accompagne Mme KERBORIOU	SIGNÉ
En présentiel	P	M. LOUCHARD Julien	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PASSOUNAUD-LOPES Muriel Cheffe service EAU	SIGNÉ
En présentiel	P	M. PESNEAU François Préfet de la Haute Vienne	SIGNÉ
En présentiel	P	M. RAYNAUD Gille EPCI CC Haut Limousin en Marche	
En présentiel	P	Mme SALVETTI Maria	
En présentiel	P	M. TARDIEU Eric	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme TINLOT Ludivine Chargée de mission Milieux Aquatiques du service EAU de la direction de l'environnement du site de Limoges	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme THOMANN Sylvie Public	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent DRAAF CVL	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme ZALAS Christelle EPCI Directrice générale des services	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. BOUJU Etienne	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DARDAINE Amandine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GILLE Charles	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme HOAREAU Mathilde	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. KARPUTA Jean-Michel	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LOIZEAU Nathalie	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. SAPPEY Alain	SIGNÉ